

Rapport 2014 sur la situation en matière de **développement durable** à la Ville de Perpignan

changements climatiques

consommation responsable

Biodiversité et ressources

cohésion et solidarité

épanouissement des humains

PERPINYÀ
perpinya.com
la catalana

CAP
Cit'ergie
European Energy Award®

PERPIGNAN
mairie-perpignan.fr
la catalana

Préambule

L'article 255 de la loi « Grenelle II » demande aux collectivités de plus de 50 000 habitants d'élaborer chaque année, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur leur situation en matière de développement durable.

Le décret d'application prévoit que le rapport décrive la situation en matière de développement durable de la collectivité.

Il précise que le rapport doit comporter :

- le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ;
- le bilan des politiques publiques, des orientations et des programmes mis en oeuvre sur son territoire.

Cette analyse doit s'appuyer sur les cinq finalités du développement durable mentionnées au chapitre III de l'article L. 110-1 du Code de l'Environnement :

- 1° La lutte contre le changement climatique ;
- 2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- 3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5° Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Ce bilan comporte en outre une analyse des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des actions, politiques publiques et programmes qui peut être élaborée à partir du cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable et agendas 21 locaux.

Ces éléments déterminant de démarche ou de méthode sont :

- 1° La participation de la population et des acteurs ;
- 2° L'organisation du pilotage ;
- 3° La transversalité de la méthode ;
- 4° L'évaluation ;
- 5° Une stratégie d'amélioration continue.

Au regard de la loi, ce rapport doit permettre de mesurer les avancées déjà réalisées par la collectivité en matière de développement durable et de dégager les marges de progression encore possibles, dans le cadre d'une stratégie d'amélioration continue.

Ce rapport permet également de donner davantage de lisibilité à cette action particulièrement transversale.

Perpignan présente aujourd'hui son 4^e rapport sur la situation en matière de développement durable

Sommaire

Editorial	P.5
-----------------	-----

Partie 1 : Bilan et analyse des politiques publiques et des programmes au regard des 5 finalités du Développement durable

I. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère	P.7
A retenir	P.7
1.1. La stratégie et les actions remarquables mises en œuvre par Perpignan <u>sur son territoire</u> , en matière de lutte contre les changements climatiques	P.10
1.2. Perpignan : collectivité exemplaire et responsable, en matière de lutte contre les changements climatiques - Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son <u>fonctionnement interne</u>	P.31
II. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de la préservation de la biodiversité, de la protection des milieux et des ressources	P.38
A retenir	P.38
2.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur <u>son territoire</u> , en matière de préservation de la Biodiversité, la protection des milieux et des ressources	P.40
2.2. Perpignan : collectivité exemplaire et responsable, de préservation de la Biodiversité, la protection des milieux et des ressources - Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son <u>fonctionnement interne</u>	P.49
III. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et entre les générations	P.54
A retenir	P.54
3.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur son territoire, en matière de cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations	P.57
3.2. Perpignan, collectivité exemplaire et responsable en matière de cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations - Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son <u>fonctionnement interne</u>	P.77
IV. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains	P.78
A retenir	P.78
4.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur son territoire, en matière d'épanouissement de tous les êtres humains	P.81
4.2. Perpignan, collectivité exemplaire et responsable, en matière d'épanouissement de tous les êtres humains - Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son <u>fonctionnement interne</u>	P.102

V. Bilan et analyse des politiques publiques au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	
A retenir	P.106
5.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur son territoire, en matière de dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	P108
5.2. Perpignan : collectivité exemplaire et responsable, de dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables - Stratégie et actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan dans son fonctionnement interne.	P113
VI. Intégration des engagements de développement durable dans la gestion des finances publiques : éléments de synthèse	P117

Partie 2 : La mise en application des principes et méthodes du développement durable

I. Le pilotage	P.122
II. Une stratégie d'amélioration continue et un dispositif d'évaluation partagé à construire	P.123
III. Une approche transversale	P.125
IV. Analyse de quelques actions du Plan Climat Énergie Territorial au regard des 5 finalités du développement durable	P.128

Éditorial

Nous éditons cette année notre 4^e rapport développement durable, répondant ainsi à ma volonté forte, de transparence de l'action municipale. Ce rapport s'inscrit en outre, dans le cadre des lois Grenelle, qui instaurent pour les communes de plus de 50 000 habitants, la présentation, chaque année, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable, préalablement aux débats sur le projet de budget.

Ce rapport est l'occasion pour la Ville d'évaluer ses politiques et le fonctionnement de ses services à l'aune de ce nouveau mode de développement et des cinq finalités du développement durable.

Depuis le Grenelle 2015, Perpignan s'est engagée volontairement et très concrètement en faveur du développement durable.

La majorité des investissements réalisés par la ville s'inscrivent dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial de Perpignan voté en 2012 : pour notamment améliorer l'efficacité énergétique du patrimoine, préserver les ressources, développer la place du végétal, accompagner la rénovation du parc immobilier, développer le partage des espaces publics au profit de toutes les mobilités, améliorer la qualité de vie des habitants...

Autant d'actions concrètes qui permettent aujourd'hui à Perpignan d'être la 1^{er} collectivité en Languedoc Roussillon à être labellisée Cap Cit'ergie (label européen). Une reconnaissance attribuée par une Commission Nationale indépendante qui atteste de l'importance et de la qualité des actions mises en œuvre par notre ville et permet à Perpignan de se hisser au rang des Villes européennes pionnières, comme Grenoble, Besançon, Nantes, Bordeaux...

La qualité des actions menées et la qualité du service public est important à Perpignan et il convient de le faire savoir.



Ce nouveau label, au même titre que la 4^e fleur et la fleur d'or obtenues en 2014, permettra de valoriser l'action de Perpignan au niveau national et européen.

Je profite d'ailleurs de ce rapport pour remercier l'ensemble des équipes pour leur mobilisation et leur engagement constant au service de la réussite de notre belle Ville et les féliciter pour cette nouvelle distinction.

Vous découvrirez dans ce document l'engagement de Perpignan dans tous les volets du développement durable : notamment, les avancées concrètes obtenues dans le cadre du Plan Climat Énergie Territoriale qui a été adopté le 13 décembre 2012 et les pistes d'amélioration pour l'avenir ; mais également les actions et projets que nous menons au quotidien, fidèle à notre politique de proximité, pour favoriser l'épanouissement de chacun et améliorer la cohésion sociale, la solidarité entre les personnes et entre les différents quartiers de la Ville.

Je citerai notamment le nouveau Contrat de Ville et le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain que nous serons les premiers à signer avec l'Etat en 2015, le démarrage du chantier du futur Musée Rigaud, le retour des étudiants en Centre Ville ou le projet des Berges de la Têt, quatre projets majeurs destinés tout à la fois à revitaliser le Centre ville, à améliorer le cadre de vie et à renforcer l'attractivité de Perpignan.

Jean-Marc Pujol
Maire de Perpignan

Partie 1 :

Bilan et analyse des politiques publiques et des programmes au regard des 5 finalités du Développement durable

I. L'action de Perpignan au regard de la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

1.1. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son territoire

• 2^e année de mise en œuvre du Plan Climat

La Ville a déjà engagé 140 actions de son Plan Climat sur un total de 196 actions programmées, soit 71% du programme.

• Perpignan 1^e Ville labellisée Cap Cit'ergie en Languedoc Roussillon

Cit'ergie est un outil de pilotage, de suivi et d'évaluation commun à tous les pays européens. L'action de la Ville a été évaluée par un conseiller et un auditeur indépendants, sur la base d'un référentiel d'actions de collectivités exemplaires.

Cette reconnaissance attribuée par une Commission Nationale indépendante, atteste de la qualité de la politique énergie Climat de Perpignan, de l'importance des actions mises en œuvre et de l'engagement constant des équipes.

• Politique d'aménagement du territoire

La révision du PLU se poursuit : le PADD a été débattu en Conseil municipal le 25 juin 2014. Il s'inscrit dans le cadre des lois Grenelle en limitant la consommation d'espaces naturels et agricoles .

Parallèlement, la ville a également mis en place un groupe de travail afin de traduire les objectifs

du PCET dans le nouveau PLU.

La « SAS Pou de Les Colobres », constituée par les groupes GGL et Angelotti a été désignée comme l'aménageur du futur Eco quartier du Pou de las Colobres. Un premier comité de pilotage associant la Ville s'est réuni en octobre 2014.

• Aide à la rénovation de l'habitat

Dans le cadre des OPAH, la Ville de Perpignan accompagne et conseille les particuliers tout au long de leur projet de rénovation (directement ou via un bureau d'études) et finance une partie des travaux.

→ Le Centre Ville

Une 3^e OPAH 2014/2019 pour conforter la dynamique engagée. 14,9M€ de financements publics seront mobilisés sur cette opération pour traiter 730 logements et produire 65 logements locatifs sociaux. Au terme de la 1^e année : 30 logements ont été retenus au titre des aides habitat dont 26 concernés par des travaux d'économie d'énergie.

→ Le PNRQAD

Coût total de l'opération 59 millions d'€, dont plus de 51 millions pour l'habitat.

2014 est la 2^e année de mise en œuvre du PNRQAD : près de 800 000 € ont été engagés cette année sur le volet Habitat pour la réhabilitation de 45 logements

et les parties communes de 6 copropriétés. Montant qui s'ajoute aux 1M€ déjà engagés entre septembre 2012 et décembre 2013 (pour réhabiliter 47 logements et les parties communes de 2 copropriétés). Le montant des subventions représente en moyenne 50% du montant des travaux, notamment grâce à la prime accordée par la Ville pour l'accession à la propriété.

Pour inciter les bénéficiaires à faire des travaux, la Ville a réalisé des panneaux d'exposition.

• Plan de modernisation de l'éclairage public

85% de programme réalisé. Depuis 2009, cette opération se traduit par un gain de 11 GigaWh, soit 1 220 tonnes de Co₂ en moins rejetées. L'investissement a permis de limiter l'impact de la hausse de l'électricité qui est de 51% depuis 2009 (coût évité de 600 000€).

• Une politique globale de déplacement

→ Actions engagées par PMCA

Le Plan de Déplacements Urbains est mis en révision (délibération du 19 décembre 2013).

La baisse de 50% de l'abonnement annuel aux transports en commun est effective depuis janvier 2014 (+6% de fréquentation).

Les travaux de la passerelle piétons et vélos qui reliera le Vernet au Centre Ville se sont poursuivis. Mise en service prévue en mars 2015.

➔ **Actions engagées par Perpignan**

Fin 2014, Perpignan compte : **109 Km de voies cyclables** (sans compter les zones 30).

Depuis cette année, les cyclistes disposent d'une **liaison sécurisée de plus de 1,5 km depuis le rond-point du Serrat d'en Vaquer jusqu'au passage à niveau du secteur de la Fossella.**

En 2014, la Ville a déployé un logiciel de **télégestion à distance des feux** afin de réguler le trafic et de prioriser les transports en commun (30 carrefours équipés en 2014, sur un total de 80).

Perpignan s'est engagée depuis 2010, dans une **politique ambitieuse d'amélioration de la sécurité aux abords des groupes scolaires.** En 2014, d'importants investissements ont été affectés sur l'aménagement des extérieurs du groupe scolaire Blaise Pascal.

La requalification des principaux boulevards avec comme principe un partage plus équilibré de l'espace au profit des plus vulnérables s'est également poursuivie en 2014 (2^e tranche du Chemin Passio Vella et Quai de Barcelone).

1.2. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son patrimoine

• **Maitrise des consommations et amélioration de l'efficacité des équipements**

➔ **Perpignan est la 1^{ère} Ville du Languedoc Roussillon à avoir signé un Contrat de Performance Energétique (CPE) sur la gestion des bâtiments.**

Après un an d'exploitation, le bilan est très positif et supérieur aux objectifs initiaux ! **La Ville a réduit sa consommation d'énergie de 29,7 %, diminué de**

34,4 % les émissions de CO2 de ses bâtiments et économisé 421 000€ par rapport au contrat initial.

Forte de cette expérience, en juin 2014, la Ville a signé un CPE pour les 2 piscines. Près de 700 000€ de travaux ont été réalisés. En contrepartie, le prestataire s'est engagé à réduire la consommation de gaz de -36%, d'électricité de -20% et d'eau de -29%.

➔ **Programme de rénovation du patrimoine communal**

Perpignan effectue chaque année des travaux de rénovation thermique de son patrimoine (isolation, menuiseries, systèmes de chauffage, amélioration de la régulation...).

Depuis 2008, une trentaine de bâtiments ont fait l'objet de travaux.

En 2014, la Ville a décidé de mener d'importants travaux sur le Centre technique municipal qui a été choisi comme site pilote des actions d'économie d'énergie (près de 300 000€ engagés en 2014). Elle déploie aussi progressivement des compteurs divisionnaires sur les réseaux électriques et eau afin d'avoir un suivi plus fin de consommations par bâtiment.

Par ailleurs, dans le cadre de la démarche Cit'ergie, le Programme pluriannuel d'investissement dédié « aux actions d'économie d'énergie et d'eau » a été porté à 700 000€ chaque année sur 2015-2017, soit 2,1M€ sur les 3 prochaines années.

• **Les toitures solaires**

La Ville a signé en 2013 **un bail emphytéotique pour le développement de toitures photovoltaïques**

sur le patrimoine communal. Les travaux ont été menés en 2014 sur **25 sites municipaux existants** (représentant **32 bâtiments supplémentaires**, soit environ 12 500 m² de panneaux posés sur 10 structures sportives, 14 groupes scolaires et la salle de tir à l'arc du Parc des expositions).

Par ailleurs, en 2014, la Ville a mené une étude d'autoconsommation de production solaire sur le centre technique municipal. Si le projet est mené à son terme, il comprendra 560 panneaux pour une production estimée de 230 000 kwh.

• **La flotte de véhicules**

➔ **vers un meilleur suivi et une optimisation de la flotte de véhicules**

Une étude menée en 2013 a conduit à **la mise en réforme de 60 VL en 2014 (soit 11,3% de la flotte VL).** La démarche d'analyse sera reconduite en 2015. **L'objectif est à la fois d'optimiser le parc et de le rajeunir** (les véhicules peu utilisés sont réaffectés et les véhicules trop vieux et gros consommateurs sont retirés du parc) et ainsi **de contribuer à réduire la consommation de carburant et de GES.**

La consommation de carburant continue de diminuer : **23 700 litres en moins entre 2013 et 2014.**

➔ **La Ville conforte ses acquisitions de véhicules et matériels écologiques**

Elle compte au total, en 2014 : 5 scooters électriques, 5 véhicules électriques, 2 véhicules hybrides et 4 engins électriques (1 élévateur, 2 aspiratrices, 1 nacelle).

I. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de la lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère

Si des désaccords subsistent sur les termes employés « réchauffement climatique », « dérèglement climatique »..., les dommages causés par l'activité humaine sur l'environnement et sur la planète sont aujourd'hui réels et visibles.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont clairement identifiées comme facteur principal contribuant au changement climatique.

De part leur fonctionnement, les collectivités sont responsables de 12% des émissions nationales de GES. Mais elles peuvent avoir un impact sur 50% des émissions, à travers leurs politiques d'aménagement, de transport, d'habitat... Les collectivités locales sont aussi des « acteurs clés » à l'interface entre les enjeux locaux d'aménagement, les engagements nationaux et internationaux et des acteurs de proximité privilégiés pour toucher les habitants.

La lutte contre le changement climatique constitue donc un enjeu majeur de solidarité entre les hommes, entre les territoires et les générations. De plus, le

contexte de crise et de hausse du prix de l'énergie impacte directement le pouvoir d'achat des ménages. Aujourd'hui, 3,8 millions de français sont « en précarité énergétique », c'est-à-dire qu'ils rencontrent des difficultés croissantes pour se déplacer, se chauffer...

Consciente de ces enjeux, la Ville de Perpignan a adopté son Plan Climat-Énergie Territorial le 13 décembre 2012. Elle est d'ailleurs la première Ville de plus de 50 000 habitants en Languedoc-Roussillon à avoir adopté son Plan Climat, avant le 31 décembre 2012, tel que le prévoient les lois Grenelle.

A travers ce document qui constitue une feuille de route à l'horizon 2017, elle va mettre en œuvre des moyens et des actions pour agir sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre et permettre de réduire la vulnérabilité du territoire vis-à-vis du changement climatique, avec des politiques adaptées en termes d'aménagement, de transport, d'habitat, mais aussi développer des actions de sensibilisation et d'accompagnement des populations.

Mots clés déclinant la finalité « lutte contre les changements climatiques et la protection de l'atmosphère » dans l'action territoriale

- Plan climat énergie territorial
- Maîtrise des consommations et de la demande en énergie
- Promotion des énergies renouvelables
- Prise en compte des impacts atmosphériques dans les choix d'aménagement et d'infrastructures
- Limitation de l'étalement urbain, générateur de transport automobile
- Priorité à des modes de transports, moins émetteurs de gaz à effet de serre
- Prise en compte de l'objectif de réduction d'émissions de gaz à effet de serre dans l'urbanisme, l'agriculture et la construction
- Encouragement des modes de production moins émetteurs de gaz à effet de serre
- Stratégies d'adaptation aux changements climatiques prévisibles dans les différents domaines impactés (bâtiments, réseaux et infrastructures, santé, gestion de l'eau, tourisme, services d'urgence, etc.) ...

A noter : le rapport ci-après précise et décline différents niveaux d'avancement des actions :

- Les actions engagées
- Les actions réalisées
- Les pistes d'amélioration pour l'avenir

1.1. La stratégie et les actions remarquables mises en œuvre par Perpignan sur son territoire, en matière de lutte contre les changements climatiques

1) L'engagement de Perpignan dans la lutte contre le changement climatique

➤ Les actions réalisées :

Pour rappel :

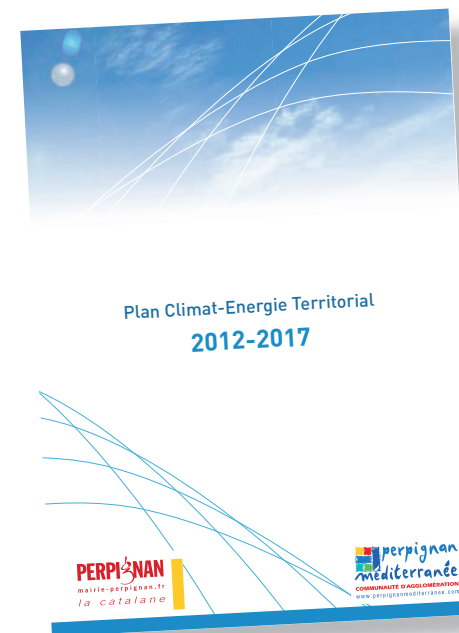
Perpignan a adopté son Plan Climat Énergie Territorial le 13 décembre 2012.

Au regard des enjeux du territoire et de l'imbrication des politiques publiques, la Ville et la Communauté d'Agglomération ont réalisé leurs plans climats de façon concomitante. **Cela leur permet aujourd'hui d'afficher une stratégie territoriale unique et commune, avec des actions cohérentes et complémentaires, en fonction des compétences de chacune des deux collectivités.**

Perpignan et l'Agglomération ont donc un document Plan Climat-Énergie Territorial 2012-2017 commun, mais des actions différenciées (si les objectifs territoriaux sont partagés, chaque collectivité est responsable sur le périmètre de son fonctionnement, de son patrimoine et de ses activités).

Le document est organisé autour de **6 objectifs et décline 95 fiches actions thématiques, dont 47 pour Perpignan**, portant à la fois sur l'exercice des compétences de la Ville et sur son exemplarité (chaque fiche action regroupant en moyenne 1 à 10 actions concrètes) :

- **Aménager un archipel durable** : regroupe les actions en termes d'aménagement, d'urbanisme, etc.
- **Construire un territoire à énergie positive** en créant ou en réaménageant des bâtiments municipaux selon des critères environnementaux avec des équipements favorisant les économies d'énergie,
- **Se déplacer autrement** en encourageant les actions de mobilité durable et en favorisant les modes de déplacements doux,
- **Renforcer l'exemplarité des collectivités** en optimisant les performances du patrimoine et en améliorant le service aux usagers,
- **Partager et animer le PCET** avec le pilotage interne des actions, mais aussi l'animation et le financement,



- **Informier, sensibiliser et développer la connaissance et la participation** sous différents formats et supports auprès de toute la population.

La Ville de Perpignan et la Communauté d'Agglomération ont donc construit un programme d'actions transversal, cohérent, ambitieux et vertueux au regard du développement durable, qui permettra de limiter l'impact du territoire sur le climat en réduisant significativement ses émissions de GES et de réduire la vulnérabilité du territoire vis à vis du changement climatique.

La stratégie adoptée s'inscrit dans le cadre des objectifs nationaux, européens, et est conforme aux objectifs définis dans le Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Énergie (SRCAE).

1.1) 2014 : 2^e année de mise en œuvre du Plan Climat !

2014 marque la 2^e année de mise en œuvre du Plan Climat.

Chaque action est portée par un technicien référent et un bilan annuel permet de faire le point de l'avancée.

Dans son Plan Climat Énergie Territorial, Perpignan s'est engagée à mettre en œuvre 189 actions, regroupées dans 47 fiches actions ! A noter, en 2014, 7 nouvelles actions ont été inscrites dans le cadre du Plan climat : ce qui porte le total à 196 actions.

Bilan de la 2^e année de mise en œuvre du PCET :

- ➔ **44 actions/196** sont **réalisées, soit 22%** du programme d'actions (dont 28 actions à renouveler chaque année). **Par rapport au bilan 2013 : Perpignan a mis en œuvre et finalisé 3 nouvelles actions** (41 réalisées en 2013).
- ➔ **96 actions** sont **en cours, soit 49%** du programme. Le nombre d'actions en cours augmente fortement (+ 16 actions par rapport à 2013).
- ➔ **52 actions** sont encore **à lancer** (- 13 actions par rapport à 2013).
- ➔ **4 actions** ont été arrêtées ou suspendues pour le moment.

**Au total ce sont donc 140 actions sur 196 qui sont engagées
Soit + de 71% du programme, la 2^e année !**

Indicateurs de réalisation des actions du PCET

Résultats généraux du PCET

Etats des actions	En nombre/196	En %age
Actions réalisées	44	22%
dont actions à renouveler chaque année	28	
Actions en cours	96	49%
réalisées à 25 %	10	
réalisées à 50 %	7	
réalisées 75 %	6	
Actions à lancer	52	27%
Actions arrêtées / suspendues	4	2%

Les 196 actions sont regroupées en 47 fiches actions / NB : 4 actions suspendue en 2013 / 8 nouvelles actions inscrites en 2014

Résultats par objectif stratégique du PCET

AXE	Titre de l'axe	% Actions réalisées	Nombre d'actions par axe
AXE 1	Aménager un Archipel durable	○ 10%	31
AXE 2	Construire le territoire à énergie positive	○ 0%	11
AXE 3	Se déplacer autrement	⦿ 32%	28
AXE 4	Renforcer l'exemplarité des collectivités	⦿ 29%	59
AXE 5	Partager et animer les PCET	⦿ 24%	21
AXE 6	Informier, sensibiliser et développer la connaissance	⦿ 22%	46

Parallèlement, la Ville de Perpignan continue de collaborer **au réseau régional des Villes « Plan climat »**, animé par l'Ademe et la Région (une réunion organisée le 10 juillet 2014, au cours de laquelle la Ville de Perpignan a été invitée à présenter la démarche « 0 phytosanitaire » et la gestion différenciée des espaces verts). Elle participe également au **Club Régional des Villes Cit'ergie** animé par l'Ademe Languedoc-Roussillon (1 réunion organisée le 16 mai 2014). Elle a enfin participé à la Journée Nationale d'échanges des collectivités Cit'ergie qui a eu lieu le jeudi 22 mai 2014 à Paris.

La Ville de Perpignan contribue donc activement à cette dynamique nationale, régionale et locale qui s'organise aujourd'hui autour de ces questions et dans lesquelles toutes les grandes collectivités sont engagées autour d'un même objectif, celui de la lutte contre les changements climatiques.

A noter : nous n'avons pas rappelé dans ce rapport 2014, les données du Bilan Carbone Territoire et du diagnostic de vulnérabilité qui ont été largement développées dans les rapports 2012 et 2013.

1.2) Perpignan : 1^{ère} Ville labellisée Cap Cit'ergie en Languedoc-Roussillon

2014 marque une phase importante dans la politique Énergie Climat de Perpignan avec sa reconnaissance « Cap Cit'ergie » par la Commission Nationale du Label qui s'est réunie le 26 novembre 2014.

Perpignan est aujourd'hui, la 1^{ère} collectivité en Languedoc-Roussillon à être labellisée et la 2^{de} dans tout le grand Sud. (Pour mémoire 80 collectivités engagées dans la démarche en France et 1200 collectivités en Europe engagées pour environ la moitié de labellisées).

Cette reconnaissance attribuée par une Commission nationale indépendante, atteste aujourd'hui de la qualité de la politique Energie Climat de Perpignan, de l'importance des actions mises en œuvre et de l'engagement constant des équipes.

Dans son courrier officiel, la Commission nationale a d'ailleurs souligné la qualité de l'organisation mise en place à Perpignan, la transversalité et la cohérence de la démarche.

• **Petit rappel concernant le label Cit'ergie :**

Cit'ergie est une démarche d'évaluation et de labellisation européenne qui vise à distinguer **les collectivités exemplaires** et engagées dans des **politiques Énergie Climat ambitieuses**. Le label européen, dénommé « European Energy Award » est décliné en France sous l'appellation Cit'ergie et porté par l'Ademe.

La labellisation Cit'ergie évalue les actions mises en œuvre par la collectivité dans six domaines transversaux : l'aménagement et l'urbanisme ; le patrimoine ; l'approvisionnement en énergie, l'eau et l'assainissement ; la mobilité ; l'organisation interne ; la communication et les partenariats. **La démarche repose sur un référentiel d'actions, des outils de pilotage et des indicateurs communs à tous les pays d'Europe. Toutes les collectivités engagées sont évaluées au regard de cet unique référentiel, ainsi qu'au travers des mêmes indicateurs.**

Cette démarche s'inscrit dans la continuité du Plan Climat mis en œuvre par Perpignan. Cit'ergie étant l'outil de suivi et d'évaluation du PCET.

La collectivité s'engage pour 4 ans. Une visite du Conseiller est organisée chaque année, afin de mettre à jour l'état des lieux des actions engagées au regard du catalogue Cit'ergie, les indicateurs et l'évaluation de la collectivité.

La Ville est accompagnée dans sa démarche par l'Ademe Languedoc Roussillon qui finance en partie la prestation du Conseiller Cit'ergie.

• **L'intérêt pour Perpignan :**

La démarche Cit'ergie permet à la Ville de disposer d'un cadre structurant et éprouver au niveau européen. Elle favorise une approche transversale (tous les domaines de compétence de la collectivité sont traités) et une prise de conscience du rôle de chaque service et des élus référents sur la question de l'énergie et du climat. **Elle inscrit également la collectivité dans un processus d'amélioration continue avec une évaluation annuelle.**

L'évaluation est neutre, elle se base sur un référentiel d'actions de collectivités exemplaires. L'action de la Ville est évaluée par un conseiller indépendant, accrédité par l'Ademe.

• **Les labels et la note obtenue par Perpignan :**

Il existe 3 niveaux de label. Les différents paliers sont établis en fonction d'un potentiel de points correspondant aux compétences des collectivités.

- note supérieure à **35 %** du potentiel : **label Cap Cit'ergie**
- note supérieure à **50 %** du potentiel : **label Cit'ergie**
- note supérieure à **75%** du potentiel : **European Energy Award**



Remise du label Cap Cit'ergie aux Assises de l'énergie, 29 janvier à Bordeaux (photo : Pentacle)

Un état des lieux des actions engagées à Perpignan a été mené par un Conseiller Cit'ergie. Cet état des lieux s'est déroulé entre septembre 2013 et juin 2014, avec notamment l'organisation de 12 groupes de travail.

Au vu de l'évaluation réalisée, Perpignan a atteint la note de 49%.

Détail du nombre de points obtenus au regard de l'audit :		
Points nécessaires pour le label Cit'ergie®	206.5 Pt.	50%
Nombre de points atteints par Perpignan	203.3 Pt.	49%
Nombre de points programmés au regard du PCET à l'horizon 2017	46.7 Pt.	11%

Après étude de son dossier, la commission Nationale du label, qui s'est réunie le 26 novembre 2014, a donc décidé d'attribuer le label « Cap'Citergie » à la Ville de Perpignan, avec une évaluation très positive dès la 1^{ère} année et un score qui frôle le niveau Cit'ergie.

1.3) Les éléments à retenir de l'évaluation Cit'ergie de Perpignan :

De façon générale, le conseiller Cit'ergie a souligné :

- ✓ **La forte mobilisation des services municipaux et leur bonne appropriation des thématiques de développement durable, aujourd'hui inscrites dans leurs pratiques**
- ✓ **La bonne mobilisation également des partenaires dont les services de PMCA et de l'OPH**
- ✓ **Une évaluation très positive dès la 1^{ère} année** qui place Perpignan à une toute petite marche de l'obtention du label Cit'ergie et confirme l'engagement qualitatif de la Ville en matière de lutte contre les changements climatiques.

Détail de l'évaluation dans les 6 domaines :

1. Développement Territorial :

• Les points forts :

- ✓ **Perpignan obtient une bonne note sur la définition de la politique énergie Climat** : c'est la qualité du Plan Climat qui est évaluée ici, son contenu, l'engagement politique et technique... qui sont bien notés.
- ✓ **Elle est également bien notée sur la planification urbaine en faveur de l'énergie et du climat.** Les actions mises en avant sont : les résultats en matière de rénovation de l'habitat, la charte d'aménagement de l'espace public et les efforts en matière de partage de l'espace public. Les engagements pris dans le cadre de la révision du nouveau PLU et l'expérimentation de l'outil GES PLU sont également soulignés.

• Les points à améliorer, à développer :

- ✓ Si les engagements en matière d'urbanisme sont soulignés, **la Ville a des progrès à faire sur le contrôle de l'application de ces règles d'urbanisme** (le contrôle en amont des projets existe, mais le contrôle terrain après travaux est aujourd'hui très peu effectué).
- ✓ **En matière de planification des déplacements, l'Agglomération a également des améliorations à apporter dans le cadre du PDU2** qui vient d'être lancé.
- ✓ **Le guide d'aménagement durable est à mettre en place.**

2. Patrimoine de la Collectivité :

• Les points forts :

- ✓ **La forte mobilisation et sensibilisation du personnel** aux questions énergie climat.
- ✓ **Le suivi des consommations et des gains énergétiques après travaux** effectués par les services.
- ✓ **Les contrats de Performance énergétique.**
- ✓ Le développement des **toitures solaires.**
- ✓ **Les pratiques écologiques en matière de gestion des espaces verts.**

• Les points à améliorer, à développer :

- ✓ **Une PPI énergie, intégrée à la PPI travaux.** A noter, ce point a déjà été amélioré dès la fin 2014, avec la mise en place d'une « PPI énergie et eau » d'un montant de 700 000€/an jusqu'en 2017.
- ✓ Développer **la pratique des analyses en coût global**, les bâtiments HQE et

intégrer systématiquement ce volet dans la définition et l'analyse des projets proposés par les maîtres d'œuvre.

- ✓ **Un suivi plus précis des consommations d'eau et d'énergie** : là aussi, la ville a commencé à déployer en 2014 les compteurs divisionnaires pour individualiser les consommations par bâtiment et séparer les consommations d'eau des bâtiments de celles des espaces verts.
- ✓ **La mise en place d'une stratégie de rénovation du patrimoine à moyen et long terme.**

3. Énergie, eau, assainissement et déchets :

Ce domaine concerne principalement les actions mises en œuvre par PMCA, mais Perpignan, en tant que Ville centre, est évaluée sur les actions mises en œuvre par PMCA et sur l'influence qu'elle exerce pour améliorer les choses.

• Les points forts :

- ✓ PMCA : 3 fois championne de France et championne européenne pour sa production d'énergies renouvelables.
- ✓ La compensation GES des services de l'eau.
- ✓ L'énergie issue de l'incinération des déchets.

• Les points à améliorer, à développer :

- ✓ Améliorer le pilotage des DSP.
- ✓ Le développement des réseaux intelligents.
- ✓ Améliorer l'efficacité des réseaux eaux et assainissement.
- ✓ Valorisation énergétique des Bio-déchets.
- ✓ Développer d'autres types d'ENR : cogénération, récupération de chaleur...
- ✓ Pas de fléchage des ressources (taxe sur les énergies de réseau, redevance provenant des concessions, une partie de sa dotation du FACE) destinées à développer directement ou soutenir des actions de maîtrise de l'énergie.

4. Mobilité :

Là aussi, une partie de l'évaluation de Perpignan porte sur les actions de PMCA, notamment sur le volet transport en commun.

• Les points forts :

- ✓ Perpignan obtient une bonne note sur **le diagnostic et le suivi de sa flotte de véhicules et sur la gestion du stationnement.**
- ✓ Les actions mises en avant sont : la télégestion des feux, la charte d'aménagement des espaces publics, la politique volontariste au profit des cyclistes et la piétonnisation du centre ville.

- **Les points à améliorer, à développer :**
 - ✓ **Mettre en place un plan de déplacement d'établissement** sur Perpignan
 - ✓ Développer la stratégie intermodale : vélo en libre service, auto-partage, covoiturage...
 - ✓ La logistique urbaine.
 - ✓ **Améliorer les continuités cyclables** (suppression de certains points noirs).
 - ✓ Renforcer l'information et la promotion des mobilités durables.

5. Organisation interne

- **Les points forts :**
 - ✓ **Très bonne mobilisation des agents.**
 - ✓ **Un bon portage :** DGS, DGST, chargée de mission.
 - ✓ **Le développement durable est intégré au plan de formation.**
 - ✓ La pratique des **achats et marchés durables** est bien engagée : informatique, dématérialisation, marché papier...
 - ✓ La ville a mis en place un tableau de bord de suivi des actions et réalise un bilan annuel.
- **Les points à améliorer, à développer :**
 - ✓ **L'éco-responsabilité** de l'administration et une démarche bien formalisée
 - ✓ **Actualiser les fiches de postes des agents**, valoriser le fait qu'ils sont référents PCET dans la fiche de poste et fixer des objectifs individuels et de services en rapport avec les actions du PCET.
 - ✓ **Budget de la politique énergie climat :** mieux identifier et flécher dans le budget général les actions qui contribuent au Plan Climat.

6. Communication et coopération :

- **Les points forts :**
 - ✓ **La politique de l'habitat :** les OPAH, le soutien au logement social, les actions menées avec Médiance 66.
 - ✓ **L'éducation au développement durable** (PEL, Fraich'attitude...).
 - ✓ L'existence d'un **pôle d'enseignement supérieur et recherche** dans le domaine des ENR : CNRS-PROMES, école d'ingénieur polytech'ENR.
- **Les points à améliorer, à développer :**
 - ✓ **Un plan de communication** valorisant les actions du Plan Climat .
 - ✓ **Une stratégie de concertation** de la société à définir et à mettre en œuvre

- pour accompagner le PCET.
- ✓ **Engager des actions de sensibilisation vers les citoyens**, favorisant les comportements et la consommation éco-responsable, les économies d'énergie...
- ✓ **Renforcer les actions sur la précarité énergétique et le conseil aux particuliers.**
- ✓ **Inciter les entreprises, artisans, commerçants à mener des actions d'économie d'énergie.**

➤ Les pistes pour 2015 :

Avec sa performance de 49% et le nombre d'actions déjà engagées ou programmées, Perpignan est aujourd'hui très proche du 2^e niveau du label. Un objectif qui peut raisonnablement être atteint dès la fin 2015 !
Perpignan pourra alors déposer un nouveau dossier pour être labellisée Cit'ergie courant 2016.

2) Politique d'aménagement du territoire

➤ Les actions engagées :

2.1) Le PLU en révision

Le 28 juin 2012, le Conseil Municipal a lancé la révision du PLU de 2007. A cette occasion, Perpignan s'est fixée plusieurs objectifs définis dans son plan climat (Fiches actions 111 et 112), à savoir :

- intégrer un volet énergie climat dans son prochain PLU,
- élaborer un référentiel local d'aménagements et bâtiments durables méditerranéens qui sera annexé au PLU,
- valoriser et renforcer la trame verte et bleue dans le PLU par le développement des continuités écologiques et des cheminements doux en site propre. Une trame verte qui doit devenir le support des orientations d'aménagement.

➔ Phase importante pour le PLU, le **Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)*** a été débattu et approuvé en Conseil Municipal du **25 juin 2014**.

→ **Ce dernier définit trois ambitions majeures pour le PLU :**

- ✓ **Perpignan cœur d'Agglo volontaire** avec un centre-ville d'Agglomération attractif, une ville renouvelée et équilibrée, un développement économique adapté et une ville des mobilités organisées.
- ✓ **Perpignan cœur d'Agglo à vivre à travers une ville des proximités** et un cadre de vie de qualité et attrayant.
- ✓ **Perpignan cœur d'Agglo naturel en valorisant et en protégeant le territoire naturel et les paysages et en intégrant l'environnement au cœur des réflexions et projets urbains.**

• **En synthèse :**

Le diagnostic et le PADD s'inscrivent dans les objectifs de la loi ALUR et des lois Grenelle 1 et 2 : **limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles en trouvant un juste équilibre entre la préservation de l'environnement et le développement urbain.**

Le diagnostic de la consommation des zones à urbaniser croisé avec le taux de croissance démographique met en évidence des potentialités d'accueil de population jusqu'en 2030 sans consommer de nouveaux espaces naturels ou agricoles. Pour ce qui est des zones d'activités économiques, le potentiel d'accueil est là aussi très important. **Les élus ont donc validé qu'il n'y aurait pas d'extension urbaine dans le cadre du nouveau PLU. En d'autres termes, la Ville de Perpignan va préserver ses espaces naturels existants en n'ouvrant pas de nouvelles zones à l'urbanisation.**

* *Le PADD est la clef de voûte du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il définit les orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire de la commune.*

➤ **Les pistes pour le PLU en 2015 :**

La procédure consiste désormais à traduire ces enjeux et orientations dans les diverses pièces du PLU : rapport de présentation, règlement, Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP).

- ✓ Une étude de densification et de mutation des tissus urbains existants, ainsi qu'une analyse des capacités de stationnement et de leur mutualisation a été lancée.
- ✓ L'évaluation environnementale est engagée avec l'appui d'un bureau d'étude spécialisé qui accompagnera la ville sur les 6 prochains mois.

✓ L'actualisation des annexes sanitaires sera prochainement lancée
L'arrêt du projet de nouveau PLU est envisagé à l'été 2015 et l'approbation début 2016.

2.2) Intégrer un volet énergie Climat dans le nouveau PLU

Parallèlement aux procédures officielles et conformément à l'objectif affiché dans le Plan Climat, la ville a également mis en place un groupe de travail afin de traduire de façon opérationnelle, les objectifs du PCET dans le nouveau PLU.

Le bureau d'études eQuiNéo, qui avait déjà accompagné la ville sur l'élaboration du Plan climat, a appuyé les services de la Ville à travers plusieurs missions :

- L'expérimentation de l'outil GES PLU afin d'analyser l'impact GES des orientations d'aménagement choisies (à travers 3 scénarios) et le cas échéant de pouvoir les réajuster ;
- Produire un socle de connaissances permettant d'intégrer les volets énergie/Climat dans les différents documents du PLU à travers la création de fiches énergie/climat ;
- L'appui de la Direction du Cadre de Vie, pour la formalisation de la stratégie Trame Verte et Bleue.

Quatre documents ont été produits :

- **3 fiches ressources : permettant à la Ville de disposer d'éléments de discours, d'illustrations** (graphiques, cartographies...) **destinés à alimenter l'ensemble des documents du PLU.** 3 thématiques ont été abordées : le volet atténuation des émissions de GES ; le potentiel de production des énergies renouvelables ; le volet adaptation du territoire aux effets du changement climatique.
- **une note sur la précarité énergétique à Perpignan, avec un scénario particulièrement alarmant :** 46 % de la population pourrait être en situation de précarité énergétique en 2020.
- **une note d'analyse et de préconisations pour consolider le statut de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme.**
- **une note présentant les résultats de l'expérimentation de l'outil GES PLU.**

2.3) Vers l'élaboration d'un Guide d'aménagement durable

Enfin, dernier projet lancé dans le cadre de la révision du PLU, Perpignan a engagé une réflexion sur la mise en place d'un guide d'aménagement durable : 1^{ère} étape, en 2014 plusieurs réunions d'échanges entre gestionnaires des espaces et équipements publics (Ville, CG66, État, PMCA) ont été organisées. L'objectif est d'élaborer un diagnostic des différentes opérations d'aménagement réalisées ces dernières décennies et d'arriver à dégager une vision partagée de l'aménagement durable, en adéquation avec les problématiques à la fois environnementales et d'entretien qui incombent à ces acteurs.

➤ Les pistes pour le guide en 2015 :

L'année 2015 sera consacrée à la rédaction du guide, par la définition de principes d'aménagement partagés, qui auront fait l'objet de divers ateliers de travail, menés par thématique (rétention pluviale, logement, forme urbaine...). Les réunions thématiques ont démarré en novembre 2014.

3) Bientôt un modèle d'éco-quartier méditerranéen à Perpignan

➤ Les actions engagées :

La ZAC du « POU de les COLOBRES » vise la réalisation d'un éco-quartier adapté aux enjeux méditerranéens et de développement durable, à travers quatre ambitions principales :

- réaliser un quartier solidaire qui réponde à la diversité des besoins en logements, avec la production d'une offre accessible permettant une réelle mixité sociale et intergénérationnelle, facilitant l'accès à la propriété ;
- réaliser un quartier attractif et animé qui organise la mixité des fonctions (habitat, activités, services et équipements publics) en optimisant l'usage de l'espace, en favorisant les proximités et centralités, bénéficiant d'une desserte performante par les transports en commun ;
- réaliser un quartier porteur d'une image méditerranéenne qui forme une identité paysagère et architecturale adaptée à la géographie et au climat méditerranéen, en diversifiant et en densifiant les formes d'habitat, en valorisant la contrainte hydraulique, préservant la ressource et en réalisant des aménagements paysagers omniprésents ;
- réaliser un quartier innovant, modèle d'urbanisation durable qui recherche



l'innovation et la performance en termes de **sobriété énergétique et de gestion urbaine de proximité** (éco-citoyenneté, gestion des déchets).

L'objectif est de créer un éco-quartier sur **34 ha**, proche du centre-ville et desservi par la ligne 1 du Bus-tram, comprenant :

- la réalisation d'équipements publics,
- un programme de constructions de **1600 logements**, représentant 130 000 m² dont, au moins 20% de logements locatifs sociaux,
- et jusqu'à **30 000 m² consacrés aux commerces** et activités tertiaires.

➤ **Actions réalisées en 2014 :**

- **Février 2014** : la procédure de désignation du concessionnaire d'aménagement de la ZAC du Pou de Les Colobres s'est achevée. Le conseil municipal en date du 2 février a désigné la « SAS Pou de Les Colobres », constituée principalement par les groupes GGL et Angelotti, comme lauréats.
- **Le 3 juillet 2014** : le traité de concession a été officiellement signé.
- **Septembre 2014** : démarrage des études pré-opérationnelles, du dossier de réalisation et du programme des équipements publics dont l'approbation est prévue fin du premier semestre 2015.
- **Octobre 2014** : le 1^{er} comité de pilotage du projet réunissant le concessionnaire, les élus et techniciens de Perpignan s'est tenu en Mairie.

A souligner : la ville continuera de suivre étroitement l'avancée du projet à travers l'organisation de réunions et de comités de pilotage.

Une première tranche pourrait être initiée début 2016 en fonction de l'état des acquisitions foncières.

4) Aide à la rénovation thermique, accompagnement aux économies d'énergie et à la construction durable

La municipalité de Perpignan, depuis près de 10 ans, s'est lancée dans une **politique active de développement de l'offre de logements et de rénovation du parc immobilier, tout en privilégiant la diversification des types d'opérations (publiques, privées) et des types d'habitats (individuels, collectifs, habitat social, locatif ou en accession), afin de favoriser une plus grande mixité sociale.**

➤ **Les actions réalisées :**

4.1) Deux OPAH-RU entre 2003 et 2013 pour redynamiser le centre ville

Dans le centre ville où se concentre l'habitat ancien, la Ville de Perpignan a souhaité engager une action forte et mobiliser les financements. Deux Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat et Renouvellement Urbain (OPAH-RU) ont ainsi été mises en place successivement entre 2003 et 2013, pour accompagner activement la rénovation du parc immobilier, éradiquer l'habitat indigne et remettre sur le marché les logements vacants.

Éclairage OPAH-RU centre ville : bilan année 2013 !

➔ **1089 logements ont fait l'objet de travaux :**

- **659 ont obtenu des financements publics, dont**
 - ✓ 201 logements de propriétaires occupants
 - ✓ 391 logements de propriétaires bailleurs
 - ✓ 67 logements sur le parc public.
- **238 ont concerné des travaux de façade**
- **122 ont obtenu des financements au titre de la loi Malraux**
- **70 logements ont fait l'objet d'une procédure de traitement pour indignité, sans financements publics.**

L'intervention de la Ville sur l'habitat est essentielle et participe au dynamisme de l'économie locale.

➔ Au total, l'opération aura généré près de **40,5 M€ de travaux, dont 15,9M€ de subventions** (5,8M€ financés par la Ville).

➤ **Les actions engagées :**

4.2) Une 3^e OPAH-RU pour conforter la dynamique de rénovation engagée :

Au vu des résultats particulièrement significatifs obtenus lors des deux premières OPAH, mais aussi des difficultés sociales et urbaines persistantes, la ville a souhaité poursuivre le processus de reconquête de son centre ancien par la mise en place d'une 3^e OPAH-RU 2014/2019, sur un périmètre réduit.



A cette fin, une convention de partenariat avec l'État, l'Agence Nationale de l'Habitat et Perpignan Méditerranée a été adoptée par le Conseil Municipal en date du 14 novembre 2013.

5 grands enjeux ont été identifiés se déclinant en plusieurs axes d'intervention :

- ✓ Enjeux de pérennité et d'habitabilité des logements correspondants aux priorités de l'ANAH (lutte contre l'habitat indigne et très dégradé, lutte contre la précarité énergétique et besoin d'adaptation liées à la perte d'autonomie)
- ✓ Enjeux liés au marché immobilier pour simultanément maintenir les habitants et diversifier l'occupation sociale en accueillant de nouvelles populations
- ✓ Enjeux sociaux
- ✓ Enjeux urbains et environnementaux liés aux difficultés et duretés opérationnelles
- ✓ Enjeux économiques et d'attractivité du centre ancien.

Par ailleurs les objectifs quantitatifs de cette 3^e OPAH-RU 2014/2019 sont les suivants :

- ✓ traiter **730 logements** dont **331 logements indignes** ou très dégradés
- ✓ Produire **65 logements locatifs sociaux**

Le montant de cette nouvelle convention de partenariat 2014/2019 (hors participation des propriétaires privés) **s'élève à 14,9M€** dont :

- ✓ 820 000€ de l'État dans le cadre du programme « habiter mieux »,
- ✓ 6M€ de l'ANAH,
- ✓ **7,2M€ de la Ville pour le financement des travaux**, hors coût de l'ingénierie et de l'animation de l'opération.

Durant les 5 ans de l'OPAH, la Ville va également financer un bureau d'études chargé d'assurer le conseil et l'accompagnement des propriétaires tout au long de leur projet de rénovation.

Chiffres clés de la 1^{ère} année de l'OPAH-RU 3 (novembre 2013 à novembre 2014) :

→ **Sur le volet Habitat :**

- ✓ **86 personnes** ont été reçues et **40 permanences** assurées par le bureau d'études URBANIS.
- ✓ Plusieurs mailings courrier ont été adressés aux propriétaires
- ✓ **30 logements** ont été retenus au titre des aides habitat dont **26 concernés par des travaux d'économie d'énergie**
- ✓ Le montant des aides publiques s'élève, pour cette 1^{ère} année à plus de **471 000€**, dont :
 - **358 645 €** de subventions de l'ANAH (dont **342 771€** sont consacrés aux travaux d'économie d'énergie). A cela s'ajoute : 68 000€ de prime dans le cadre du Fond d'Aide à la Rénovation Thermique (FART).
 - **112 396 €** de subventions de la Ville (dont **100 894€** sont consacrés aux travaux d'économie d'énergie)

→ **Sur le volet Façades**

- ✓ **39 dossiers retenus**, 33 financés à ce jour (6 dossiers en cours, travaux non terminés).
- ✓ **Montant des travaux façade réalisés en 2014 : 552 853 €**, dont 110 185€ de subventions publiques attribuées.

→ **Sur le volet Commerces** (aide à la rénovation des devantures et enseignes commerciales)

- ✓ **39 dossiers retenus**, 17 financés à ce jour (22 dossiers en cours, travaux non terminés)
- ✓ **Montant total des travaux réalisés en 2014 : 119 661€**, dont 28 174 de subventions publiques attribuées.

OPAHRU Centre Ville

Travaux: ISOLATION PAR L'EXTERIEUR, REMPLACEMENT DES MENUISERIES

Catégorie: LUTTE CONTRE LA PRECARITE ENERGETIQUE

2, 1 RUE DU THEATRE

PLAFOND TRES SOCIAL
▶ 60% ANAH ET 55% VILLE

Montant des travaux 18 256,34€ HT -19 544,82€ TTC
Dépense subventionnable : 18 425€

Subvention ANAH ≈ 11 434€ DONT 4000€ ASE
Subvention VILLE ≈ 6 697€

Reste à charge : 1 413,82€




PERPINYA
perpinya.com
la catalane

PERPIGNAN
mairie-perpignan.fr
la catalane

4.3) Le PNRQAD du quartier gare entame sa 2^e année :

Situé entre le centre historique et l'aménagement du pôle d'habitat et de services de la nouvelle gare TGV à Saint-Assisclé, ce quartier occupe une place stratégique au cœur du projet urbain engagé par la Ville. Ce territoire de **56 hectares** comprend environ **4 000 logements** dont **48% du parc construit avant 1948** et un taux de vacance de 20%. Il constitue un espace de transition essentiel entre deux sites à forts enjeux dans la politique d'aménagement de la Ville.

Le programme prévoit notamment :

- **Au Sud-Est, une intervention renforcée sur les îlots les plus dégradés par la mise en place d'une opération de restauration immobilière sur 88 immeubles** (370 logements).
- **La mise en place d'une OPAH-RU sur 5 ans qui vise la réhabilitation de 382 logements privés** dont 243 logements locatifs privés et 139 logements de propriétaires occupants ou d'accédants à la propriété. La réduction de la consommation énergétique sera l'un des axes forts de ce programme ainsi que la lutte contre l'habitat indigne et dégradé.
- **La réalisation de 65 logements locatifs sociaux** et de 15 places d'hébergement

Parallèlement, d'importants travaux ont été lancés sur les espaces publics (Berges de la Basse, place de Belgique par exemple), des équipements de proximité et le soutien de l'activité commerciale du quartier sont également prévus, pour dynamiser la vie du quartier.

→ Pour rappel : Coût de l'opération **59 millions d'€**, dont :

- + de 51 millions pour l'habitat
- 3,5 millions pour les espaces publics
- 1 million pour les équipements
- 1,4 million pour les équipements à finalité économique

Dont **14,6M€ financés par la VILLE**

→ **Durant 5 ans, la Ville de Perpignan va conseiller, accompagner les propriétaires, tout au long de leur projet de rénovation et financer une partie des travaux.**

A noter : modification du règlement des aides de la Ville au ravalement des façades.

La ville a souhaité inciter plus fortement les propriétaires à réaliser des travaux de ravalement, ainsi, le Conseil municipal a adopté un dispositif de majoration dégressive.

- ✓ **sur certains axes définis dans le périmètre du Secteur Sauvegardé : une majoration dégressive du montant de la subvention est appliquée** allant de 30 à 40 % les deux premières années et de 15 à 20 % les deux suivantes avec plafonnement relevé.
- ✓ **Sur l'OPAH-RU Gare : une augmentation dégressive du taux de subvention est appliquée**, de 20 à 25% les deux premières années et de 15% à 20% les deux suivantes. **Sur le secteur Leclerc/Clémenceau et le secteur Bourrat/Molière** l'augmentation du taux est de 20% les deux premières années et 15% les deux suivantes.

La Ville propose en effet un service d'accompagnement des ménages souhaitant s'engager dans un projet de rénovation, tant sur le volet technique, administratif que financier : depuis la première information, en passant par le financement d'évaluation énergétique des logements et des travaux, l'accompagnement au montage du projet et des dossiers d'aides, jusqu'à sa réalisation.

Les élus ont choisi de garder la gestion de ce programme en interne : 2 techniciens ont été recrutés pour effectuer le suivi des dossiers (visites des logements, aides au montage des dossiers et accompagnement des propriétaires). Pour faciliter les démarches des habitants, ces techniciens assurent également, 2 fois par semaine une permanence décentralisée dans le quartier.

Chiffres clés du PNRQAD

Éclairage bilan année 2014 : 2^e année de l'OPAH-RU gare (septembre 2013-septembre 2014) :

→ Sur le volet Habitat :

- ✓ **159 personnes ont été reçues et 86 permanences assurées sur le site de l'Annexe Mairie Béranger** (pour mémoire en 2012, 323 personnes avaient déjà été reçues et 118 permanences assurées sur le site de l'Annexe Mairie Béranger).
- ✓ **2 ateliers** ont été organisés auprès des Propriétaires Bailleurs et Propriétaires occupants
- ✓ **1 mailing** courrier envoyé aux propriétaires
- ✓ **45 logements ont été retenus au titre des aides habitat** dont 37 concernant des Propriétaires Occupants (PO) et 8 des Propriétaires Bailleurs (PB).
- ✓ **9 dossiers ont été instruits au titre des aides façades.**
- ✓ **6 dossiers « Copropriété » ont été subventionnés.**
- ✓ **779 844 € HT ont été engagés en 2014 sur le volet Habitat, pour la réhabilitation de 47 logements + parties communes de 6 copropriétés, dont 389 301 € HT de travaux d'économie d'énergie, soit 50%.**
- ✓ **Le montant des aides publiques accordées est de 399 530 € (hors façades), ce qui représente 51 % du montant H.T des travaux engagés, notamment grâce à la prime accordée par la Ville pour l'accession à la propriété.**
- ✓ **Sur les 172 959 € de subventions Ville, 43% concernent des travaux d'économie d'énergie.**

- ✓ **Le montant moyen des Subventions est :** pour les propriétaires occupants = 8 209 €/log (60% des travaux) - pour les propriétaires bailleurs = 10 632 €/log, présentant 40% des travaux.

Les travaux se répartissent de la suivante :			
Type de dossiers	Montant des travaux H.T	Dont tx d'économie d'énergie H.T	% des tx d'économie d'énergie
Propriétaires occupants	503 641 €	274 102 €	54%
Propriétaires bailleurs	211 002 €	100 913 €	48%
Copropriétés	65 201 €	14 286 €	22%
Total	779 844 €	389 301€	50%

→ Sur le volet Façades

- ✓ **Pour information, le montant des travaux lié aux 9 ravalements de façades engagés est de 199 212 € pour un montant de subventions de 28 005 € et de 3 426 m² de surface ravalée.**

→ Concernant la production de Logements Locatifs Sociaux (LLS).

Pour rappel : les objectifs du PNRQAD sont de créer 65 LLS.

- ✓ **En 2014 : la Ville a acquis puis cédé à l'OPH, 4 immeubles (5 rue du Progrès, 6 rue Lefranc, 7 et 9 rue Boileau).** 1 autre immeuble est en cours d'acquisition (6 rue Béranger). L'ensemble de ces acquisitions devrait permettre la production de 6 LLS et 2 PSLA (Prêt Social Location-Accession : qui est un dispositif d'accession à la propriété sous condition de ressources).

→ Concernant les Opérations de Restauration Immobilière (ORI)

Les ORI concernent les îlots les plus dégradés, sur lesquels les propriétaires sont contraints de faire des travaux par voie de procédure de Déclaration d'Utilité Publique.

L'Opération de Restauration Immobilière (ORI) du Quartier Gare, concerne 88 immeubles (370 logements).

Depuis son entrée en phase opérationnelle par la signature le 19 septembre 2012 de la convention multi partenariale, 9 îlots sont en cours d'étude à des stades différents :

- ✓ Ilot Hugo Marceau : une délibération du Conseil municipal en date du

Propriétaire occupant Réhabilitation complète d'un logement



Travaux

Réhabilitation complète d'une maison de ville vacante de deux étages avec une toiture non étanche comprenant des matériaux amiantés.

Création d'une toiture terrasse afin d'offrir un extérieur.
 Redistribution du logement par la création d'un duplex inversé pour créer un habitat moderne.
 Reprise complète de l'ensemble du logement : électricité, plomberie, menuiseries, isolation, chauffage et sols.



Financement public **60 %**

Gain énergétique **50 %**

Montant des travaux : 70 400 €

Subventions : 42 600 €

À charge du propriétaire : 27 800 €

Cofinancement - Communauté d'agglomération : 500 € -
 Ville de Perpignan : 15 000 € - ANAH : 27 100 €



25/10/2012 lance la procédure et après concertation et visites de terrain : **3 immeubles** sont déclarés ORI faisant l'objet d'un arrêté préfectoral du 25/09/2014 de déclaration d'utilité publique (DUP).

- ✓ Ilot Béranger : début de la procédure par délibération du conseil municipal du 27/06/2014 et concertation préalable réalisée. Les visites de terrains font apparaître que **2 immeubles** sont ORI et le dossier DUP est en cours de rédaction.
- ✓ Ilots Progrès Béranger et Marie Frédéric : l'étude de ces 2 îlots a démarré par délibération du Conseil Municipal en date du 14/11/2013 suivie par la phase de concertation. Les visites de terrain sur l'îlot Marie Frédéric font apparaître **1 ensemble immobilier composé de 3 bâtiments et d'1 immeuble** ORI et le dossier de DUP est en cours de rédaction. Les visites vont débiter sur l'îlot Progrès – Béranger.
- ✓ Ilots Marceau – Belgique / De Gaulle – Marceau / Marceau – Progrès : lancement de la procédure par la délibération du Conseil Municipal en date du 6/11/2014.
- ✓ Par ailleurs, en 2014 : **2 immeubles en diffus** sont déclarés ORI et le dossier de DUP est en cours.

→ Nouveautés 2014 :

- **Le règlement des aides Habitat de la Ville a été modifié :**

Le nouveau règlement va dans le sens du renforcement de l'intervention financière municipale afin de palier les modifications des règles de subvention ANAH. Certains travaux et certaines catégories de propriétaires ne sont plus subventionnés par l'ANAH (exemple les PO modestes ne sont plus prioritaires pour l'ANAH) mais seront financés par la Ville, de façon à maintenir la dynamique en matière de travaux d'économie d'énergie.

→ Pour les propriétaires occupants :

- ✓ Maintien de la subvention municipale dans les cas où l'ANAH n'intervient plus.
- ✓ Augmentation de 15% de la subvention ville pour les logements situés dans le périmètre ORI (Opération de Restauration Immobilière : concerne les îlots les plus dégradés) et déclarés ORI.
- ✓ Création d'une aide municipale pour les logements situés dans le périmètre de l'ORI mais non déclarés ORI en vue de la réalisation de mise aux normes d'ampleur limitée.

→ **Pour les propriétaires bailleurs :**

- ✓ Création d'une aide municipale destinée à financer les travaux pour les logements ayant un indice de dégradation ou un gain énergétique insuffisant pour bénéficier des aides ANAH. En contre partie de cette aide, les propriétaires devront conventionner avec l'ANAH et s'engager sur le plafonnement des loyers.

→ **Nouveauté pour les copropriétés :**

- ✓ Instauration d'une aide ville octroyée aux syndicats de copropriété professionnels ou bénévoles pour les travaux sur les parties communes hors façade.

- **Par ailleurs pour inciter les bénéficiaires à faire des travaux, la Ville a réalisé des panneaux d'exposition présentant des exemples d'opérations subventionnées. Ces panneaux feront l'objet d'expositions itinérantes sur le quartier de la Gare**

Il convient enfin de souligner la particulière transversalité de cette action. Le PNRQAD du quartier gare, comme l'éco-quartier est une des actions exemplaires du Plan climat, en ce sens qu'elle répond à plusieurs finalités et enjeux importants du développement durable :

- *La lutte contre le changement climatique en accompagnant la rénovation et l'amélioration de la performance thermique d'un parc bâti dont près de la moitié a été construit en 1948 ;*
- *la cohésion sociale et la solidarité à travers le renforcement de la mixité sociale, la lutte contre l'habitat indigne et contre la précarité énergétique ;*
- *l'épanouissement de tous les êtres humains, à travers l'amélioration du cadre de vie et le développement des services publics de proximité : réaménagement de la Place de Belgique, aménagement d'une salle de quartier, extension du groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau... ;*
- *Des modes de production et de consommation responsables : à travers le projet de revitaliser le commerce et l'artisanat de proximité*

➤ **Les pistes d'amélioration en matière d'Habitat pour 2015 :**

4.4) Vers un accompagnement pour les copropriétés en difficulté

A partir d'une étude et de données brutes fournies par l'ANAH, la Ville de Perpignan a réalisé en 2014, un état des lieux et une cartographie des copropriétés dégradées de Perpignan. Cet outil doit servir de base de réflexion et de dialogue avec les syndicats afin de mettre en place des dispositifs d'accompagnement des copropriétés dégradées.

En 2015, la Ville va réunir les syndicats de copropriétés pour engager cette réflexion. Une première réunion est prévue avec les syndicats du Moulin à Vent.

4.5) Projet de plateforme de rénovation énergétique

L'ADEME a lancé fin juin 2014, un Appel à Manifestation d'Intérêt pour favoriser la création de **plateformes locales de rénovation énergétique de l'habitat**. L'Agglomération Perpignan Méditerranée s'est portée candidate, comme pilote, en partenariat étroit avec le CG66 et a été retenue, sur la base, dans un 1er temps, d'une étude de préfiguration de 6 mois confiée à la SPL. A l'issue de la mission de préfiguration le montage opérationnel de la plateforme devra être finalisé et le plan d'actions détaillé.

Le projet est mené également en collaboration avec les chambres consulaires, les syndicats d'artisans, la fédération du Bâtiment ainsi que les différentes administrations concernées, notamment la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) et les communes.

Les enjeux de la plateforme sont :

- ✓ **de simplifier et unifier les dispositifs existants au sein d'un « service intégré de la rénovation énergétique », véritable « guichet unique »** permettant d'accompagner le particulier tout au long de son projet (simplification des démarches, accompagnement sur divers champs de compétences, sécurisation de son parcours travaux) et ainsi de généraliser à grande échelle la rénovation énergétique en offrant cet accompagnement à tous les particuliers
- ✓ **de structurer l'offre des professionnels du bâtiment** et d'organiser l'offre de financement (cible : organismes bancaires et opérateurs nouveaux)
- ✓ **enfin il s'agira d'organiser la gouvernance** entre les différents partenaires et l'animation de la plateforme afin de s'inscrire dans une logique de simplicité et d'efficacité.

5) Un plan de modernisation de l'éclairage public

➤ Les actions réalisées :

5.1) Programme d'amélioration de l'éclairage public

La Ville de Perpignan a lancé en 2009, un **programme pluriannuel d'investissement de 3,6 M€ pour moderniser son parc d'éclairage public.**

Objectifs :

- **remplacer 60% du parc** (8750 points lumineux).
- **Installer un système de télégestion à distance et des dispositifs de régulation et de variation.**

Les bénéfices de cette opération sont indéniables et multiples :

- des économies d'énergies,
- une maintenance plus aisée et plus efficace
- et surtout, une amélioration importante du confort et de la sécurité des véhicules et des piétons grâce au renforcement de l'éclairage des voies.
- De même, la Ville a remplacé les ampoules par des lampes sans mercure, utilisé des produits recyclables et diminué fortement la pollution lumineuse en supprimant tous les luminaires en forme de boules, s'inscrivant ainsi résolument dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.
- Enfin, grâce à l'installation du système de régulation et de télégestion à distance, elle a aussi amélioré la qualité de vie des perpignanais en adaptant le plus précisément possible les plages de fonctionnement en fonction des besoins réels, des saisons et en fonction de la typologie des rues (voies piétonnes ou non, présence d'un groupe scolaire, nombre de luminaires, trafic routier...).

➔ **bilan au 31 décembre 2014 :**

- Au total, fin 2014, la Ville de Perpignan a remplacé **7 800 luminaires**, ce qui correspond à **85 % du programme** et installé une centaine de boîtiers de télégestion supplémentaires (soit un total de 226 en service).
- Au total, sur l'ensemble du programme, depuis 2009, cette opération se traduit par un gain de **11 GigaWh, soit 1 220 tonnes de Co₂**, en moins rejetées dans l'atmosphère.
- Le coût de l'énergie ayant fortement augmenté depuis 2009, la facture d'éclairage n'a sensiblement pas été réduite. Mais **ce programme a permis de compenser cette forte augmentation (51% depuis 2009)**. Sans ce programme,

la facture d'éclairage public de Perpignan s'élèverait à 2 000 000 € pour 2014. Elle est aujourd'hui de 1 400 000 €, **soit un coût évité de 600 000€**

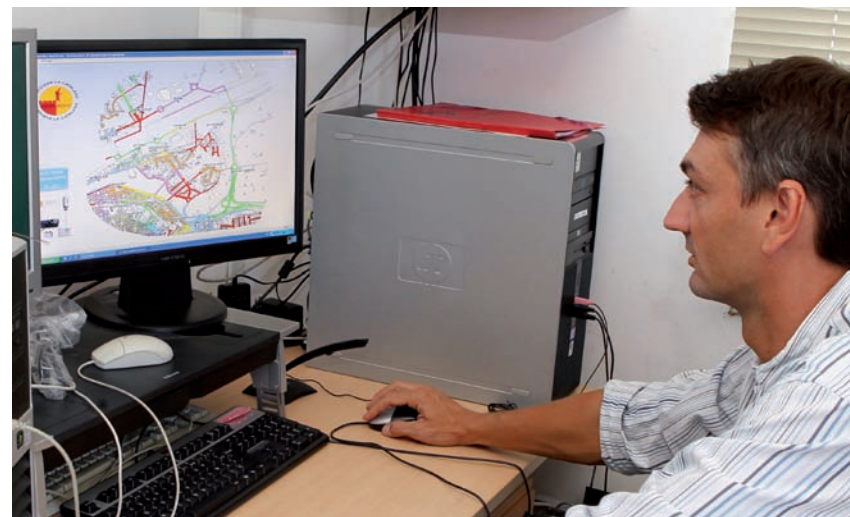
5.2) Les monuments de Perpignan se mettent aux leds :

Parallèlement au programme de modernisation de l'éclairage public, la Ville de Perpignan a donc programmé d'ici 2015, le remplacement de l'ensemble de l'éclairage des monuments et végétaux par des leds. Ce programme est appelé « circuit lumière ».

A travers cette démarche, il s'agit de concilier le développement touristique par la mise en valeur du patrimoine et les économies d'énergie.

La technologie Led est particulièrement efficace et économique pour la mise en valeur des monuments car elle nécessite peu de maintenance. Les coûts sont donc réduits : en moyenne, les interventions diminuent de 5 par an, à 1 tous les 3 ans.

- ➔ En 2012, l'éclairage de la Basse a été amélioré avec 72 luminaires remplacés.
- ➔ En 2013, La Ville a repris l'éclairage de l'église St Jacques et terminé l'éclairage dynamique du Castillet.
- ➔ En 2014, une partie de l'éclairage de la cathédrale St-Jean et du Campo Santo a été modernisée.



Un système de régulation et de télégestion à distance

6) Une politique globale de déplacement

L'autorité organisatrice des transports est aujourd'hui une compétence transférée à la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée. A ce titre, elle est chargée du plan de déplacement urbain et de toute la politique de développement des transports en commun, notamment du projet de Bus-tram qui verra à terme la réalisation de 10 km de voies réservées aux bus et vélos sur Perpignan.

➤ Actions engagées par l'Agglo :

6.1) Un Plan de Déplacements urbains (PDU) pour organiser les mobilités

Le PDU est un document de planification et de programmation. Il a pour objet de repérer les principaux enjeux du territoire en matière de transport et déplacements, de définir les priorités, le plan d'actions et les moyens correspondants. Il constitue en ce sens, la feuille de route de PMCA en matière de transport et déplacements sur les 5 à 10 ans.

La loi précise que le PDU doit concilier 3 enjeux :

- créer les conditions d'une mobilité efficace des personnes et des marchandises sur le territoire (un des outils de la performance économique)
- être un outil de cohésion sociale : droit au transport pour tous (desserte et tarifs)
- limiter l'impact des transports sur la santé et sur l'environnement

Les leviers d'action du PDU portent à la fois sur :

- la bonne articulation urbanisme/transport urbain
- le développement de l'offre de transports publics
- la mise en place d'une politique active de déplacements (vélo, covoiturage...)
- le stationnement

Le plan de déplacements urbains N°1 de l'Agglomération couvrait la période 2006-2012.

L'évaluation de ce 1^{er} document a été confiée à l'Agence d'Urbanisme Catalane (AURCA) au printemps 2013. Il s'agissait de faire le bilan des principales avancées apportées par le PDU 1, d'identifier les limites, les thèmes qui doivent être mieux développés à l'avenir afin de préparer le prochain PDU. Parallèlement, un pré-diagnostic stratégique a été rédigé afin d'identifier les principaux enjeux de la

politique de mobilité durable pour la période 2015/2020.

C'est sur ces bases que seront lancées en 2015 : la démarche de concertation auprès des élus et des acteurs locaux, qui doit accompagner l'ensemble de la procédure d'élaboration du futur PDU, ainsi que les premières études techniques nécessaires.

Chiffres clés des transports :

➔ Le réseau de transport :

36 lignes urbaines régulières composées de :

• **11 lignes de bus internes à Perpignan dont :**

- 8 lignes urbaines régulières
- 2 circuits pour le service du P'tit Bus en centre-ville
- 1 ligne spécifique de soirée entre la cité universitaire et le centre-ville (Nitbus)
- 14 lignes qui assurent la liaison entre Perpignan et les autres communes.

➔ La fréquentation :

- **9,6 millions de voyageurs sur l'ensemble du réseau en 2013** (+2,4% par rapport à 2012) :
- 7,5 millions sur les lignes régulières (hors scolaires), dont **5,7 millions de montées sur Perpignan**

➔ L'accessibilité :

- **Plus de 200 bus et cars en circulation, dont 85% accessibles**
- **Plus de 300 arrêts sur Perpignan, dont 48% accessibles ou accessibles avec aide**

En matière d'accessibilité, les efforts seront poursuivis dans le cadre du Schéma Directeur d'Accessibilité des Transports de PMCA approuvé le 30 septembre 2013.

- **Objectif SDAT : traiter plus de 80% des besoins de déplacements**
- **Sur Perpignan, 40 arrêts à aménager en priorité dont 12 en 2015.**

➔ Le budget transport 2014 :

- **33,5 M€ en fonctionnement**, dont 28,6 M€ pour le contrat de DSP Transport et le transport des personnes handicapées (GIHP) ;
- **10,3 M€ d'investissement**, dont 5,23 M€ d'acquisition de bus et 4 M€ d'aménagements bus-tram sur Perpignan ;

6.2) Les réalisations 2014 en matière de mobilité:

→ Le Parking Relais de Saint Estève, inauguré en février 2014

Il fait partie intégrante du projet de Réseau à Haut Niveau de Service porté par Perpignan Méditerranée. Il correspond, dans son dimensionnement actuel (65 places), à la première tranche d'aménagement (à terme, doublement du nombre d'emplacements). Toutefois, la desserte et les équipements mis à disposition témoignent d'ores et déjà de l'ambition du projet global :

- ✓ sur la desserte, les renforts mis en place sur la ligne 17 permettent d'atteindre une fréquence de 8 minutes en HP contre 10 minutes en HC.
- ✓ **le temps de parcours pour atteindre le Castillet est, lui aussi, très performant (10 minutes).**

En matière d'équipement du site, il faut rappeler qu'il sera vidéo-protégé (début 2015) et que les stations sont équipées à l'identique de celles du bus-tram, à savoir, accessibilité totale aux PMR, bornes d'information voyageurs et distributeur automatique de titres. Il est également pourvu d'un local vélo fermé et sécurisé.

→ Tarification et nouvelles technologies :

- **La baisse de l'abonnement annuel de 50% passant de 330 à 165 euros (réglable en 3 fois sans frais) est effective depuis janvier 2014.** Il s'agit ainsi de favoriser le recours régulier au bus et par un prix attractif de permettre son accès au plus grand nombre.
- **Les premiers résultats sont encourageants :** +6% d'augmentation de la fréquentation au 1^{er} semestre 2014
- En 2014, l'Agglomération a aussi développé de nouveaux moyens et lieux de paiements en s'appuyant sur les nouvelles technologies. L'objectif est de permettre une plus grande souplesse et une meilleure adaptabilité aux besoins des usagers.
- Une application gratuite est désormais disponible sur iPhone et sur Android. Elle permet de visualiser directement les lignes ainsi que les horaires et de préparer ses itinéraires.



→ Une passerelle sur la Têt pour relier le Vernet au Centre Ville :

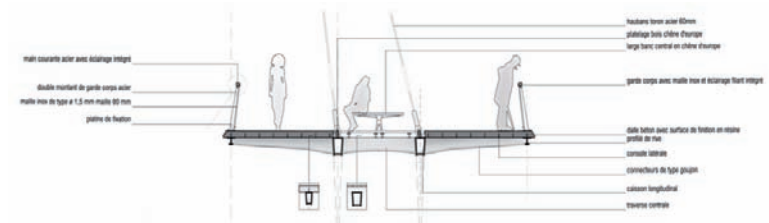
Entre les ponts Arago et Joffre, la nouvelle passerelle réservée aux usagers se déplaçant à pied ou à vélo ainsi qu'aux personnes à mobilité réduite, connaît les dernières phases de sa réalisation.

Marcher jusqu'aux rives de la Têt depuis les quartiers du Vernet, traverser en toute tranquillité en jetant un œil sur le lit du fleuve ou en contemplant au loin le Canigou et rallier immédiatement le centre-ville, au niveau du théâtre de l'Archipel : voilà la future balade qui s'offrira, aux Perpignanais en 2015.

La nouvelle passerelle sera alors le trait d'union qui réunifiera le tissu urbain et le quartier du Vernet au centre ville, tout en préservant le cadre naturel du fleuve et en développant les modes de déplacements doux.



L'ouvrage de 130 mètres de long, 9 mètres de haut, dont la largeur variera entre 5 et 8 mètres, constituera un véritable espace public au-dessus du fleuve, agrémenté de bancs et de garde-corps pour admirer le paysage et d'une placette à son point le plus large.



Le gros œuvre étant désormais terminé, les travaux pilotés par l'Agglo Perpignan Méditerranée se sont portés sur la pose des câbles et leur mise en tension. L'éclairage a été intégré au garde-corps, la peinture et le revêtement réalisés fin 2014.

A compter de janvier 2015, la passerelle entre dans la phase de tests avec la mise en place d'amortisseurs dynamiques qui permettent de supprimer les vibrations. **A l'issue de cette phase les Perpignanais pourront bénéficier de la passerelle, dont la mise en service est prévue pour mars 2015.**

Coût de l'opération : 5,5M€ dont une subvention de la Ville de Perpignan s'élevant à 1,7M€ et une subvention au titre du fond européen FEDER de 700 000€.

➤ **Les projets en matière de mobilité :**

- Comme évoqué plus haut, le PDU2 va entrer en phase de concertation en 2015.
- L'Agglomération a déposé un dossier au titre du 3^e Appel à projets de l'État, pour la réalisation d'une 2^e ligne de Bus-tram Est-Ouest (entre le Mas Saint-Pierre et Saint-Assisclé) et la mise en place d'une navette express entre les parcs relais et le centre Ville. Réponse annoncée en 2015.

6.3) Favoriser les transports en commun avec le Bus-tram

➔ **Le projet :**

Le projet de « Transport en commun en site propre », encore appelé « Bus-tram », validé en 2010, concerne :

- **la réalisation d'un axe nord-sud et une boucle sur le centre ville et la gare, soit un total de 10 kms de voies réservées aux bus et vélos.**
- La mise en place d'un système de priorité aux carrefours pour les bus
- La mise en accessibilité des stations
- De nouveaux services proposés aux stations (informations en temps réel, bornes de distribution automatiques de titres de transports...)

Fin 2014 : 40% du linéaire de la 1^{ère} ligne de Bus-tram sont livrés.

➔ **État de l'avancée des travaux :**

- La boucle du centre ville et de la gare (Clemenceau, de Gaulle et Conflent) et le tronçon du Nord de la Têt (av. du Languedoc, le Nord de l'av Joffre) sont livrés.

- La branche Sud (route d'Elne) a pris du retard pour des raisons foncières, notamment l'emprise du parc relais. La procédure DUP est engagée
- Restent à aménager les boulevards de ceinture : Pyrénées, Mercader et Poincaré.

➔ **Le Bus-tram en chiffres :**

- **Fin 2013, 20,5 M€ investis** (aménagements urbains 13,4 M€, parc relais 1,3 M€ et véhicules et systèmes 5,8 M€) soit un taux de réalisation de 36%
- **Le bus-tram, c'est aussi les équipements nécessaires au Bus à Haut Niveau de Service :**
 - **23 stations aménagées** (100% accessibles)
 - **20 premières bornes d'information voyageurs en temps réel** (déploiement en cours)
 - Le recours aux nouvelles technologies pour faciliter l'accès aux bus : **8 automates** pour la distribution et/ou le rechargement des titres de transport sur les quais, possibilité d'achat sur internet, terminaux de rechargement installés chez les commerçants dépositaires
 - Le calcul d'itinéraire avec les bus de la CTPM développé avec Google
 - Une application gratuite pour les smartphones

**Résultats 2014 du Bus-tram : 122 000 voyageurs / mois
soit près de 20% de la fréquentation de l'ensemble des lignes urbaines**



6.4) La place de Perpignan dans la politique de déplacements urbains !

Perpignan, Ville centre, représente plus de la moitié de la population du territoire de l'Agglomération. Elle concentre, à elle seule, une part importante des problématiques de déplacements et des actions programmées dans le PDU. En outre, 70% de la fréquentation des transports en commun se fait sur la Ville centre et le tracé du Bus-tram est situé en totalité sur Perpignan.

La réussite de la politique de déplacements implique donc une étroite collaboration entre l'Agglomération et la Ville. Et ce, d'autant plus que des leviers essentiels, comme l'urbanisation, la politique de stationnement, la voirie, et plus largement l'affectation de l'espace dévolu aux piétons restent de la compétence de la Ville.

Ainsi, Perpignan accompagne activement la mise en œuvre du PDU (et sa révision) et les travaux du Bus-tram portés par l'Agglomération, notamment en matière de concertation publique. Elle apporte également une participation directe au projet de transport en commun en site propre.

Parallèlement, elle met en œuvre les mesures d'accompagnement nécessaires afin de favoriser les mobilités douces ou le report modal vers les transports en commun : extension de la zone piétonne, élargissement des trottoirs, coordination des travaux sur le domaine public, signalisation, régulation du trafic, stationnement, mise à sens unique des boulevards, ...

➤ Les actions engagées par Perpignan :

6.5) Mise en place d'une gestion centralisée des feux

La Ville a déployé en 2014, un logiciel de télégestion à distance des feux. Ce système permet de récupérer les données de circulation en temps réel, il les analyse et ajuste la programmation des feux, suivant le nombre de véhicules et de piétons, en priorisant les transports en commun.

L'objectif est de diminuer la congestion du trafic et la pollution inhérente, tout en favorisant les transports en commun.

➔ En 2014, une trentaine de carrefours (sur 80) dont les principaux axes de circulation sont raccordés au système. Les carrefours supplémentaires seront ensuite raccordés en fonction du déploiement de la fibre optique.

6.6) Développer les aménagements cyclables

Sur les 6 dernières années, la Ville a aménagé près de **65 km de voies cyclables** (pistes / bandes / double sens cyclable/couloir Bus+vélos), soit un total d'environ **109 km de voies cyclables cumulés**, sans compter les zones 30 km/h (+ 4Kms réalisés en 2014, par rapport à 2013).

En 2014 le stationnement cyclable se répartit de la manière suivante :

- **1 492 places de stationnement dédiées aux deux roues** : avec **pratiquement 400 places supplémentaires créées cette année** (Bd Clémenceau, Bd Leclerc, sur les groupes scolaires, au parc des sports, devant le Tribunal, rue du Castillet...)
- **150 emplacements** répartis dans les stations de location de **vélos BIP**
- **50 vélos** en location mis à disposition dans la **Vélostation du Parking Arago**, (régie municipale du parking Arago) et **40 vélos dans la Vélostation de la Gare**.

➔ En 2014, les principales réalisations de pistes cyclables :

- En 2014, la Ville a réalisé **deux aménagements importants en terme de liaison douce et supprimé ainsi deux coupures urbaines dangereuses pour les piétons et les cycles, sur la départementale 900** (au niveau du giratoire du Serrat d'en Vaquer) et sur l'avenue d'Espagne :



Une nouvelle piste cyclable, passe sous l'aqueduc des Arcades avant de rejoindre le chemin de la Fosselle.



- ✓ depuis cet été les amateurs de vélo peuvent emprunter **un itinéraire sécurisé qui démarre au rond-point Maintenon, passe sous l'aqueduc des Arcades, sous l'avenue d'Espagne, avant de rejoindre le chemin de la Fosselle.**
- ✓ Un ouvrage important a également été réalisé cette année, qui permet aux **cyclistes et piétons de passer en toute sécurité sous le giratoire du Serrat d'en Vaquer.** Au centre du giratoire une grande ouverture laisse pénétrer la lumière de façon à supprimer les zones d'ombre. L'aménagement paysager des talus sera effectué dans un second temps. Ces deux aménagements permettent de relier en toute sécurité la zone résidentielle du Serrat d'en Vaquer au quartier ouest, secteur Dalbiez et par ailleurs de rejoindre la piste cyclable « Maintenon » qui relie l'avenue Dalbiez au chemin de la Fosselle en direction du parc des sports.

Désormais les cyclistes disposent d'une liaison sécurisée de plus de 1,5km depuis le rond-point du Serrat d'en vaquer jusqu'au passage à niveau de la Fossella.

Montant total de ces aménagements : 1,6M€

- Un effort important a également été fait sur **le jalonnement des aménagements cyclables**, avec la pose de panneaux directionnels indiquant les principaux pôles d'intérêt.



En 2014, les jalonnements suivants ont été réalisés :

- ✓ Aimé Giral, 4^e pont, Palais des congrès et centre ville
- ✓ Gare, rue Courteline et Université
- ✓ Université, Académie vers Parc Sant-Vicens
- ✓ Université vers centre ville, par le bd Aristide Briand

➤ Les projets pour 2015, en matière de mobilité :

➔ En 2015, la Ville prévoit :

- De poursuivre la liaison cyclable Maintenon-Chemin de la Fosselle en réalisant la traversée du passage à niveau 420 (du chemin de la Fosselle) et une liaison vers l'avenue Paul Alduy, soit : 1,2 Km supplémentaires.
- De poursuivre le développement des zones 30.

6.8) Sécurisation des abords des écoles

La Ville s'est engagée dans une politique ambitieuse d'amélioration de la sécurité aux abords des groupes scolaires. A partir d'un état des lieux, des propositions d'aménagement visant à améliorer la situation existante ont été étudiées.

→ Chaque année, un budget d'environ 150 000 € est affecté sur cette thématique pour notamment réduire la vitesse des véhicules et sécuriser les cheminements piétons : pose d'équipements réducteurs de vitesse incitant les véhicules à rouler au pas, élargissement des trottoirs afin d'assurer plus de confort aux piétons, pose d'îlots afin de favoriser la traversée des piétons, pose de mobilier évitant le stationnement sur les trottoirs, amélioration de la signalisation et renforcement de l'éclairage public afin de résorber les zones d'ombre.

→ En 2014, d'importants investissements ont été affectés sur l'aménagement des extérieurs du groupe scolaire Blaise Pascal. Une opération majeure de requalification du parvis et des abords du groupe scolaire a été menée en 2014 avec amélioration des accès et des cheminements piétons pour un montant de 716 000 €. La réalisation de plantations est programmée pour 2015. A noter : cette réalisation a fait émerger de nouveaux besoins sur le quartier et notamment la nécessité de repositionner des jardins familiaux et la réalisation d'un city sports. Projets en cours d'études.



Groupe scolaire Blaise Pascal

6.9) Une Charte d'aménagement de l'espace public pour un partage plus équilibré de l'espace au profit des plus vulnérables

La requalification des boulevards et de la voirie se poursuit selon les principes définis par la charte d'aménagement de l'espace public qui a été adoptée par le Conseil Municipal du 18 octobre 2010.

Ce document décline les règles et principes d'aménagement de voirie souhaités par la ville : respect des continuités, partage plus équilibré de l'espace au profit des piétons et cycles, développement de trames végétales, positionnement du mobilier... La charte d'aménagement de l'espace public est désormais un document opposable à toute la profession : aménageurs, lotisseurs, architectes, urbanistes, bureaux d'études d'infrastructures routières, services techniques de la Ville !

Tous les nouveaux projets lancés après cette date sont donc soumis à cette charte. Les services de la Ville sollicités pour des avis d'urbanisme y font systématiquement référence.

→ Par exemple, dernièrement, la requalification du cours Lassus (inaugurée en septembre 2013) et de la place de Belgique ont repris les recommandations de la charte en terme d'espaces dédiés aux piétons, de stationnements, de plantations, de positionnement de mobiliers urbains...



Quai de Barcelone

➔ De la même façon, les travaux engagés en 2014, sur le Quai de Barcelone aux abords du jardin Terrus et la 2^e tranche des aménagements du chemin de Passio Vella respectent les prescriptions de la charte d'aménagement de l'espace public.

Chemin Passio Vella 1^e et 2^e tranches :

- **Travaux réseaux** : juin 2012 à janvier 2013,
- **Travaux voirie** : mai 2013 à septembre 2013
- **Travaux voirie 2^e tranche** (section comprise entre la rue Servent et l'av. Mal Juin) : mai 2014 à juillet 2014
- **Coût** : 1^e tranche = 2,26 M€ (PMCA : 1,3 M€ pour les réseaux Humides / Ville : 960 500 € pour la voirie et les aménagements urbains), 2^e tranche = **330 000€ Ville de Perpignan**
- **Descriptif** : les travaux démarrés en 2013 se sont poursuivis en 2014, par la réalisation d'une 2^e tranche sur une section comprise entre la rue Servent et l'avenue Mal Juin. De la même façon que sur le Cours Lassus, la volonté a été de requalifier l'ensemble de la voirie de façade à façade et de solutionner plusieurs dysfonctionnements. Les principaux objectifs ont été : **la sécurité des usagers**, par la réduction de la vitesse des véhicules, la sécurisation de toutes les circulations (piétonnes et automobiles) et l'amélioration de l'éclairage public ; **le confort et la qualité de vie** par la matérialisation plus lisible des



2^e tranche chemin Passio Vella

différentes circulations, l'élargissement des trottoirs, la prise en compte des déplacements des personnes à mobilité réduite, la réfection de la chaussée et la création d'alignement d'arbres. **La spécificité de ce projet réside surtout dans l'aménagement de 3 plateaux traversants** (2 aménagés en 2013, 1 aménagé en 2014 au niveau du carrefour entre la rue Côte-Damien Hortola et la rue du Béarn), **permettant de sécuriser les traversées piétonnes. Les trottoirs ont également été élargis et une piste cyclable aménagée.**

Trottoirs sur Quai de Barcelone :

- **Travaux voirie** : 13 janvier au 7 février 2014.
- **Coût** : 94 000€
- **Descriptif** : ces travaux ont été réalisés dans la continuité du réaménagement du jardin Terrus. Les trottoirs ont été entièrement requalifiés sur 140 mètres linéaires, des aménagements ont été réalisés pour améliorer les accès et déplacements des personnes à mobilité réduite, les réseaux d'éclairage et de vidéo ont été entièrement repris et la Ville a planté des arbres en alignement tout le long du quai.

➤ Les projets en matière d'aménagement des espaces publics, pour 2015 :

- **L'élargissement du quai Vauban devant les Galeries LAFAYETTE**, avec une plus large place accordée aux piétons. : à l'avenir une seule voie sera dédiée à la circulation automobile, l'autre partie de la chaussée sera piétonnisée. Démarrage des travaux dès janvier 2015. Montant prévisionnel : 300 000€.
- Les travaux de voirie permettant le **raccordement de la passerelle** sur la Tet.
- **Requalifications de voies du Centre Ville** dans la continuité du parvis de la cathédrale St-Jean : la Ville va requalifier les rues des Abreuvoirs, de l'Incendie et Grande des Fabriques en étendant la zone semi-piétonne avec accès réglementé.
- **Place du Campo Santo** : aménagement qualitatif dans l'esprit de ce qui existe place du Figuier, avec la priorité donnée aux piétons. Coût prévisionnel 140 000€.

1.2. Perpignan : collectivité exemplaire et responsable, en matière de lutte contre les changements climatiques

Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son fonctionnement interne.

1) Le bilan carbone « patrimoine et services » de la collectivité

Nous ne reviendrons pas dans ce rapport 2014, sur les données du Bilan Carbone « Patrimoine et services » qui a été largement développé dans les rapports 2012 et 2013.

A signaler toutefois que dans le cadre du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du Plan Climat, la Ville a engagé en décembre 2014, la mise à jour de son bilan carbone « Patrimoine et services ». La mission va se dérouler sur environ 1 an. L'objectif est de délibérer au plus tard en décembre 2015, soit 3 ans après la réalisation du 1^{er} bilan carbone, conformément aux lois Grenelle.

2) La Ville éco-responsable : Perpignan labellisée Cap Cit'ergie

2.1) Petit rappel concernant le label Cit'ergie :

Comme évoqué plus haut, la Ville s'est engagée dans le processus de labellisation européen Cit'ergie.

En s'engageant dans cette démarche, l'objectif de Perpignan est triple :

- dans un premier temps, **amplifier et renforcer les actions engagées,**
- **dans un second temps, faire reconnaître et valoriser au niveau national et européen, la qualité des actions du Plan Climat,**
- il s'agit aussi de **poursuivre et conforter la mobilisation des élus et techniciens,** engagée dans le cadre du Plan Climat, à travers une méthode et des outils éprouvés par de nombreux pays européens.

Parmi les 6 volets étudiés par Cit'ergie, une thématique complète est consacrée à l'**organisation** : la gouvernance, le pilotage des actions, la gestion des ressources humaines, la formation, la participation des agents et élus, le budget... Au delà des

actions mises en œuvre pour améliorer l'urbanisme, le patrimoine, les mobilités... **il s'agit donc de s'inscrire dans une véritable démarche qualité et d'amélioration continue de l'action, avec un suivi annuel et un audit complet tous les 4 ans, au cours duquel la collectivité peut se voir retirer son label.**

Le principe s'apparente à une démarche de type « ISO ». L'enjeu de cette démarche est donc à la fois de **renforcer la transversalité entre les services, de faire évoluer les habitudes** et d'engager chacun dans un véritable **processus de management de la qualité**, avec des méthodes, des outils de pilotage et des indicateurs d'évaluation communs à tous les pays européens. Enfin, cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une **évaluation nécessaire des politiques publiques** : évaluation bien sûr, de l'impact et de l'efficacité des actions menées par la collectivité, mais aussi de ses modes d'organisation.

2.2) Détail de la démarche menée sur Perpignan :

L'animation de la démarche a été confiée à la chargée de mission développement durable avec le soutien de Sébastien Denis, conseiller Cit'ergie et l'un des 3 seuls auditeurs nationaux, accrédités par la Commission Européenne. Il accompagnera la Ville durant les 4 ans.

La démarche Cit'ergie a été lancée officiellement le 27 septembre 2013, par une réunion de lancement, présidée par l'élu au développement durable, le DGS, le DGST, animé par le Conseiller Cit'ergie et la chargée de mission, en présence des élus et des techniciens (environ 40 personnes présentes).

L'état des lieux s'est déroulé entre septembre 2013 et juin 2014, avec notamment l'organisation de 12 groupes de travail :

- 6 ateliers « diagnostic » ont été organisés entre le 16 octobre et le 21 novembre 2013. Plusieurs allers/retours ont ensuite été fait avec les services et partenaires afin de valider le contenu.
- Le 19 mars un comité technique a permis de valider le diagnostic

- Une 2^e série de 6 ateliers Cit'ergie organisée en avril 2014, a permis de faire la première revue de projet d'avancée du Plan Climat et de mettre à jour le tableau de suivi des actions. Ce tableau de suivi a ensuite été complété avec les services durant le mois de mai et validé par eux avant diffusion.
- La plateforme internet Cit'ergie, détaillant l'ensemble du diagnostic, des actions engagées et programmées a été mise à jour.
- Le dossier de candidature a été réalisé durant l'été et les justificatifs de chaque action mis en ligne sur la plateforme internet.
- Sur proposition du Comité de pilotage PCET/Cit'ergie qui s'est réuni le 4 juin 2014, le conseil municipal en date du 25 septembre 2014, a approuvé le dossier de reconnaissance « Cap Cit'ergie » et décidé de déposer sa candidature auprès de la commission Nationale du Label.
- La commission a attribué le label Cap Cit'ergie à Perpignan le 26 novembre 2014.

Les divers ateliers, les échanges avec les services et partenaires, les comités techniques et le comité de pilotage ont permis de maintenir la mobilisation des élus et techniciens dans le temps et de fixer des objectifs d'amélioration à court et moyen termes, afin d'inscrire la Ville dans une véritable démarche d'amélioration continue.

2.3) Éléments à retenir de l'évaluation, sur le volet organisation interne :

Perpignan est aujourd'hui, la 1^e collectivité en Languedoc-Roussillon à être labellisée et la 2^{de} dans tout le grand Sud. Cette reconnaissance atteste aujourd'hui de la qualité de la politique énergie Climat de la Ville de Perpignan et de l'engagement constant de ses équipes.

Dans son évaluation, le conseiller Cit'ergie met en avant :

- **La forte mobilisation des services municipaux et leur bonne appropriation des thématiques de développement durable**, aujourd'hui inscrites dans leurs pratiques
- Un portage fort au plus haut niveau : DGS, DGST, chargée de mission

De la même façon, la Commission nationale, dans son courrier officiel, a souligné la qualité de l'organisation mise en place à Perpignan, la transversalité et la cohérence de la démarche.



3) Maîtrise des consommations d'énergie et amélioration de l'efficacité des équipements municipaux

➤ Les actions en cours :

3.1) Un contrat de Performance énergétique (CPE) pour économiser l'énergie

- **Qu'est-ce qu'un CPE ?**

Défini par une directive européenne de 2006, le CPE est un accord contractuel entre un client et un opérateur prévoyant des investissements **afin d'améliorer l'efficacité énergétique, réduire les coûts énergétiques et les émissions de CO2**. Ces investissements peuvent porter, soit sur un bâtiment, soit sur un parc de bâtiments, et inclure des travaux sur le bâti, les systèmes de chauffage, de climatisation, l'éclairage, l'eau chaude sanitaire, comprendre des actions sur l'exploitation, la maintenance ou encore sur le comportement des usagers. **En contrepartie l'opérateur s'engage, dans le même temps sur un pourcentage de réduction des consommations.**

Outre l'impact sur la facture de combustible (poste P1), ce type de contrat permet de réduire les frais de maintenance (Poste P2) et le poste P3 (remplacement de pièces défectueuses), puisqu'une bonne partie du parc est remplacée.

➔ Perpignan est aujourd'hui la première Ville du Languedoc-Roussillon à avoir signé un contrat de performance énergétique sur la gestion des bâtiments.

La signature de ce Contrat de Performance Energétique traduit de façon très volontaire, les engagements pris par la Ville dans le cadre de son plan climat de réduire ses émissions de gaz à effet de serre et de maîtriser sa facture énergétique.

Perpignan citée en exemple par l'Ademe :

Le 13 février 2014, Perpignan a été invitée par l'Ademe à présenter son expérience du CPE, lors d'une journée de rencontre régionale réunissant les acteurs de la performance énergétique en Languedoc Roussillon.

→ L'économie sur les consommations et les émissions de CO2 du patrimoine de la ville est réelle !

Pour rappel :

Le CPE a été signé en septembre 2013, pour une durée de 12 ans avec l'entreprise Dalkia. Il concerne **97 sites municipaux, soit 138 chaudières**.

Le prestataire s'est engagé à :

- réduire de **- 24 %/an la consommation d'énergie** des bâtiments municipaux (-28% pour le gaz et -19% pour le fioul),
- remplacer 51 chaudières durant les 12 ans du contrat,
- diminuer de **- 26 %** les « émissions carbone » des bâtiments,
- engager une campagne de sensibilisation auprès des classes de **CE2, CM1, CM2** de 5 groupes scolaires par an avec mise en place d'un challenge inter écoles,

Après un an d'exploitation, le bilan est très positif !

La Ville a :

- **réduit sa consommation d'énergie de 29,7%** (soit **près de 6% de plus** que l'objectif du contrat !)
- **diminuer de 709 tonnes, soit 34,4% les émissions de CO2 de ses bâtiments***.

**Petit repère : 709 tonnes de Co2 évités, c'est l'équivalent de la consommation d'une petite citadine qui aurait parcouru pratiquement 10 millions de kilomètres ou plus de 14 000 allers-retours Paris-Londres en avion !*

Dans le détail, les économies générées par le CPE sur la consommation sont les suivantes :

- **- 3 millions de kilowatts de gaz en 1 an, soit -30,3 %** par rapport à la consommation moyenne initiale des 3 dernières années (à DJU corrigé) et **565,5 tonnes de CO2 évités**. Une économie largement supérieure aux objectifs !
- **- 363,3 hl de fioul en 1 an, soit - 17%**, par rapport à la consommation moyenne initiale des 3 dernières années et **96 tonnes de CO2 évités** (à

DJU corrigé). A noter : le résultat est un peu inférieur à l'objectif initial affiché par le CPE, mais malgré tout positif car la consommation se situe bien en dessous de celle des années antérieures. Les raisons de cet écart : tous les travaux n'ont pas encore été effectués.

En terme d'économie financières pour la ville, là encore le bilan est très positif :

Dans le précédent marché, la Ville récupérait 50% des gains financiers réalisés et supportait 1/3 des pertes. Les termes du nouveau marché sont plus positifs car désormais la ville récupère 2/3 des économies réalisées et finance 0 euro sur les pertes.

- L'intéressement reversé à la ville en 2014 s'élève à : **45 980 euros TTC**
- Si on ajoute les économies financières réalisées en terme de consommation au montant de l'intéressement, **la Ville a économisé, en 2014 : 421 000 euros TTC* par rapport au marché initial sur la partie combustible et 92 400 € TTC sur la partie P2 maintenance et P3 renouvellement garantie totale.**

** NB : Ces chiffres sont donnés à DJU corrigés et n'intègrent donc pas les économies liées au fait que l'hiver a été moins rigoureux.*

Action de sensibilisation des écoles

Le comportement des usagers et utilisateurs constituent un volet important de la consommation énergétique d'un bâtiment. Parallèlement aux investissements réalisés, une campagne de sensibilisation des enfants de CM1, CM2 est donc menée sous forme d'un challenge inter écoles. Le défi à relever : réduire les consommations de chauffage, sans perte de confort !

Pour savoir si le défi est relevé, un objectif à ne pas dépasser (en kilowattheure) sera fixé à chaque site.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'appel à projet éducation au développement durable, mise en place dans le cadre du PEL (voir finalité « épanouissement des êtres humains » - Un projet éducatif local pour favoriser la réussite).

- Sur l'année scolaire 2012/2013, une classe de CM1/CM2 de l'école Jean-Jaurès et 3 classes de l'école Léon Blum ont participé au défi.
- Sur l'année scolaire 2014/2015, ce seront à nouveau 4 classes de CM1/CM2 qui participeront au défi : 2 classes de l'école Jules Ferry et 2 classes de l'école Hélène Boucher.



L'école Dagneaux équipée d'une chaudière à granulés dans le cadre du CPE

3.2) Un contrat de Performance énergétique aussi pour les piscines !

Forte de l'expérience du 1^{er} CPE, Perpignan a lancé en 2014, un **Contrat de Performance Energétique sur les 2 piscines**. Signé en juin 2014, ce contrat est entré en application en septembre de la même année.

Près de 700 000€ de travaux ont été engagés en 2014 par la Ville pour moderniser les installations.

La proposition retenue intègre la prise en charge des combustibles gaz, électricité et de l'eau, la maintenance, le traitement de l'eau et le renouvellement du matériel. Ce contrat permettra de réduire significativement les consommations.

Le prestataire s'est en effet engagé à :

- réduire de - **36%** la consommation de gaz cumulée des 2 piscines
- réduire de -**20%** la consommation d'électricité cumulée des 2 piscines
- et de -**29%** la consommation d'eau cumulée des 2 piscines
- Economie garantie : **105 000 €HT/an**, avant intéressement

Le CPE a l'avantage de revoir à la baisse mais aussi de figer durant toute la durée du contrat, les consommations de gaz d'électricité et d'eau qui ne cessaient d'augmenter ces dernières années et par ailleurs de remettre à niveau les installations pour les 25 prochaines années.

En terme de gains financiers, les clauses du CPE piscine sont les mêmes : la ville récupérera les 2/3 des économies réalisées et ne financera pas les pertes.

3.3) programme de rénovation du patrimoine communal

Avec son Plan Climat (notamment l'axe 4), la Ville de Perpignan affiche sa volonté de « renforcer l'exemplarité de la collectivité ». Le CPE participe à cette exemplarité mais **en dehors du CPE, Perpignan effectue aussi, chaque année, des travaux de rénovation thermique de son patrimoine : isolation des toitures, changement de menuiseries, amélioration des installations de chauffage et des systèmes de régulation...**

Jusqu'en 2014, l'enveloppe financière consacrée à ces travaux était en moyenne de 400 000€/an, avec une priorité donnée au patrimoine scolaire. Ainsi, entre 2008 et 2013, une trentaine de bâtiments ont fait l'objet de travaux de rénovation énergétique.

→ **En 2014, la Ville a décidé de mener d'importants travaux sur le centre technique municipal qui a été choisi comme site pilote des actions d'économie d'énergie.** Les travaux ont été menés notamment sur le Mas des Platanes qui abrite sur une surface de 1370 m², les services de l'équipement urbain, de la Direction du cadre de vie, de la Direction des travaux neufs et le service reprographie.

État des lieux avant travaux : l'aile de la Direction de l'Équipement Urbain et Reprographie était chauffée par des plafonds rayonnants électriques sur trois niveaux datant des années 1980, l'aile centrale par des convecteurs électriques énergivores et la partie Travaux Neufs par un chauffage central gaz. Les bureaux étaient équipés de lampes néons d'ancienne génération. Les combles n'étaient pas isolés.

Fin 2014, début 2015, la Ville va **remplacer le chauffage existant par une pompe à chaleur réversible** pour tout le bâtiment, installer une gestion

technique centralisée, isoler les combles et remplacer les luminaires existants par de la LED. Les travaux ont démarré en novembre 2014 et se poursuivent au 1^{er} trimestre 2015. Le montant des travaux est estimé à 304 795,72 € TTC. **L'économie escomptée est de 240 880 kWh d'énergie finale, soit un montant annuel de 24 000 € TTC.**

→ Par ailleurs en 2014, la ville a aussi installé **15 compteurs électriques divisionnaires** communiquant sur l'ensemble du CTM.

Ce système permet d'individualiser les consommations des différents bâtiments, d'avoir un suivi précis des courbes de consommations journalières et un relevé toutes les 10 minutes permettant de constater d'éventuelles dérives ou anomalies. **Sur les 9 premiers mois écoulés la Ville a économisé 95 000 KW, soit 8% par rapport à l'année 2013.**

→ Concernant les économies d'eau, la ville a installé **des compteurs divisionnaires séparatifs** entre le réseau d'alimentation des bâtiments et des espaces verts, dans les **5 écoles les plus consommatrices** (maternelle Dagneaux, Groupes scolaires Jean-Jaurès, Roudayre, Picasso, Amade). Non seulement ces installations permettront à la ville de s'affranchir de la part liée à l'assainissement sur le réseau d'alimentation des espaces verts, mais aussi d'avoir une gestion plus fine des consommations d'eau et de détecter et cibler plus facilement les fuites.

→ Nous avons évoqué en 2013, le remplacement des chaudières et cuves de propane de 4 maisons de concierges par des Pompes à chaleur Haute température. Le bilan après une saison de chauffe est explicite : **la facture d'électricité des 4 maisons est passée de 12 276€TTC en 2013 à 2 641 €TTC, soit une économie de 9 635 €TTC.**

→ Enfin, des travaux de rénovation permettant des économies d'énergie et d'eau sont également réalisés sur le patrimoine sportif. Ainsi les travaux réalisés sur le parc des sports ont été l'occasion de remplacer la pelouse de 2 stades par de la pelouse synthétique. Par ailleurs un effort important a été fait en 2014 sur l'éclairage afin d'améliorer le confort des usagers, tout en faisant des économies grâce à des équipements moins consommateurs : l'éclairage du terrain d'honneur et du parcours de santé du parc des sports, du stade Jean Laffont, du stade Aimé Giral et Gilbert Brutus ont été modernisés, ce qui a permis de réduire la consommation de 65 800 Watts.

→ Une PPI énergie et eau pour financer les travaux de rénovation :

Il convient enfin de souligner que dans le cadre de la démarche Cit'ergie, la Ville a décidé de renforcer son action en matière de rénovation énergétique. Pour cela, **le Programme Prévisionnel d'investissement dédié « aux actions d'économie d'énergie et d'eau » a été porté à 700 000€ chaque année sur 2015-2017, soit 2,1M€ sur les 3 prochaines années.**

3.4) Les Certificats d'économie d'énergie (CEE)

La Ville de Perpignan recourt au dispositif de Certificats d'économie d'énergie.

→ Le principe des CEE :

- Les fournisseurs d'énergie et les distributeurs de carburants (appelés les « obligés ») sont soumis à un objectif chiffré d'économie d'énergie à réaliser, par période de 3 ans, matérialisé par des certificats d'économie d'énergie (CEE). Les acteurs obligés doivent s'acquitter de leur obligation sous peine de pénalités financières.

• Comment ?

- inciter leurs clients consommateurs à investir dans ce domaine ;
- réaliser des économies sur leur propre patrimoine ;
- acheter des certificats aux « éligibles ».

A chaque solution mise en œuvre (isolation, chaudière performante...) correspond un gain de Kilowattheures – cumulés et actualisés, appelé aussi le : « KWh Cumac » qui est une sorte de nouvelle monnaie qui s'acquiert et s'échange sur le marché. L'État est l'arbitre du marché.

- **Les acteurs « éligibles »** sont les collectivités, les bailleurs sociaux, l'Agence Nationale de l'Habitat...

La Ville de Perpignan est éligible aux CEE et peut ainsi valoriser les travaux d'économie d'énergie qu'elle réalise ou finance pour partie.

Après avoir sollicité plusieurs bureaux d'études pour l'accompagner dans cette démarche, **Perpignan a signé en mars 2013, un premier contrat avec la société CTR pour 1 an.** L'offre proposée par le cabinet, comprend un accompagnement global avec la formation des agents, l'accompagnement, le montage des dossiers

et la vente des CEE, durant 1 an, moyennant, une rémunération à hauteur de 15% du montant total des recettes générées par les CEE.

L'accompagnement s'étant révélé très positif (il a permis à Perpignan de multiplier par 5, ses CEE), le contrat a été renouvelé en 2014, pour à nouveau 1 an.

→ En 2013, le dossier déposé auprès du pôle national comptabilisait **9 230 490 kWh cumac** (soit 5 fois plus qu'en 2012, avec un dossier qui atteignait seulement 1 770 855 kWh cumac). La vente a permis à la Ville de récupérer 25 248 € en 2014.

→ En 2014, le dossier déposé comptabilise **9 622 864 kWh cumac**, soit légèrement plus qu'en 2013. La vente interviendra en 2015.

4) Généraliser les installations solaires sur les bâtiments publics.

Dans le cadre du Grenelle 2015 et maintenant de son plan climat, la Ville de Perpignan s'est engagée à participer activement à l'objectif affiché par l'Agglo de « devenir un territoire à énergie positive », ainsi qu'aux objectifs régionaux et nationaux de production d'énergie renouvelable en développant les énergies renouvelables sur son propre patrimoine.

- **Les nouveaux bâtiments et les extensions font systématiquement l'objet d'une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques.**



Toiture solaire : Ecole Pont Neuf

4.1) 32 bâtiments supplémentaires équipés de toitures solaires en 2014 :

La Ville a par ailleurs signé en 2013, **un bail emphytéotique pour le développement de toitures photovoltaïques sur le patrimoine communal. 25 sites municipaux existants sont concernés** (représentant 32 bâtiments, soit environ 12 500 m² de panneaux posés sur 10 structures sportives, 14 groupes scolaires et la salle de tir à l'arc du Parc des expositions). Chaque toiture qui accueille une installation a été totalement rénovée et étanchéifiée si cette dernière présentait des infiltrations.

Les travaux sont pratiquement terminés (dernière installation réalisée en décembre 2014, sur l'école Pasteur), mais toutes les installations ne sont pas encore raccordées au réseau.

→ A ce jour, les panneaux raccordés ont produit 860 MWh. Lorsque l'ensemble du projet sera opérationnel, ce sera au total 1,8 Méga watt de puissance supplémentaire qui seront installés, soit une production estimée à plus de 2 500 MWh/an.

4.2) Un télé suivi de la production.

La Ville a installé en mai 2014, un système de télé suivi de sa production photovoltaïque sur 3 établissements : Claude Simon, Jordi Barre et l'annexe mairie Saint-Assisclé.

Ce système relié à l'informatique, permet de connaître la production en temps réel et surtout d'avoir des alertes et une réactivité à 24h en cas de dysfonctionnement des installations. Auparavant ces dysfonctionnements étaient constatés, au mieux tous les 6 mois, lors de la relève.

4.3) Un projet d'autoconsommation photovoltaïque sur les bâtiments du CTM

En 2014, Perpignan s'est aussi associée au pôle économique Saint-Charles pour **mener une étude groupée sur l'autoconsommation de production photovoltaïque**, avec comme objectif de soutenir l'innovation au niveau local, dans le domaine des énergies renouvelables et de participer au développement de cette technologie d'avenir.

La Ville a choisi de mener **cette étude sur le centre technique municipal** en raison de la grande visibilité et de l'image positive que ce site peut véhiculer en matière d'exemplarité vis-à-vis des agents et des entreprises locales.

→ **Le projet comprend 560 panneaux, pour une puissance totale de 157 kWc.**
La production est estimée à 229 242 kWh/an sera entièrement consommée sur place, sans réinjection dans le réseau, soit un coût évité de 18 600 €/an. Le montant prévisionnel des investissements est estimé à 240 000 € HT. Une demande de subvention a été faite auprès de la Région et de l'Ademe.

5) La flotte de véhicules.

Le transport est le 1^{er} poste d'émission de GES du bilan Carbone Territoire de Perpignan.

Sur ce thème, la Ville a un rôle important à jouer en matière d'exemplarité, à la fois sur la performance et la gestion de son parc de véhicules. Avec plus de 2500 salariés, la Ville dispose en effet d'un parc de véhicules important et diversifié sur lequel elle peut agir directement.

➤ Les actions engagées :

Les axes d'actions 2014-2016 déclinent les orientations de gestion durable et d'optimisation de la flotte existante : réduction du parc de véhicules légers, développement de l'achat électrique, amélioration des procédures de prêt, projets d'éco-conduite sont les principales actions significatives mises en œuvre ou initiées en 2014 :

- Ainsi, une étude menée en 2013 a conduit à la **mise en réforme de 60 VL en 2014 (soit 11,3% de la flotte VL)**. La démarche d'analyse sera reconduite en 2015. L'objectif est à la fois, d'optimiser le parc et de le rajeunir (les véhicules peu utilisés sont réaffectés et les véhicules trop vieux et gros consommateurs sont retirés du parc) et ainsi de contribuer à réduire la consommation de carburant et de GES.
- En 2014, la Ville a acquis **1 véhicule hybride (berline), 5 véhicules électriques** (2 berlines gérées en pool, 3 utilitaires pour la Propreté Urbaine) **et 4 cycles à moteur principal thermique/moteur auxiliaire électrique (scooters déjections canines)**. De nouvelles acquisitions de ce type seront présentées à validation dans le cadre des arbitrages budgétaires 2015.



- Les dispositifs d'accès aux véhicules de pool ont été simplifiés (référencement agent, dématérialisation de procédure en cours...)
- Un projet de formation à l'éco-conduite est initié pour un déploiement prévu en 2015.

Chiffres clés du parc auto :

- **Le nombre de véhicules thermiques** (tous véhicules confondus : cyclomoteurs, engins, véhicules légers et poids lourds) **diminue en 2014, passant de 688 véhicules à 662.**
- **La consommation continue à diminuer** : près de 8 000 litres en moins entre 2012 et 2013 et à nouveau près **de 23 700 litres en moins entre 2013 et 2014** (573 300 litres en 2013 - 549 600 en 2014).
- **En 2014, la Ville conforte ses achats de véhicules et matériels écologiques. Elle compte au total, en 2014 : 5 scooters électriques, 5 véhicules électriques** (2 berlines, 3 utilitaires pour la Propreté Urbaine), **2 véhicules hybrides et 4 engins électriques** (1 élévateur, 2 aspiratrices, 1 nacelle).

II. L'action de Perpignan au regard de la préservation de la biodiversité, de la protection des milieux et des ressources

1.1. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son territoire

- **Généraliser les bonnes pratiques de gestion et de préservation des ressources**

La ville mène, depuis 2008, une politique de gestion durable des espaces verts. Une pratique qui s'articule autour de 4 principes clés :

- a) **privilégier les essences méditerranéennes**,
- b) **réduire la consommation d'eau** : choix des essences, généralisation du goutte à goutte, système de contrôle de l'arrosage, plantation sur paillis... ;
- c) **préserver le milieu naturel par la suppression des produits phytosanitaires** ;
- d) **maintien d'une qualité horticole et florale importante par le développement d'une grande diversité végétale.**

En 2014, cette démarche, ce savoir-faire ont été récompensés au niveau national par le renouvellement du label 4 fleurs et également par la fleur d'or, la plus haute distinction remise par l'association des Villes et Villages Fleuris à titre exceptionnel à quelques Villes en France attestant

de la qualité, de l'innovation et des efforts en matière de développement durable !

- **Préserver les espaces naturels et les développer**
Dans le cadre de la révision du PLU qui est engagée, la Ville définit **dans son PADD, trois ambitions majeures dont un axe fort : la valorisation et la protection de la trame verte et bleue urbaine.**

Perpignan poursuit sa politique de plantation massive : un minimum de 400 arbres de haute tige sont plantés chaque année. En 2014 l'objectif est une nouvelle fois dépassé : **+ 1 100 arbres plantés !**

→ **Les jardins de la Basse s'inscrivent dans le cadre de la trame verte.** Ce nouveau parc de 3,5 hectares le long des berges sert également de liaison inter-quartiers. Fin 2014, le projet est pratiquement finalisé, seuls les jardins familiaux, la continuité en déplacement doux sur la rive droite en direction du centre ville et les passerelles restent à aménager.

→ **Les Berges de la Têt** : La maîtrise d'œuvre pour le réaménagement de cette coulée verte naturelle a été lancée. **L'objectif est de faire du fleuve un**

véritable trait d'union entre les deux rives de la Ville et entre les communes de l'Agglomération.

- **Sensibiliser les habitants à la préservation des ressources**

→ **La fête de la nature.**

Depuis 2010, la Ville de Perpignan a créé la Fête de la Nature au parc Sant-Vicens pour sensibiliser la population de manière ludique, à la découverte et au respect de l'environnement. En 2014, il s'agissait de la 5^e édition de cette manifestation qui s'inscrit dans la durée.

- **Améliorer la collecte sélective des déchets**

Afin de renforcer la qualité et la quantité de la collecte sélective, mais aussi d'améliorer le cadre de vie des habitants, **la Ville a opté pour le développement des conteneurs enterrés.**

En 2014, ce sont à nouveau 79 conteneurs enterrés qui ont été implantés sur Perpignan, soit un total de 374 sur la Ville.

Les résultats de collecte sont positifs : **les perpignanais changent leurs habitudes !**

- ✓ ils trient plus : **le tonnage de collecte sélective est en hausse +11kg/hab entre 2009 et 2013.**

- ✓ et jettent globalement moins de déchets : **le tonnage des ordures ménagères est en baisse : -31kg/hab/an, alors que la population ne cesse d'augmenter.**

Par ailleurs, en 2014, l'Agglomération s'est lancée dans une démarche de certification ISO de toutes ses déchetteries et **parallèlement PMCA a lancé leur réhabilitation.**

1.2. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son patrimoine

- **Politique 0 phyto et techniques écologiques innovantes pour se débarrasser des nuisibles**
→ Chiffres clés :
 - **Pour la 3^e année consécutive, Perpignan n'utilise pratiquement plus de produits phytosanitaires sur ses espaces verts. Par ailleurs, l'utilisation de désherbant est quasi nulle sur la voirie.**
 - **La ville utilise des produits biologiques et a mis en place des techniques écologiques alternatives pour se débarrasser des nuisibles (en faisant appel par exemple à des insectes**

prédateurs naturels du Charançon).

- Par ailleurs elle forme ses agents chaque année à la gestion raisonnée et aux techniques alternatives.

- **Optimiser et réduire la consommation d'eau**

La Ville favorise au maximum **l'utilisation de l'eau brute**, au lieu de l'eau potable pour l'arrosage. Ainsi, des « **bornes vertes** », branchées sur le réseau d'eau brute sont peu à peu mises en place sur la Ville pour limiter l'usage de l'eau potable par les engins de propreté urbaine (3 bornes installées en 2014, 3 autres prévues en 2015).

Toutes les fontaines sont en circuit fermé pour assurer le recyclage de l'eau. Les essences méditerranéennes ou rocailleuses sont privilégiées, les prairies ou gazons alternatifs remplacent les pelouses. La Ville développe les plantations sur paillis, le goutte à goutte...

Par ailleurs la gestion centralisée de l'arrosage, avec alerte radio est en cours de déploiement : une première phase d'équipement a été mise en place en 2014 sur les axes routiers qui longent la Têt.

- **Des pratiques internes exemplaires récompensées au niveau national**

En 2014 : « la **4^e fleur** » de Perpignan est renouvelée et la Ville obtient en plus « la **Fleur d'or 2014** ».

En 2013, le parc Sant Vicens s'est vu décerné le label « Ecojardin » par l'association Plantes et Cité pour la conception et la gestion écologique de ce parc avec une excellente note de 77/100. **En 2014, c'est le Parc Bartholdi, qui obtient la « Victoire d'Argent du Paysage »** (2^e prix) dans la catégorie parcs et jardins.

- **Dématérialisation des procédures et e-administration**

La Ville poursuit sa politique de dématérialisation des procédures et e-administration engagée en 2011.

Objectif : réduire les consommations de papier, de consommables imprimantes et améliorer les délais de gestion et de réponse aux demandes par un traitement informatisé.

En 2014, la Ville a notamment déployé la **1^e phase du parapheur électronique** sur les processus liés aux ressources humaines et **dématérialiser les échanges avec la Direction Générale des Finances Publiques de façon à être opérationnel en janvier 2015.**

II. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de la préservation de la biodiversité, de la protection des milieux et des ressources

La nature, la biodiversité et les ressources qui composent notre environnement (eau, air, sols...) font aujourd'hui la richesse de notre territoire et la qualité de notre cadre de vie. Cependant si cette richesse est encore préservée, elle demeure fragile et la pression de nos modes de vie actuels menace ces écosystèmes.

Le diagnostic de vulnérabilité réalisé dans le cadre du Plan Climat Énergie Territorial pointe une augmentation attendue de la température de 1,5° d'ici 2030 sur la Région, une modification de la répartition saisonnière des précipitations et parallèlement une augmentation des besoins en eau des populations en raison de la croissance démographique, mais aussi pour l'irrigation des cultures.

Généraliser les bonnes pratiques de gestion et de préservation des ressources constitue donc un enjeu majeur pour notre territoire, mais aussi pour les populations.

Depuis plus de 10 ans, Perpignan s'est engagée dans cette démarche de préservation des milieux et des ressources. Elle expérimente et a mis en place progressivement une gestion des espaces verts parfaitement adaptée à notre climat Méditerranéen, tout en favorisant la biodiversité et la qualité horticole de ses espaces verts.

Mots clés déclinant la finalité « préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources », dans l'action territoriale

- Protection de la diversité génétique
- Préservation de la diversité des habitats écologiques et des paysages
- Lutte contre les pollutions des milieux (eau, air, sols)
- Gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées
- Gestion rationnelle des ressources naturelles
- Approche multifonctionnelle des territoires ruraux
- Méthodes agronomiques et systèmes de production durables
- Accès pour tous à un environnement de qualité.
- Évaluation « ex ante ».

2.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur son territoire, en matière de préservation de la biodiversité, la protection des milieux et des ressources

1) Généraliser les bonnes pratiques de gestion et de préservation des ressources

➤ Les actions réalisées :

La Ville de Perpignan applique ce qu'on appelle aujourd'hui la « gestion raisonnée des espaces verts » (pratiques respectueuses de l'environnement et de la ressource).

Une pratique qui s'articule autour de 4 principes clés :

1. **privilégier les essences méditerranéennes** en accord avec l'identité et le climat de la Ville ;
2. **réduire significativement la consommation d'eau** par des pratiques durables : choix des essences, généralisation du goutte à goutte, système de contrôle de l'arrosage, plantation sur paillis, amendement de compost... ;
3. **préserver la ressource et le milieu naturel** par la suppression des produits phytosanitaires (engrais, pesticides et désherbants) ;
4. **maintien d'une qualité horticole et florale** importante par le développement d'une grande diversité végétale.

L'approche développée par les services de Perpignan allie à la fois la gestion durable des espaces verts, favorise l'innovation et les compétences créatives des équipes. La qualité horticole et florale des espaces verts de la Ville a ainsi été préservée et même augmentée, tout en développant une identité méditerranéenne.

➔ Cette démarche, ce savoir-faire sont récompensés cette année, au niveau national par le renouvellement du label 4 fleurs. Une récompense importante qui atteste de la maîtrise et de la qualité des pratiques mises en place sur Perpignan. En effet, sur les 12 000 Villes candidates, seules 223 communes obtiennent le label « 4 fleurs » en 2014.



➔ « Cerise sur le gâteau », Perpignan est doublement récompensée : elle obtient aussi en 2014, la Fleur d'or, la plus haute distinction remise par l'association des Villes et Villages Fleuris à titre exceptionnel à quelques Villes en France attestant de la qualité, de l'innovation et des efforts en matière de développement durable !

Aujourd'hui, forte de ces distinctions obtenues récompensant plus de 10 ans de gestion durable et de démarche qualité dans la gestion des espaces verts, Perpignan poursuit sur cette voie. Toutes les nouvelles réalisations s'inscrivent dans ce cadre de la gestion raisonnée.

➔ Quelques réalisations 2014 :

- Réalisation de jardins secs : rue Daguerre (photo après), Tours Barande, Talus Rosette Blanc, Rue de Théza...
- Plantation de prairies fleuries, sans arrosage : rue Sauvy, sur la rocade Louis Noguères et le rond-point Caustier.



Prairies fleuries sur la rocade Louis Noguères et Jardin sec rue Daguerre

2) Des espaces naturels préservés

L'enjeu d'une trame verte est de contribuer au fonctionnement du paysage urbain tant en termes de biodiversité (animales et végétales) que de bien être. La qualité du cadre de vie est liée à la qualité des écosystèmes et des milieux. Il s'agit donc de considérer l'homme au cœur du territoire, au cœur d'un écosystème, sans opposition. En résumé : de concilier la préservation de la qualité des paysages et des sites, tout en incluant les aspects récréatifs, de sociabilisation, de déplacements, de santé et les circuits courts.

Perpignan dispose d'un potentiel évident : plus de 3000 hectares de zones N et A, de nombreux canaux, des ensembles paysagers remarquables (Serrat d'en Vaquer, Mas LLaro, Mas Delfau, Jardins St Jacques,...), un climat méditerranéen propice à la biodiversité.

➤ Les actions engagées :

2.1) consolider le statut de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme.

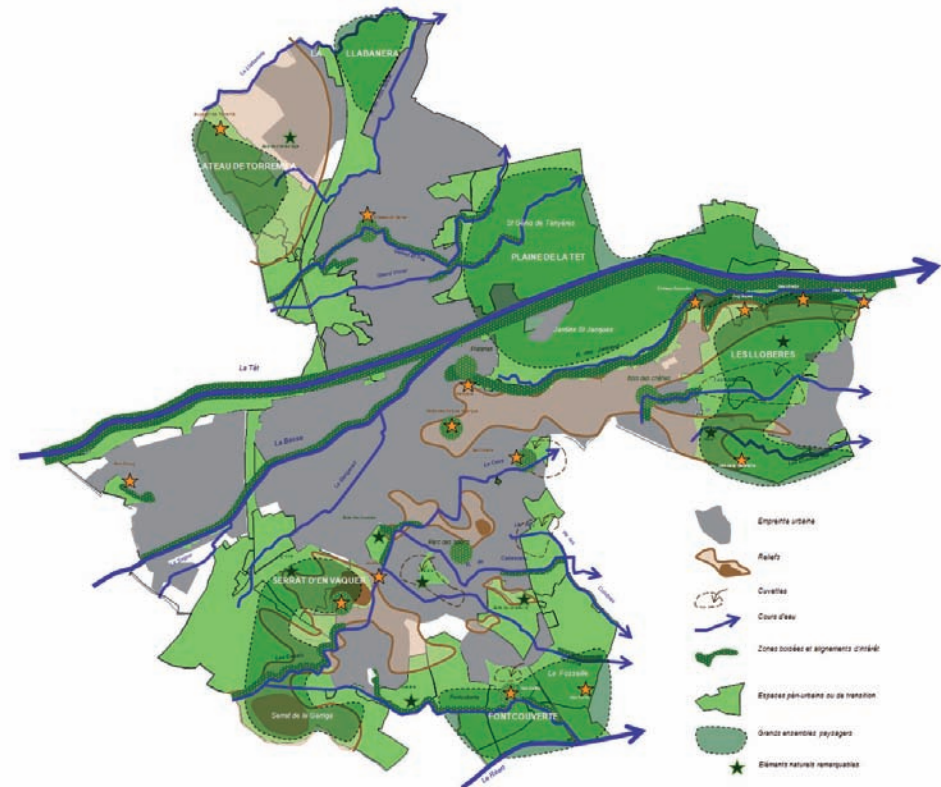
La trame verte était déjà déclinée dans un certain nombre d'outils du PLU de 2007. Aujourd'hui, dans le cadre de la révision du PLU, la Ville a la volonté d'aller

plus loin. Elle souhaite consolider le statut de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme.

La volonté est véritablement d'inverser le regard sur les espaces agricoles et naturels afin qu'ils ne soient pas seulement considérés comme de potentiels espaces de transition, mais des espaces identifiés comme faisant partie de la trame verte. Des espaces qui doivent être protégés et valorisés car ils permettent de renforcer les liens entre les parcs, les jardins et de créer de véritable continuités écologiques favorisant le développement des espèces et supports de nombreux chemins et pistes cyclables.

Les pistes de la transcription de la trame verte et bleue dans le PLU sont :

- d'une part, de conforter son rôle et son statut dans ces différents documents et outils : le règlement graphique qui permet de maintenir les zones A et N, les éléments de paysage classés au titre du code de l'urbanisme ;



- d'autre part, **d'affirmer son rôle comme élément structurant du projet d'aménagement urbain** à travers la rédaction des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) dont elle constituera l'élément support.
- Par ailleurs des discussions sont engagées pour **créer des zonages voire des emplacements « trame verte et bleue » dans le PLU**, à des endroits identifiés comme stratégiques pour la création d'espaces naturels ouverts aux publics, la restauration de continuités écologiques et les déplacements doux (pistes cyclables notamment).

→ 1^{er} étape positive en 2014 : **le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)* a été débattu et approuvé en Conseil Municipal du 25 juin 2014. Ce dernier définit trois ambitions majeures pour le PLU dont un axe fort : la valorisation et la protection de la trame verte et bleue urbaine.**

Par ailleurs, les élus ont validé qu'il n'y aurait pas d'extension urbaine dans le cadre du nouveau PLU. En d'autres termes, la Ville de Perpignan va préserver ses espaces naturels existants en n'ouvrant pas de nouvelles zones à l'urbanisation.

* Le PADD est la clef de voûte du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Il définit les orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement retenues pour le développement futur de l'ensemble du territoire de la commune.

2.2) Une politique de replantation :

- **Perpignan plante en moyenne : 400 arbres/an**

Perpignan s'est engagée depuis 2008, dans une politique de replantation massive et de reconstitution des forêts méditerranéennes périurbaines, afin de renforcer la biodiversité, de lutter contre l'érosion des sols et la pollution de l'air.

En 2014, Perpignan compte plus de **20 000 arbres** sur l'espace public, et la Ville ne cesse d'augmenter ce patrimoine. **Perpignan plante en moyenne : 400 arbres de haute tige, chaque année** (arbres de plus de 3 à 4 mètres de haut).

→ **En 2013, l'objectif de 400 arbres est dépassé, avec 533 arbres de haute tige plantés**, notamment à : Las Canals (120), avenue Sauvy (43), sur le Chemin Passio Vella (45), le Boulevard A. Briand (30) et 295 sur le reste de la Ville.



Les jardins de la Basse : un nouveau parc de 3,5 hectares

→ **En 2014, l'objectif est de nouveau dépassé avec 1 138 arbres de haute tige plantés**, notamment à : Las Canals (190), sur les Berges de la Têt (500), le quai de Barcelone (13), à l'école Ludovic Massé (12) et 423 sur le reste de la Ville.

Replantation le long de Las Canals :

Las Canals constitue une trame verte structurante pour la continuité écologique de la vallée et représente une véritable artère bleue reliant deux réservoirs d'eau d'importance départementale (barrage de Vinça et la retenue de Villeneuve de la Raho).

Afin de maintenir et préserver cette richesse, une première phase de plantation a été lancée **en 2013 : 120 arbres. En 2014, un nouveau programme de plantation a été réalisé de 190 arbres.**

2.3) Les jardins de la Basse : un poumon vert à deux pas de la gare

Développer la nature en ville et favoriser les continuités écologiques, tel est l'objectif de la trame verte de Perpignan. Les jardins de la Basse s'inscrivent dans ce cadre.

➔ Les travaux qui ont démarré en 2013 ont été livrés en mars 2014.

La Ville a stabilisé les berges, réalisé des plantations le long des rives, afin de reconstituer un corridor écologique, aménagé des cheminements piétons, créé un belvédère, une aire de pique-nique, 3 jardins aquatiques... Les travaux réalisés ont permis d'aménager l'accès au public et de canaliser la fréquentation, tout en préservant la qualité écologique des espaces naturels en ville.

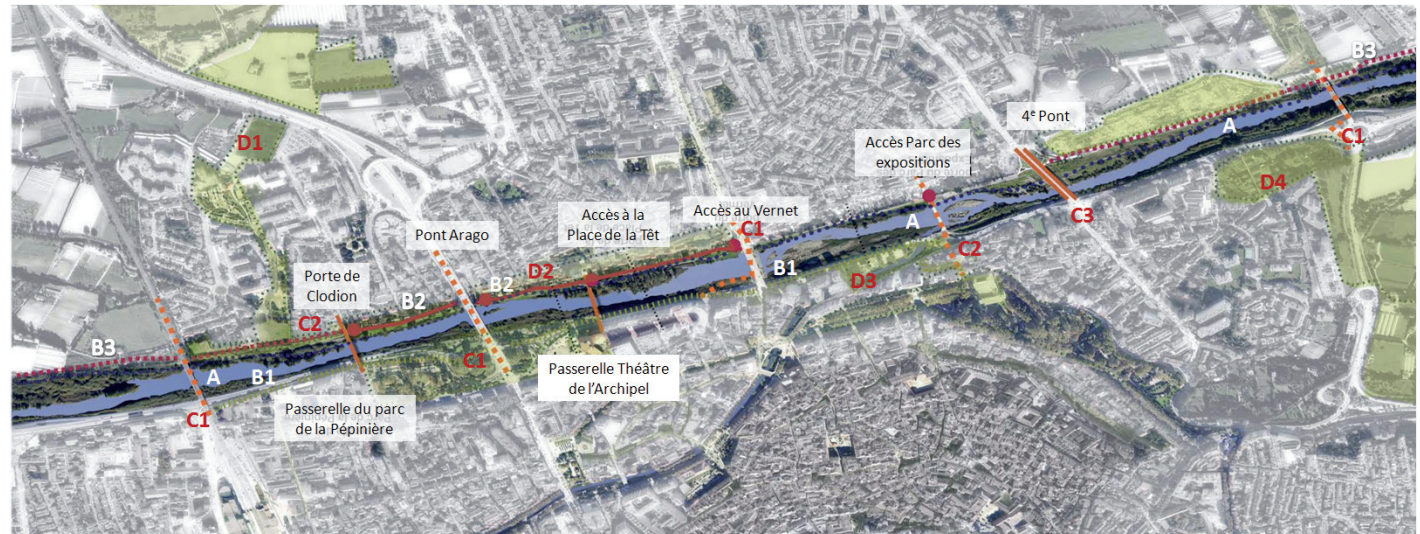
➔ En 2014, la ville a lancé également les études pour la réalisation de deux passerelles piétonnes.

Ce nouveau parc aménagé sur 3,5 hectares le long des berges servira également de liaison inter-quartiers et sera équipé d'une piste cyclable.
Coût des travaux 660 000 €.

Dans le cadre du plan Climat, cette réalisation intègre les 3 piliers du développement durable (environnement, social et économie) : le débroussaillage et l'entretien après travaux sont ainsi confiés à un chantier d'insertion du centre communal d'action sociale (CCAS) de la Ville.

Fin 2014, le projet est pratiquement finalisé, seuls les jardins familiaux, la continuité en déplacement doux sur la rive droite en direction du centre ville et les passerelles restent à aménager.

Projet des Berges de la Têt >
(vue globale du projet)



2.4) Les Berges de la Têt : réinvestir cette coulée verte naturelle pour en faire un véritable trait d'union entre les deux rives de la Ville et entre les communes de l'Agglomération

Autre projet d'envergure inscrit dans le cadre de la trame verte et bleue de Perpignan : le réaménagement des Berges du fleuve Têt.

Il s'agit d'un des projets emblématiques du projet urbain de Perpignan qui fédère aussi les communes de l'Agglomération. Le réaménagement de la Têt et la création d'une continuité sur l'ensemble du tracé sont en effet inscrits comme un des axes transversaux du projet de territoire d'Agglomération en cours d'élaboration.

Les principaux objectifs du volet urbain situé sur Perpignan consistent à :

- **Aménager les berges basses** en restaurant les continuités écologiques (notamment du passage à gué et du radier du pont Joffre), en réaménageant les talus et le lit du fleuve pour la prise en compte du risque inondation et parallèlement en ouvrant ces espaces à la population par l'aménagement d'espaces naturels et la création de parcours vélos et piétons.
- **Aménager les espaces publics en berges hautes et particulièrement l'avenue Torcatis** (mettre en valeur « ce balcon sur la Têt exposé au Sud » par la création d'esplanades et de places destinées à accueillir des activités et animations, réalisation d'accès à la digue...). **L'objectif est de faire de la Têt, un espace de centralité capable de drainer de l'activité et de dynamiser le quartier Nord de la Ville.**



Projet des Berges de la Têt (vue avenue Torcatis)

En effet, ce projet est aussi un projet urbain, inscrit également dans le cadre du contrat de Ville et du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine (NPNRU) en cours d'élaboration, qui vise à revaloriser le quartier du Bas-Vernet et redynamiser son tissu économique.

Le projet sera aménagé en 4 phases. Montant prévisionnel 4,8M€HT.

La Ville a lancé la maîtrise d'œuvre au conseil municipal du 25 septembre 2014.

Parallèlement, dans le cadre du projet de Territoire d'Agglo, il est prévu de prolonger les aménagements des berges basses et la création d'une **continuité écologique et déplacement doux sur l'ensemble du tracé jusqu'à la mer.**

3) Sensibiliser les habitants à la préservation des ressources :

➤ Les actions engagées :

3.1) La fête de la Nature :

Depuis 2010, la Ville de Perpignan a créé la Fête de la Nature. Cet événement qui se déroule au parc Sant-Vicens est l'occasion pour la Ville de sensibiliser de manière ludique, la population à la découverte et au respect de l'environnement. Au programme, un grand marché de producteurs de plantes méditerranéennes et bio, un jeu de piste, des animations, des conseils et des ateliers pour petits et grands.

➔ La 5^e édition de la fête de la Nature, organisée dimanche 25 mai 2014, pendant les dates nationales de la fête de la Nature fut une nouvelle fois une belle réussite. Les visiteurs ont pu déambuler parmi la trentaine d'exposants présents sur le marché et participer aux animations. 10 animations pédagogiques gratuites étaient organisées pour sensibiliser le public sur les écosystèmes, autour de la thématique proposée au niveau national : herbes folles, jeunes pousses, vieilles branches
Rendez-vous est donc pris pour la 6^e édition en mai 2015 !

3.2) Opération «Nettoyons la nature» (renouvelée chaque année) :

Le vendredi 26 septembre 2014 (et comme chaque année à la même date), 7 classes de 6^e s'étaient donné rendez-vous sur les berges de la Têt, en face du parc des expositions, pour une grande opération de ramassage des déchets sauvages, en partenariat avec la Ville de Perpignan, la Communauté d'Agglomération et les centres E. Leclerc.

Une sortie sur le terrain, soutenue par le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche et une façon très concrète pour ces élèves d'aborder la protection de l'environnement et l'impact de l'homme sur la nature, deux thèmes qui font partie de leur programme et sur lesquels ils pourront débattre en classe.



3.3) Les jardins familiaux :

Faciliter l'accès aux fruits et légumes frais, sensibiliser les habitants au respect de l'environnement mais aussi créer du lien social et des lieux de rencontres intergénérationnels,



tel est l'objectif poursuivi par la Ville à travers la création de jardins familiaux. En ce sens, cette action répond également à la finalité 3 du développement durable, à savoir : « *cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations* ».

→ A ce jour et depuis 2008, Perpignan a ainsi aménagé **3 sites de jardins familiaux** : les Jardins familiaux de Mailloles (20 parcelles), les jardins familiaux du bas Vernet (30 parcelles) et cette dernière réalisation au haut Vernet, **soit un total de 74 parcelles**.

→ En 2015, la Ville prévoit :

- ✓ De réaménager les jardins familiaux de Mailloles (en cours) dans le cadre de l'amélioration des abords de l'école Blaise Pascal et de la redistribution des équipements du secteur (maison des jeunes, centre culturel, espaces sportifs de proximité). D'étendre les jardins familiaux et partagés du Haut Vernet. Leur surface va être doublée (environ 25 parcelles supplémentaires)
- ✓ D'étendre les jardins familiaux et partagés du Bas-Vernet, dans le quartier Clodion. Là aussi, la surface va être doublée (environ 30 parcelles supplémentaires).

Fin 2015, les habitants de Perpignan pourront donc disposer de 50 parcelles supplémentaires pour faire pousser fruits et légumes



3.4) Une exposition sur la « Nature Urbaine » :

Pour sensibiliser les Perpignanais à la biodiversité locale, la Ville de Perpignan propose au Muséum d'histoire naturelle, une nouvelle exposition intitulée « nature urbaine ». Cette exposition présente un panorama des différents milieux naturels qui composent le territoire perpignanais ainsi que les aménagements réalisés pour

maintenir l'équilibre entre protection de la nature et développement urbain. Les visiteurs peuvent découvrir les espèces qui peuplent leur environnement et les actions mises en œuvre pour améliorer leur cadre de vie. Associant panneaux explicatifs, images et spécimens naturalisés, l'exposition montre la richesse de la biodiversité locale.

Exposition en accès libre du 17 septembre 2014 au 1^e avril 2015.

4) Améliorer la collecte sélective

4.1) Volonté municipale de développer les conteneurs enterrés dans le centre ville et les cités HLM

Afin de renforcer non seulement la qualité et la quantité de la collecte sélective, mais aussi d'améliorer le cadre de vie des habitants, dans les secteurs de collecte en point d'apports volontaires, les élus de Perpignan ont opté pour le développement des conteneurs enterrés.

L'équipement de la Ville s'est fortement accéléré à compter de 2011.

→ **En 2014, ce sont à nouveau : 79 conteneurs enterrés qui ont été implantés sur Perpignan**, dont 24 sur le Moulin à Vent, 9 sur le lotissement Serrat d'en Vaquer et 12 au Mas Delfau.

Années	OM	Collecte sélective	Verre	TOTAL
2009	33	28	11	72
2010	15	8	7	30
2011	21	30	6	57
2012	28	26	29	83
2013	22	13	18	53
2014	29	33	17	79
TOTAL	148	138	88	374



→ Il semble que les campagnes de sensibilisation commencent à porter leurs fruits. **Les perpignanais changent leurs habitudes : ils trient plus** (le tonnage de collecte sélective est en hausse) et **jettent globalement moins de déchets** (le tonnage des ordures ménagères est en baisse) !

→ En effet, les résultats sont positifs : comme le montre ces quelques chiffres, **alors que la population ne cesse d'augmenter, le tonnage total de déchets collectés sur Perpignan a baissé de : - 31 kg/hab/an, sur la Ville de Perpignan soit -7% par rapport à 2009.**

→ **Petit bémol toutefois, le tonnage de collecte du verre reste stable.** Sur ce point la marge de progression est importante : en moyenne les perpignanais recyclent 14kg/an de verre, alors que la moyenne nationale est de 20kg/hab/an !!

Des efforts et actions devront être menés en ce sens. Surtout quand on sait que le verre peut être recyclé et réutilisé à l'infini !

4.2) Des résultats de collecte positifs, sur Perpignan en 2014 !

Les résultats de collecte en tonnes :

Année	2009	2013
OM	45 889	41 739
Collecte sélective	4 041	5 501
Verre	1 670	1 719
Total Tonnes	51 600	48 951

Les tonnages ramenés en kg/hab/an :

Année	2009	Populat. DGF 2009	2013	Populat. DGF 2013
OM	384	119 639	342	122 084
Collecte sélective	34		45	
Verre	14		14	
Total en kg/hab	432		401	

**Variation : -31kg/hab/an
soit -7,2%**



4.3) Les actions menées par PMCA pour améliorer le service de collecte des déchets

- **PMCA obtient le prix de la Carsat pour la prévention des risques professionnels.** Ce prix vient récompenser le travail effectué par l'agglomération pour réduire les risques d'une profession particulièrement exposée : remise à plat des circuits de collecte et fin du fini parti, sensibilisation des agents aux risques et diffusion de consignes... Parallèlement l'Agglomération a remplacé certains conteneurs par des modèles plus adaptés et mis en place un système de géolocalisation des véhicules.
- **En 2014, l'Agglomération s'est lancée dans une démarche de certification ISO** de toutes ses déchetteries, dont celle de Perpignan. L'objectif est d'obtenir la triple certification qualité-sécurité-environnement ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001, pour la fin du 1^{er} semestre 2015 . Certification qui permet aux entreprises d'attester d'une politique globale de management environnementale et des risques.
- **Parallèlement PMCA a lancé la réhabilitation de toutes ses déchetteries :** fin 2014 les travaux ont démarré sur la déchetterie de Perpignan. L'objectif est d'améliorer le service, grâce à : la mise

aux normes de sécurité des installations, la reprise des réseaux, l'informatisation et la réorganisation du site. Les ponts bascules et les accès seront déplacés afin d'agrandir la déchetterie. De plus, le site accueillera de nouveaux flux avec l'installation d'un caisson pour les meubles usagés et l'aménagement d'une zone de stockage des meubles en bon état. Ces derniers seront stockés et ensuite redistribués aux personnes dans le besoin.

L'opération est financée à hauteur de 60% (Ademe 30%, Sydetom 20%, CG66 10%) sous réserve que tous les travaux soient effectués avant fin 2015 !

- **Enfin, la Ville et l'Agglomération développent depuis 2013, l'implantation de bornes d'apport volontaires Textile.** En 2013 : 22 colonnes avaient été implantées. **En 2014, 49 colonnes supplémentaires ont été installées, soit au total 71 colonnes textile réparties sur toute la ville.** Un bon point pour l'environnement et pour la solidarité car ces textiles sont soit recyclés pour réaliser par exemple des panneaux d'isolation, soit redistribués aux personnes dans le besoin.

Alors pensez-y : lorsque vous faites du tri dans vos placards, vos textiles peuvent être encore utiles !

2.2. Perpignan : collectivité exemplaire et responsable, en matière de préservation de la Biodiversité, la protection des milieux et des ressources

Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son fonctionnement interne.

1) Politique 0 phyto et techniques écologiques innovantes pour se débarrasser des nuisibles

➤ Les actions engagées :

1.1) Politique 0 phyto !

Pour limiter l'impact sur l'environnement et sur la santé, les produits phytosanitaires (engrais chimiques, pesticides et désherbants) ont été éradiqués des parcs et jardins de Perpignan.

D'autre part, l'utilisation des désherbants est limitée au minimum sur les voiries (utilisés principalement sur les grands axes et les lieux de représentation).

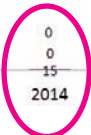
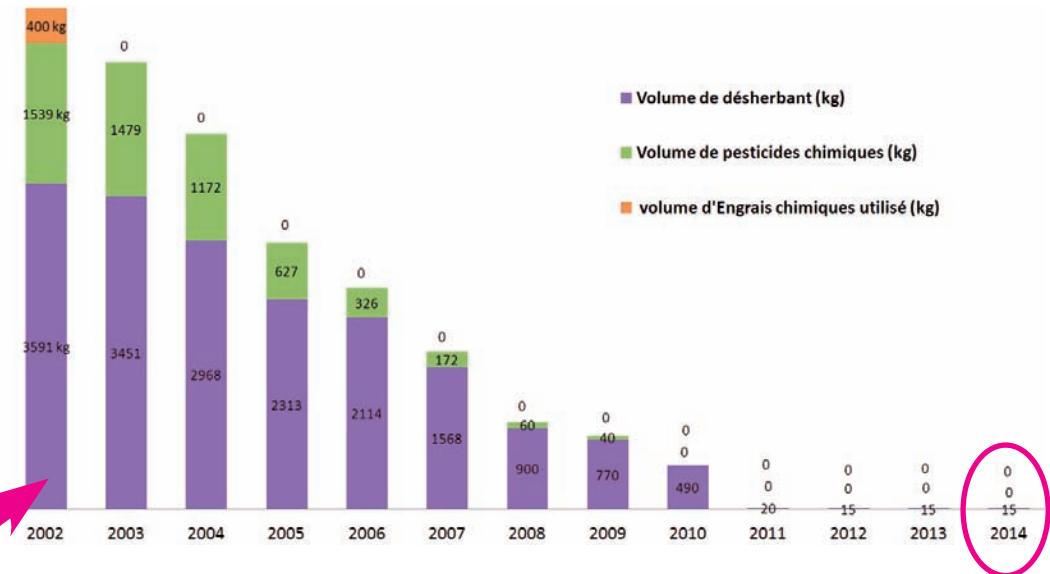
➔ **En 2014, pour la 3^e année consécutive perpignan n'utilise plus de produits phytosanitaires sur ses espaces verts !**

Par ailleurs, l'utilisation de désherbant est quasi nulle sur la voirie. Le marché dédié impose en effet aux entreprises de ne plus utiliser de pesticides et de remplacer leur usage par des moyens exclusivement mécaniques et manuels. Seuls les cimetières et les terrains de sports ne sont pas intégrés dans ce marché.

La Ville mise en effet sur d'autres alternatives, comme : le désherbage manuel, mécanique ou thermique, l'installation de paillis à base d'écorces, de paille, ou encore les plantations. Ainsi, la Ville expérimente depuis 2012, la plantation des pieds d'arbres.

➔ **En 2013, 1 712 pieds d'arbres supplémentaires ont été plantés sur la ville**, à l'exemple de la place Arago, du quai de Lattre de Tassigny, de l'avenue Guynemer ou des allées Giral.

➔ **En 2014, 475 pieds d'arbre supplémentaires ont été plantés**, sur le Boulevard WILSON, le Cours LASSUS, l'avenue d'Athènes, le Boulevard Anatole FRANCE, devant le Palmarium....



De plus les fréquences d'intervention sont définies par zonage, avec des niveaux de priorisation, notamment sur les grands axes et adaptées aux besoins de chaque site. Pour éviter l'utilisation des pesticides, il faut laisser pousser les mauvaises herbes et n'intervenir qu'au moment de la montée des graines, afin d'éviter qu'elles ne se propagent. Le désherbage est plus long, mais plus écologique !



1.2) Des techniques écologiques innovantes mises en place pour se débarrasser des nuisibles, tout en préservant l'environnement

De la même manière, les arbres de Perpignan sont victimes de certaines espèces de ravageurs, comme les chenilles processionnaires ou tigres des platanes, des insectes néfastes pour la flore. Afin de remédier à cette situation, mais dans un souci de préserver l'environnement et la santé publique, la ville a mis en place des techniques innovantes et surtout écologiques pour se débarrasser de ces nuisibles.

→ Traitement écologique des Pins.

En 2013, puis à nouveau en 2014, la ville a mis en place des dispositifs installés sur les troncs pour piéger les chenilles. Ces dispositifs sont installés sur les espaces sensibles : cours d'écoles, parcs et jardins ouverts au public. **En 2014, la Ville a installé 230 pièges. Ils seront remplacés chaque année.**

Par ailleurs, en amont, la Ville a mis en place une opération de piégeage des papillons de chenille processionnaire du Pin. Il s'agit par cette opération de comptage, de mieux cibler et réduire la période de traitement. Un traitement qui est bien sûr effectué avec des produits biologiques, à base de bactéries qui coupent l'appétit des chenilles.

L'opération initiée en 2013, a été reconduite à l'identique en 2014.

→ Traitement écologique des palmiers mais un abattage parfois nécessaire.

Aujourd'hui, on dénombre près de 2 500 palmiers sur la Ville, dont un millier est



classé « remarquable ». Toutefois, les palmiers de Perpignan sont menacés par deux insectes ravageurs : le papillon palmivore et le charançon rouge. Face à ce problème, c'est aux côtés du service Régional de l'Alimentation et de la Fédération Régionale de défense contre les organismes nuisibles que la Ville s'est engagée dans la lutte contre les parasites du palmier.

Conformément aux engagements de la Ville en matière de développement durable, les opérations de traitement se font avec des produits biologiques. Le principal traitement utilisé est composé de nématodes (vers microscopiques qui combattent le charançon rouge). A cela s'ajoute l'application d'une glue à base de produits naturels, appliquée sur le tronc.

Toutefois, confrontée à une réelle pandémie, la ville doit parfois se résoudre à un abattage contrôlé afin de tenter de juguler la propagation. La priorité étant de préserver au maximum les palmiers patrimoniaux de la ville.

1.3) Des agents formés à la gestion raisonnée et aux techniques alternatives.

Avec la généralisation de la politique « 0 phyto », de la gestion raisonnée et le développement des « jardins secs », certaines plantes invasives font leur apparition. Les pratiques et les aménagements doivent donc évoluer afin de faciliter la gestion et le désherbage par des techniques alternatives.

Pour accompagner cette politique, la Ville forme donc son personnel : des sessions de formation destinées aux agents de maîtrise ont été mises en place en 2013 afin de faire évoluer les comportements et les pratiques.

Une session de 2 jours de formation a été organisée en 2013 au sein des structures de la Ville. Tous les cadres de la Division gestion des paysages (soit 23 agents) ont suivi cette formation sur la gestion différenciée des espaces verts et les pratiques alternatives aux traitements phytosanitaires chimiques.

Objectif : non seulement, renforcer la professionnalisation et la mise à niveau des connaissances qui, dans ce domaine évoluent régulièrement, mais aussi valoriser les pratiques et faire en sorte que les agents soient des acteurs relais de cette politique, auprès de l'ensemble des agents de la ville.

→ En 2013, la Ville avait organisé une session de 2 jours de formation, organisée au sein des structures de la Ville pour 23 agents

→ En novembre 2014, une nouvelle session a eu lieu : 21 agents ont pu se former à la gestion différenciée des espaces verts et aux traitements alternatifs.

2) Optimiser et réduire la consommation d'eau potable

Perpignan met en place des moyens pour limiter la consommation d'eau, notamment en ce qui concerne sa gestion des paysages. Ainsi, la Ville favorise au maximum l'utilisation de l'eau brute, au lieu de l'eau potable pour l'arrosage. L'eau puisée dans les forages ou les canaux d'irrigation, vient par exemple alimenter les espaces verts du parc Sant Vicens ou ceux du canal Vernet et Pia, le parc Maillol.

De la même façon, des « bornes vertes », branchées sur le réseau d'eau brute sont peu à peu mises en place sur la Ville pour limiter l'usage de l'eau potable par les engins de propreté urbaine.



- En 2014, 3 bornes vertes ont été installées, respectivement, sur le parc Sant-Vicens, à l'école Claude Simon et au Centre technique municipal, afin de permettre aux engins de propreté de se réapprovisionner en eau brute durant leur tournée. Une 4^e est en attente à la résidence Ensoleillée.
- En 2015, la Ville prévoit à nouveau l'installation de 3 bornes vertes alimentées en eau brute : au Mas Bresson, au Parc Maillol, sur le square Bir-Hakeim.

2.1) Divers autres procédés sont également mis en place pour éviter toute déperdition :

- Au niveau des fontaines, toutes sont équipées de circuits fermés pour assurer le recyclage de l'eau.
- Côté espaces verts, des essences méditerranéennes ou rocailleuses ont été privilégiées, les prairies ou gazons alternatifs remplacent peu à peu les pelouses, car moins gourmands en eau.
- La Ville développe les plantations sur paillis qui permettent de retenir l'humidité
- Elle développe également le goutte à goutte et expérimente des systèmes de contrôle et gestion de l'arrosage.

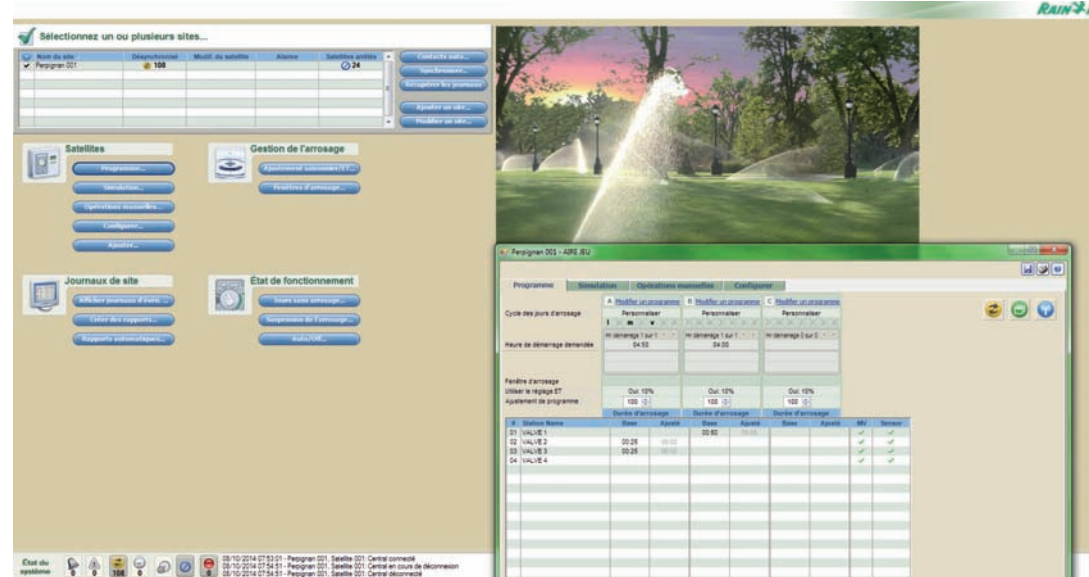
Autre initiative innovante : sur le parc Sant-Vicens, dans la continuité du label éco-jardin obtenu l'an dernier, les services de la Ville ont installé en 2014, des WC écologiques économes en eau, avec lombricompost.

2.2) Vers un meilleur contrôle et une gestion centralisée de l'arrosage

En 2009, la Ville a mis en place et testé un système innovant de contrôle automatique de l'arrosage couplé à des sondes tensiométriques sur le Parc Sant-Vicens. Aujourd'hui, elle lance un nouveau dispositif à plus grande échelle, avec le développement sur plusieurs sites d'un système de contrôle et de gestion centralisée de l'arrosage par radio.

→ En 2014, la 1^{ère} phase du dispositif a été déployée avec la mise en place de la gestion centralisée sur les axes routiers qui longent la Têt : 14 relais radio ont été posés et permettent de gérer 109 programmeurs d'arrosage (soit 200 secteurs d'arrosage) répartis entre le square Bir-Hakeim, la Basse, le parc de la Pépinière et les abords de la Têt (entre le pont SNCF et le Centre technique municipal). Les services peuvent ainsi au quotidien modifier l'ensemble des temps d'arrosage en fonction de l'évapotranspiration et limiter les consommations d'eau.

→ Deux nouveaux réseaux sont en projet pour 2015 et 2016 : au nord (Parc Maillol) et à l'est (Parc Sant-Vicens).



Un logiciel de gestion centralisée de l'arrosage par radio

3) Des pratiques internes exemplaires récompensées et valorisées

En 2014, la Ville de Perpignan est triplement récompensée pour ses pratiques de gestion durable des espaces verts :

- Sa **4^e fleur** est renouvelée et « cerise sur le gâteau », elle obtient la **fleur d'or**, la plus haute distinction remise par l'association des Villes et Villages Fleuris à titre exceptionnel !
- Après le parc Sant-Vicens labellisé éco-jardin en 2013 par l'association Plantes et cités, c'est au **Parc Bartholdi d'obtenir en 2014, la victoire d'argent du paysage**, dans la catégorie parcs et jardins urbains. Ce prix est attribué par la filière professionnelle du paysage (paysagistes, pépiniéristes, journalistes de la presse professionnelle et associations professionnelles) au niveau national, sous le patronage de la Ministre de l'Environnement et de Erik Orsenna, académicien.
- A noter aussi : **la Ville de Perpignan a été approchée par le CEREMA** (Centre national d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), placé sous la tutelle conjointe du Ministère du Développement Durable et du Ministère du Logement. Ce dernier réalise une étude sur les économies d'eau dans les collectivités et va prendre l'exemple de Perpignan, comme site pilote pour illustrer ces propos.

4) Dématérialisation des procédures et e-administration

La Ville de Perpignan poursuit sa politique de dématérialisation des procédures et e-administration, engagée en 2011.

Objectif : réduire les consommations de papier, de consommables imprimantes et améliorer les délais de gestion et de réponse aux demandes par un traitement informatisé.

➤ Les actions réalisées :

- 2011 :
 - **Dématérialisation des documents et actes administratifs du conseil municipal vers les services de la Préfecture** (mars 2011),

- **Dématérialisation de la « Gestion de la relation usagée » (GRU)** : enregistrement de toutes les demandes arrivant en Mairie (courrier, mails...) sur un logiciel dédié et suivi dématérialisé de la circulation des demandes au sein des services, de la production de la réponse et des visas. En 2011, le système concernait principalement les services techniques.

→ 2012 :

- **Déploiement du système de dématérialisation de la Gestion de la Relation Usager (GRU) dans toutes les directions de la proximité**
- **Dématérialisation de la préparation des dossiers du CM 2012** (mars 2012) : depuis le premier trimestre 2012, la préparation des dossiers du conseil se fait également par voie dématérialisée, grâce à la mise en place d'un nouveau logiciel permettant une traçabilité de toutes les étapes de validation.
- **Dématérialisation des actes vers la Préfecture pour les dossiers liés aux ressources humaines**
- **Dématérialisation des demandes de subventions des associations testée avec 5 associations pilotes**
- **Dématérialisation des processus de gestion des marchés publics**
- **Verbalisation par procès verbal électronique des incivilités routières** (printemps 2012) : un boîtier électronique remplace désormais les carnets à souche des policiers municipaux. Ce développement s'inscrit dans une démarche d'optimisation des moyens de sécurisation des données. Ainsi l'ensemble des infractions relevées est désormais transmis par voie électronique au Centre National de traitement situé à Rennes.

→ 2013 :

- **Dématérialisation des pièces justificatives comptables pour le traitement de la paye des agents municipaux** (réalisée)
- **Mise en place d'un parapheur électronique** : 1^{er} phase de déploiement sur les processus liés aux ressources humaines (en cours) ;
- **Dématérialisation du processus d'inscription sur les listes électorales** (réalisée)
- **Réflexion engagée sur la rationalisation des impressions** (en cours) ;

- **Dématérialisation de la gestion des arrêtés de circulation et des processus de gestion des travaux** (en cours).

→ **2014 :**

- **Mise en place d'un parapheur électronique : 1^e phase** de déploiement sur les processus liés aux ressources humaines (réalisé) ;
- **Dématérialisation de la gestion des arrêtés de circulation et des processus de gestion des travaux** (réalisé).
- **Dématérialisation de la « Gestion de la relation usagée »** (GRU) généralisée à 90 % dans toutes les Directions ;
- **Dématérialisation des échanges avec la Direction Générale des Finances Publiques :**
 - ✓ Le Ministère des Finances a validé la conformité du logiciel réalisé par la Ville aux spécifications du Protocole d'Echange Sécurisé V2 ;
 - ✓ Fin 2014, la Ville a lancé une phase de test afin d'être totalement opérationnelle au 1^{er} janvier 2015 pour la dématérialisation des flux financiers (mandats, titres et bordereaux) ;
- **Dématérialisation du budget (échanges avec la Préfecture et la Direction Générale des Finances Publiques) :** les tests de dématérialisation du budget sur la plateforme de l'État (TOTEM) sont en cours ;
- **Généralisation de la dématérialisation des demandes de subventions des associations** (en cours) ;
- **Projet de rationalisation des impressions :**
 - ✓ La première phase du projet a eu pour objectif d'auditer et d'analyser l'existant. Elle a été réalisée au premier semestre 2014 ;
 - ✓ La seconde phase du projet a pour objectif de mettre en œuvre les recommandations de l'étude. Elle a commencé en septembre 2014 par le lancement d'un appel d'offres pour la rationalisation des moyens d'impression. L'analyse des offres est en cours ;
- **Une convention de recyclage du matériel informatique** a été mise en place avec l'Association Espace Polygone Insertion depuis le début de l'année 2014. A ce jour, 250 PC ont déjà été recyclés dans ce cadre.

➤ **Les pistes d'amélioration pour 2015/2016 :**

- Dématérialisation des pièces justificatives des marchés ;
- Dématérialisation du budget (échanges avec la Préfecture et la Direction Générale des Finances Publiques) ;
- Généralisation du parapheur électronique ;
- Mise en place du projet de rationalisation des impressions ;
- Dématérialisation des pièces justificatives des finances.

III. L'action de Perpignan au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et entre les générations.

1.1. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son territoire

- **Vers un nouveau Contrat de Ville**

Les enseignements tirés de la période écoulée mettent en exergue la qualité des projets développés mais aussi ses limites.

Le nouveau contrat de ville en cours d'élaboration constitue, en ce sens, une réelle opportunité pour construire une politique de la Ville renouvelée, assise sur :

- un contrat unique à l'échelle des intercommunalités
- la simplification de la géographie prioritaire
- et une participation citoyenne renforcée.

2014 a été consacrée à l'élaboration concertée du contrat cadre qui sera signé début 2015 et à l'élaboration du volet urbain du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui couvrira la période 2015-2024.

- **Le retour de l'Université en centre Ville**

Pour donner envie de vivre et d'investir en ville, il est nécessaire de valoriser les atouts de la centralité urbaine. Cette ambition se traduit par le projet de réaménagement d'un axe majeur allant de la porte Saint-Martin à la place Cassanyes,

Le retour de l'université en centre ville s'inscrit sur cet axe majeur et structurant.

A travers le retour des étudiants au cœur de la cité il s'agit d'apporter une nouvelle dynamique au quartier historique Saint-Jacques. **L'ambition des élus est celle de la diversité et de la mixité urbaine qui doit permettre une véritable et durable revitalisation du centre ville.**

Le projet s'articule autour de 3 opérations et notamment la création d'un nouvel édifice.

Le retour des étudiants sera donc échelonné en fonction de l'avancée des travaux jusqu'en septembre 2017.

- **Une politique active dans le domaine de l'habitat.**

La Ville poursuit son action volontariste en matière de rénovation de l'habitat à travers **deux OPAH** (sur le centre ancien et sur le quartier de la gare).

En dehors des OPAH, les ménages modestes peuvent aussi bénéficier d'aide à la rénovation.

- ✓ Le PIG approuvé par le Conseil d'Agglomération du 25 novembre 2013 : instaure des aides à l'Habitat pour les ménages modestes.
- ✓ La Ville apporte également une aide forfaitaire de 2 000€/logement sur les enjeux de lutte

contre l'habitat dégradé et de 500€/logement sur le volet autonomie.

L'objectif est de réhabiliter 882 logements sur 3 ans. Avec des aides cumulées de l'ANAH, de l'État, de PMCA et de la Ville de plus de 8M€

- **Les chiffres clés du logement locatif social à Perpignan :**

+ de 1 642 logements sociaux ont été livrés en 10 ans pour 4 292 résidences principales nouvelles, soit un taux effort de 38% qui a permis à la Ville de rattraper son retard, pour atteindre début 2013, un taux de 18% de logements sociaux.

Pour accélérer encore le rythme de production de logements sociaux, la Ville de Perpignan et l'Agglomération ont voté, fin 2013, un nouveau dispositif de financement du logement social (aides financières sous certaines conditions, au titre de la surcharge foncière, du développement durable, de l'équilibre de l'opération et garanties d'emprunt). Dispositif qui s'est concrétisé **par 3 conventions d'engagements avec les bailleurs, signées en 2014** (engagement global tous bailleurs confondus de lancer la réalisation de 249 logements locatifs sociaux dans les 18 mois).

- **Le CUCS**

En 2014, 103 projets ont été labellisés au titre du CUCS.

Fin 2014, le CUCS arrive à échéance. A compter de janvier 2015, le volet cohésion sociale de la politique de la ville sera désormais intégré dans un « contrat de ville unique et global », regroupant les interventions d'ordre urbaines, sociales, économiques et environnementales.

- **Les centres sociaux,**

sont des équipements de proximité, d'animation, des structures clés en matière de cohésion sociale, favorisant le mieux vivre ensemble.

C'est pourquoi, dans le cadre de la refonte de la politique de la Ville, Perpignan tient à positionner les centres sociaux au cœur du futur Contrat de Ville en réaffirmant leur rôle de coordination de l'ensemble des acteurs.

- **Des actions en faveur des populations fragiles mises en place par le CCAS**

En 2014 : le montant annuel de la subvention apportée par la Ville, aux missions du CCAS s'élève à 1,7 M €, soit + de 38 % de son budget Général.

Chiffres clés 2014 :

- ✓ 1 355 bénéficiaires de l'aide à domicile
- ✓ 6 000 repas livrés à domicile tous les mois
- ✓ 1 770 interventions d'accompagnement social

des seniors

- ✓ 65 bénéficiaires de chantiers d'insertion

- **La réduction des inégalités d'accès aux soins**

Créée en 2013, la mission santé ville a pour objectif de repérer les besoins en santé des Perpignanais et de mobiliser les professionnels, les institutions, et les associations de santé pour la mise en place d'actions concrètes.

Chiffres clés 2014 :

- ✓ 300 personnes reçues dans le cadre des Pauses santé Tingat
- ✓ 133 personnes suivies par l'équipe mobile de santé mentale
- ✓ 67 modules «être parents quel métier»

- **La mise en accessibilité des voiries et équipements recevant du public**

En 2014 : 200 000€ ont été consacrés à des opérations ciblées pour la mise en accessibilité de la voirie (abaissement de trottoirs, création de rampes pour Personnes à Mobilité Réduite, Amélioration de continuités piétonnes...).

Chaque année, depuis 2010, Perpignan consacre un budget de 400 000€/an pour la mise en accessibilité des équipements publics existants (bâtiments communaux, groupes scolaires, bâtiments associatifs...).

- ✓ Aujourd'hui, 91% des bâtiments sont accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite,

- **Actions en faveur de la propreté urbaine et de la prévention des incivilités**

8,5 M€ est le budget annuel consacré en 2014, à la propreté, l'un des plus importants de la Ville.

Après avoir largement équipé le centre ancien, la Ville a choisi en 2014, de déployer le mobilier urbain sur les quartiers :

- ✓ 90 corbeilles à déchets,
- ✓ 3 canisites,
- ✓ 40 distributeurs de poches à crottes supplémentaires ont été installés.

L'implantation se fait en collaboration étroite avec les Mairies de quartiers et les commerçants, dans un souci de réponse aux besoins de proximité.

A pied, à vélo ou à scooter, les 10 agents de la brigade de l'environnement effectuent des patrouilles, contrôlent et relèvent les incivilités en matière de propreté des voies et espaces publics. En 2014, le nombre de signalements a baissé de 30%. Une baisse qui peut s'expliquer par le travail quotidien de sensibilisation effectué par les agents, sur le terrain.

III. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de la cohésion sociale et de la solidarité entre les territoires et entre les générations

Les questions de cohésion sociale, de solidarité entre territoires, entre quartiers et entre générations sont les conditions essentielles d'un développement durable. **Pour être durable, les politiques publiques se doivent en effet d'assurer en priorité des conditions de vie satisfaisantes à l'ensemble de la population, en permettant de réduire les inégalités sociales, en menant des actions en faveur des plus vulnérables, en renforçant les liens entre les habitants et entre les générations, mais aussi en responsabilisant chacun d'entre nous, en tant que citoyen.**

A Perpignan des moyens considérables ont été mobilisés depuis plus de 10 ans, dans le cadre du Programme National de Renovation Urbaine, du Contrat Urbain et de Cohésion Sociale et via de multiples partenariats, avec comme objectif, de renforcer la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires, lutter contre les inégalités sociales et entre les quartiers.

Les réussites sont nombreuses, mais les difficultés demeurent sur certains quartiers réclamant une action renforcée. D'autres font figure de réussite, mais nécessitent une veille et un accompagnement pour pérenniser les résultats.

Aujourd'hui, la Politique de la Ville demande donc autant à être poursuivie que renouvelée. C'est l'objet du nouveau contrat de ville sur lequel les équipes de Perpignan, les élus et les partenaires ont planché durant l'année 2014 et qui devrait se concrétiser par un contrat cadre en 2015.

Par ailleurs, pour réduire les inégalités sociales, **la Ville de Perpignan s'appuiera notamment sur sa politique en faveur de la jeunesse, sur son réseau de centres sociaux situés au cœur des quartiers, à proximité immédiate de la population, mais aussi sur le CCAS** qui œuvre en faveur des populations fragiles, dont les actions sont présentées dans le présent rapport.

Enfin, concernant les questions de cohésion sociale, de solidarité, une des priorités de Perpignan est la prévention des incivilités et la propreté urbaine afin d'assurer à tous les perpignanais un cadre de vie agréable. Cela passe par une amélioration du service rendu, mais aussi par un changement des mentalités afin d'apprendre à chacun à mieux vivre ensemble !

Mots clés déclinant la finalité « Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations », dans l'action territoriale

- Inclusion sociale et accès à l'emploi pour tous
- Réduction des inégalités d'accès aux soins de santé
- Logement et politique foncière
- Accès égal à la justice
- Urbanisme et cadre de vie
- Accès égal au territoire et aux services urbains
- Renovation urbaine et revitalisation rurale
- Sécurité et prévention des risques (naturels, technologiques)
- Prévention de l'incivilité et de l'insécurité sociale
- Participation de tous aux décisions collectives
- Solidarité intercommunale

3.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur son territoire, en matière de cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations

1) Vers un nouveau contrat de Ville

Assurer des conditions de vie satisfaisantes à l'ensemble de sa population, lutter contre les inégalités sociales et entre les quartiers, à Perpignan cela s'est traduit par une politique active et des moyens considérables mobilisés depuis plus de 10 ans, dans le cadre du Programme National de Rénovation Urbaine, du Contrat Urbain et de Cohésion Sociale et via de multiples partenariats.

Beaucoup de résultats sont tangibles et pérennes, mais très contrastés selon les territoires.

(Pour plus d'information sur le bilan de ces 10 ans de projet urbain, le lecteur peut se reporter au rapport Développement durable 2013).

Aujourd'hui, poursuivre et conforter cette politique semble indispensable au regard de l'acuité des enjeux urbains et sociaux.

Les enseignements tirés de la période écoulée mettent en exergue la qualité des projets développés mais pointent également la nécessité d'une approche globale et concertée au travers d'un projet territorial intégrant l'ensemble des politiques structurantes (transport, peuplement, développement économique...), le renouvellement et la requalification urbaine et les politiques de cohésion sociale afin de pouvoir réellement faire levier sur la situation des quartiers.

En effet, le PRU à lui seul ne peut pas tout résoudre : l'inclusion sociale éprouve des limites lorsque l'action est menée isolément, la transversalité ne trouve pas de prise lorsque les dispositifs fonctionnent de manière cloisonnée. **Aujourd'hui, la Politique de la Ville demande donc autant à être poursuivie que renouvelée.**

Le nouveau contrat de ville en cours d'élaboration constitue, en ce sens, une réelle opportunité pour construire une politique de la Ville renouvelée :

- assise sur une stratégie déclinée à l'échelle de l'agglomération,
- mobilisant un large partenariat avec un ancrage autour des centres sociaux qui sont appelés à figurer les pivots de l'action de terrain
- et une participation citoyenne renforcée.

1.1) Le cadre de la réforme : le Contrat de Ville, nouvel outil de contractualisation de la politique de la ville

Le nouveau cadre national, proposé par la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine vise à concentrer les moyens sur les territoires les plus en difficulté. L'objectif principal est de pouvoir redonner à la Politique de la Ville une meilleure lisibilité, plus de cohérence et d'efficacité.

Les grands axes de cette réforme reposent sur :

- ✓ Une contractualisation entre l'État et les collectivités dans le cadre d'un nouveau type de contrat réunissant les orientations en termes urbains et sociaux (**contrat unique à l'échelle des intercommunalités**), autour d'un partenariat élargi. Ainsi, l'approche doit être globale, croisant les dimensions : économique, sociale, urbaine ;
- ✓ **La refonte et la simplification de la géographie prioritaire** (fondée sur un critère unique de niveau de revenu des habitants).
- ✓ Un élargissement du partenariat
- ✓ Une mobilisation prioritaire des politiques de droit commun
- ✓ **Une « co-construction » de la politique de la ville avec les habitants** (conseils citoyens, maison de projet).

La réforme propose que les contrats de Ville soient déclinés selon **3 piliers** :

- ✓ **Cohésion sociale**
- ✓ **Habitat-cadre de vie**
- ✓ **Développement économique**

Et **3 axes transversaux** :

- ✓ Jeunesse
- ✓ Égalité homme/femme
- ✓ Lutte contre les discriminations

1.2) Le contrat de Ville de Perpignan 2015/2020

- **Les quartiers prioritaires :**

Au total, sur Perpignan le nombre de quartiers concernés par la politique de la Ville, **passé de 6 à 9** dans un jeu où l'on enregistre 3 quartiers entrants (Saint-Assisclé, Saint-Assisclé/Gare et le Bas Vernet Est) et 2 sortants (Résidence Ensoleillée et Romarins).

Les quartiers prioritaires au sud de Perpignan :

- ✓ Saint-Assisclé,
- ✓ Saint-Assisclé/Gare
- ✓ Centre Ville (...)
- ✓ Champ de Mars
- ✓ Baléares-Rois de Majorque

Les quartiers prioritaires au Nord de Perpignan :

- ✓ Grand Vernet
- ✓ Nouveau logis
- ✓ Clodion/Torcatis
- ✓ Bas Vernet Est

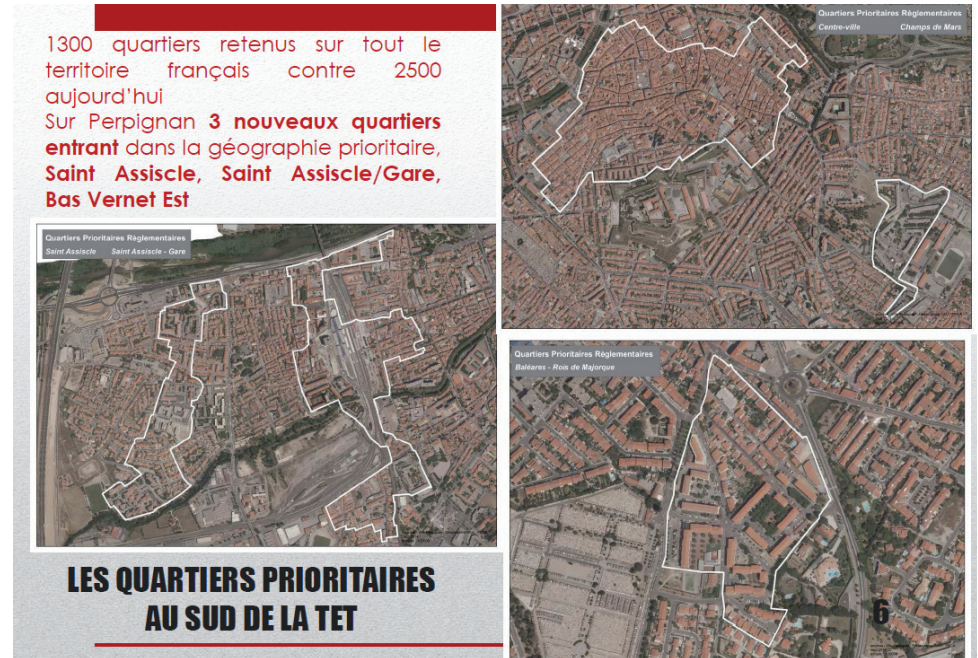
- **Éclairage sur l'année 2014 : année de formalisation du contrat de ville !**

Anticipant la mise en application de la réforme, l'année 2014 a fortement mobilisé les équipes, les élus de Perpignan et les partenaires sur le projet d'élaboration du nouveau contrat de Ville.

Le premier trimestre a été consacré au diagnostic. Un diagnostic croisé et partagé issu de la rencontre et du dialogue avec l'ensemble des partenaires, en particulier : Ville, Agglo, État, CG66, mais aussi les bailleurs, les chambres consulaires, la CAF...

Un comité de pilotage regroupant l'État, PMCA, la Ville, le CG66, le Conseil Régional, la CAF, les Bailleurs sociaux, la CCI et Pôle emploi) a été constitué. Il s'est réuni à trois reprises pour entériner les orientations, en juillet, en octobre et enfin en décembre.

Une journée « atelier du contrat de ville » réunissant l'ensemble des partenaires techniques a été organisée, autour des 3 piliers du contrat le 14 Octobre.



Enfin, un séminaire de concertation a rassemblé la société civile (habitants, associations...) le 3 novembre à la Casa Musicale pour partager et entériner les grands enjeux de la future politique de la Ville.

En décembre, les partenaires se sont accordés sur les enjeux suivants, définis selon les trois piliers de la réforme et qui constitueront le contrat cadre 2015/2020 :

→ Pilier Cohésion sociale :

- ✓ **Axe 1 : La promotion de la réussite éducative de l'élémentaire au lycée** (favoriser la socialisation précoce, lutter contre le décrochage scolaire et l'absentéisme, renforcer l'offre éducative pour accentuer la mixité sociale...);
- ✓ **Axe 2 : La garantie d'un accès aux droits, outil d'inclusion sociale** (accès à l'apprentissage de la langue, renforcer l'accessibilité aux soins, à la démarche de santé et à la prévention...);
- ✓ **Axe 3 : Le renforcement du mieux vivre ensemble** (promouvoir les actions culturelles et sportives comme vecteur de lien social, conforter le rayonnement des centres sociaux...).

→ Pilier Habitat-cadre de vie

- ✓ **Axe 1 : L'optimisation de la production de logements** pour répondre aux besoins et équilibrer les peuplements (produire une offre diversifiée de logements, poursuivre les actions de requalification du parc de logements dégradés, renforcer la mobilité résidentielle...);
- ✓ **Axe 2 : Des quartiers attractifs, bénéficiant d'équipements leur conférant des centralités, et proposant un cadre de vie apaisé et sécurisant** (assurer la tranquillité publique comme préalable, favoriser la mixité fonctionnelle, développer l'offre d'équipements structurants, lutter contre la précarité énergétique, développer un programme global en faveur de toutes les mobilités);
- ✓ **Axe 3 : La gestion urbaine de proximité comme démarche d'amélioration du cadre de vie, de vivre ensemble et d'attractivité** (renforcer, coordonner les acteurs, mutualiser certains outils, partenariat territorialisé ancré dans la proximité...).

→ Pilier : Développement économique

- ✓ **Axe 1 : l'appui et l'accompagnement à la construction de parcours vers l'insertion professionnelle durable** (renforcer et adapter le Service Public de l'Emploi aux besoins des quartiers, lever les freins spécifiques à l'emploi,

créer des passerelles entre les habitants et les entreprises, utiliser les projets comme vecteur d'insertion, éviter les ruptures de parcours);

- ✓ **Axe 2 : l'appui, le soutien, la pérennisation, le développement de l'activité économique** (soutenir les entreprises existantes, accompagner la création d'entreprises et d'emplois dans les quartiers prioritaires, développer des « filières » en lien avec les besoins des entreprises et du territoire, promouvoir l'Economie Sociale et Solidaire, veiller aux opportunités foncières et immobilières permettant l'implantation d'activités...);
- ✓ **Axe 3 : la préservation, le soutien et le développement de l'offre commerciale et de service de proximité** (revitaliser l'offre commerciale et de services de proximité, créer les conditions favorables à la fréquentation des commerces, mobiliser les outils d'appui ou de soutien...)

• La déclinaison territoriale des enjeux : les projets de quartiers

L'ensemble de ces grands enjeux sur lesquels les partenaires se sont accordés devront ensuite se décliner en fonction des spécificités et des enjeux territorialisés propres à chaque quartier, avec des niveaux d'intervention gradués :

→ 3 quartiers prioritaires avec une intervention forte notamment sur le volet urbain

- ✓ **C'est le cas du cœur historique**, avec 2 objectifs majeurs : l'éradication du mal logement pierre angulaire du projet urbain et la valorisation de l'image du cœur de ville. Il s'agit de redonner l'envie de vivre et d'investir le centre ville à travers notamment la régénération d'un axe majeur qui va de la porte Saint-Martin (avenue Foch et projet du conservatoire) jusqu'à la Place Cassanyes (cf. plan de principe présenté dans la rubrique « retour de l'université en centre Ville »).
- ✓ **Le grand Vernet** : la volonté de la Ville a été d'élargir le périmètre jusqu'au Haut Vernet Est, incluant les cités Diaz et Nouveau Logis afin d'avoir une



Un séminaire réunissant la société civile le 3 novembre à la Casa Musicale

réflexion globale visant à sortir ces ensembles sociaux de l'isolement et à les ouvrir sur la Ville

✓ **Le Champ de mars** : l'enjeu est également de relier le Champ de Mars au reste de la Ville et de faire de cette cité un lieu de vie et de centralité au cœur du quartier Saint-Gaudérique.

➔ **Des quartiers où les résultats doivent être consolidés**, par la mise en œuvre d'un projet social de quartier axé sur l'Insertion professionnelle, l'emploi des jeunes et la cohésion sociale, pour éviter toute tendance au communautarisme :

- ✓ Baléares Rois de Majorque
- ✓ Bas Vernet – Clodion.

➔ **Des projets à construire** : les nouveaux quartiers qui entrent dans la géographie prioritaire et devront faire l'objet d'un diagnostic approfondi et partagé avec tous les acteurs :

- ✓ Saint-Assisde
- ✓ Le quartier de la Gare
- ✓ Bas Vernet Est

➔ **Les territoires de veille qui doivent encore bénéficier d'un accompagnement dans le cadre de la gestion urbaine de proximité** :

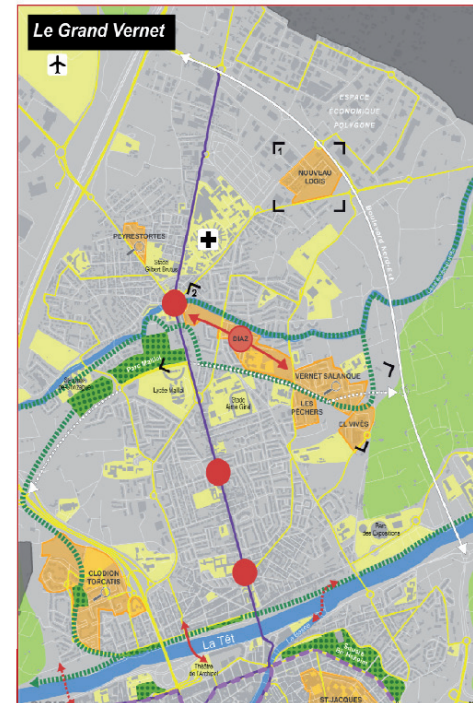
- ✓ La cité Ensoleillée
- ✓ La cité des Romarins.

➔ **A noter** : pour suivre la territorialisation de ces enjeux, la Ville a désigné un chef de projet pour chacun des 9 quartiers de la politique de la Ville

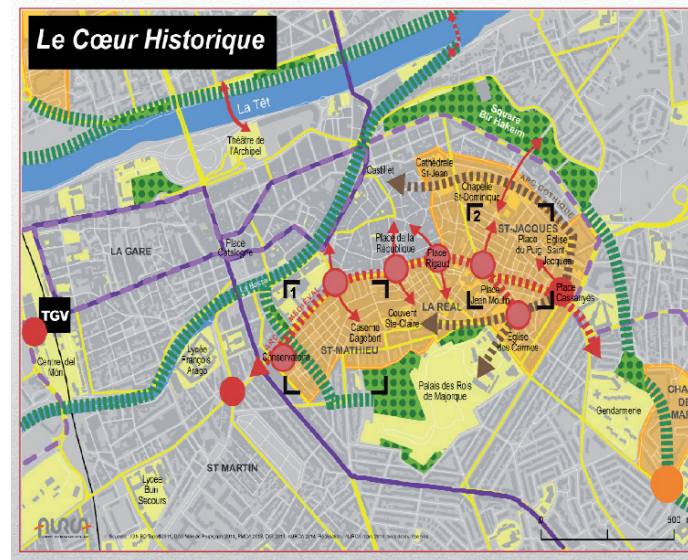
• **Les prochaines étapes :**

L'objectif pour la ville est de signer avec les différents partenaires le **contrat cadre début 2015**. Contrat cadre qui se déclinera ensuite :

- ✓ d'une part dans un **plan d'actions opérationnel** pour chacun des piliers qui sera précisé au 1^{er} semestre 2015.
- ✓ d'autre part dans une **convention de financement** qui sera signée avec l'ANRU sur le volet urbain dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) qui couvrira la période 2015-2024.



Rendre attractif le centre ville cœur d'agglomération

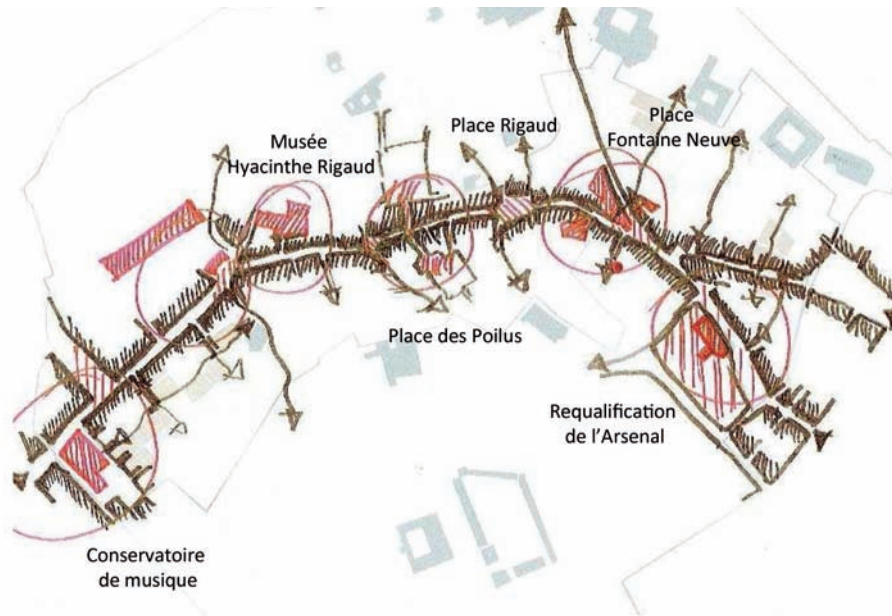


A noter, sur les 1 300 quartiers prioritaires, définis dans le contrat de Ville, seuls 200 seront financés dans le cadre du NPNRU. Au niveau national, 5 milliards d'euros sont affectés au futur NPNRU pour financer le volet « aménagement urbain » des contrats de Ville.

Comme évoqué plus haut, la Ville de Perpignan avait fléché 3 secteurs d'intervention prioritaires qu'elle souhaitait voir financer par l'ANRU : le Grand Vernet, le Centre Ville et le Champ de Mars. A ce jour, seul le quartier Saint-Jacques a été retenu, mais d'autres quartiers pourraient être déclarés d'intérêt régional dans les prochains mois.

2) Le retour de l'université en centre ville : un choix stratégique du projet urbain !

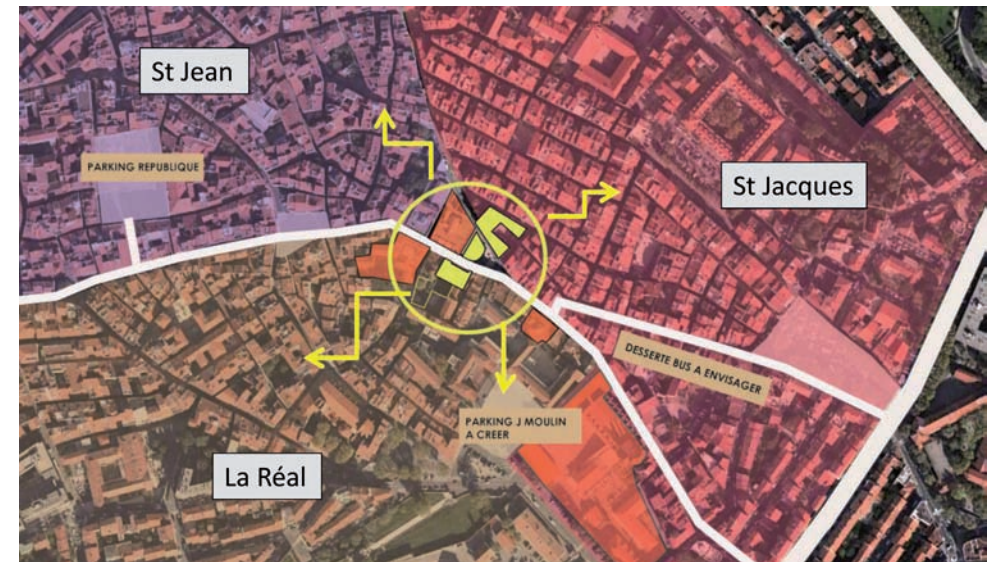
La reconquête du cœur de ville est l'un des axes majeurs du nouveau projet urbain de Perpignan. Une reconquête qui passe par la mise en œuvre d'une nouvelle politique de la Ville (évoquée plus haut) et par la révision du secteur sauvegardé.



Régénération d'un axe majeur composé des avenues Foch, rue des Augustins, Fusterie, Zola, LLucia...

Par ailleurs, pour donner envie de vivre et d'investir en ville, il est nécessaire de valoriser les atouts de la centralité urbaine. Cette ambition se traduit dans le projet par la régénération d'un axe majeur pour le réinvestissement urbain des quartiers prioritaires :

De la porte Saint-Martin à la place Cassanyes, l'axe composé des avenues Foch, rue des Augustins, Fusterie, Zola, Lluçia, etc. constitue un élément fort du projet. Rythmé par la présence de places emblématiques (Pont d'en Vestit, place des Poilus, Rigaud, Fontaine-Neuve et Cassanyes), il irrigue les quartiers St-Mathieu, la Réal et St-Jacques et les connecte avec les quartiers périphériques. Il s'agit aussi d'une artère commerciale en fort déclin, ponctuée par la présence de grands équipements et d'un patrimoine urbain à préserver et à valoriser (le conservatoire, le musée Rigaud, l'église des Carmes...).



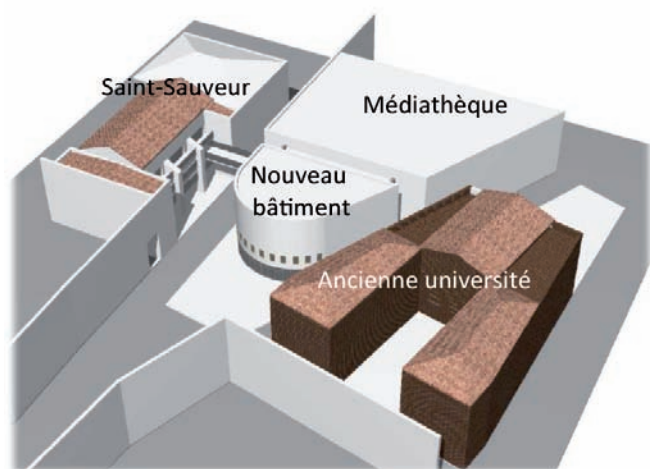
Le retour de l'université en centre ville s'inscrit sur cet axe majeur et structurant, dans le quartier St-Jacques, le plus pauvre de la ville. Le projet se situe sur un « nœud » important, au carrefour de trois quartiers, St Jacques, St Jean et La Réal et au cœur d'un futur pôle culturel, administratif et patrimonial qui doit être conforté sur la place Fontaine Neuve. Enfin avec ce projet, Perpignan renoue avec son passé à travers la réhabilitation et le réinvestissement d'un espace qui jadis accueillait déjà l'université.

→ **Le choix de cette implantation est donc un choix stratégique et urbain avant d'être un projet architectural :**

A travers le retour des étudiants au cœur de la cité et leur présence quotidienne il s'agit d'apporter une nouvelle dynamique au quartier historique Saint-Jacques. **L'ambition des élus est celle de la diversité et de la mixité urbaine qui doit permettre une véritable et durable revitalisation du centre ville.**

• **Le projet s'articule autour de 3 opérations :**

- ✓ **La création d'un nouvel édifice**, sur la place Fontaine Neuve qui sera relié par une passerelle au couvent Saint-Sauveur. Le concours d'architecte est lancé. Le permis devrait être délivré dans le courant de l'été 2015. 2 ans de travaux sont programmés.
- ✓ Parallèlement, **la Ville doit réhabiliter le bâtiment de la Caserne Mangin** afin d'accueillir les archives municipales, actuellement stockées dans le bâtiment de l'ancienne université.
- ✓ Enfin, **l'ancienne université**, libérée des archives, fera l'objet de travaux de réhabilitation afin d'y accueillir la présidence de l'université.



L'ensemble du projet doit être livré à la rentrée de septembre 2017.

• **Un retour progressif des étudiants échelonné jusqu'en septembre 2017 :**

- ✓ **Depuis septembre 2014**, une vingtaine d'étudiants de Master Valorisation du patrimoine ont investi la salle des actes et la salle de lecture de l'ancienne université.

- ✓ **Au 1^{er} semestre 2015**, la présidence de l'université, la fondation et les soutenances de mémoire et de thèse de doctorat se feront également dans le bâtiment de l'ancienne université.
- ✓ **Enfin, à terme la nouvelle université en centre Ville accueillera 500 étudiants**

3) Une politique active dans le domaine de l'habitat

En complément des dispositifs qui seront prévus dans le Contrat de Ville sur le volet urbain et cohésion sociale, la Ville de Perpignan poursuit son action volontariste en matière de rénovation de l'habitat, à travers 3 opérations :

3.1) Le lancement d'une 3^e OPAH-RU sur le centre Ville (adoptée par délibération du CM du 14 novembre 2013)

Un an à peine après l'adoption de cette 3^e OPAH :

- ✓ **86 personnes ont déjà été reçues et 40 permanences assurées** par le bureau d'études URBANIS.
- ✓ **30 logements ont été retenus au titre des aides habitat dont 26 concernés par des travaux d'économie d'énergie**
- ✓ **Le montant des aides publiques s'élève, pour cette 2^e année à plus de 471 000€.**

(Pour plus de détails se reporter à la finalité 1).

3.2) Une OPAH sur le quartier Gare

Pour cette 2^e année le bilan est très encourageant :

- ✓ **159 personnes ont été reçues et 86 permanences assurées** sur le site de l'Annexe Mairie Béranger (pour mémoire en 2012 : 323 personnes avaient déjà été reçues et 118 permanences assurées sur le site de l'Annexe Mairie Béranger).
- ✓ **779 844 € de travaux HT ont été engagés sur le volet Habitat, pour la réhabilitation de 47 logements + parties communes de 6 copropriétés, dont 389 301 € HT de travaux d'économie d'énergie, soit 50 %.**

(Là aussi, pour plus de détails, le lecteur peut se reporter à la finalité 1).

3.3) Une action complémentaire menée par l'Agglo et la Ville sur l'ensemble du territoire

Dans le cadre d'une politique active de réhabilitation de l'habitat, la Communauté d'Agglomération a approuvé le 25 novembre dernier un **Programme d'Intérêt Général (PIG)**, labellisé « habiter mieux », pour une durée de 3 ans.

Ce programme, financé par l'État, l'ANAH et l'Agglomération et soutenu financièrement par la ville instaure des aides à l'Habitat pour les ménages modestes, propriétaires bailleurs et occupants, sur l'ensemble du territoire de la communauté, à l'exception des OPAH.

L'action du PIG est ciblée autour de 3 enjeux :

- lutte contre la précarité énergétique
- lutte contre l'habitat indigne
- le maintien à domicile des personnes handicapées ou en perte d'autonomie.

L'objectif est de traiter 882 logements sur 3 ans.

Le montant prévisionnel des aides octroyées dans le cadre de ce programme s'élèvent à : 4,9M€ de l'ANAH, 2 M€ de l'État et 1,15M€ de PMCA.

Parallèlement, pour compléter l'action engagée sur les OPAH en matière d'Habitat, la Ville a décidé (délibération du 12 décembre 2013) de soutenir ce dispositif en apportant une aide complémentaire de :

- ✓ **40 000€/an pendant 3 ans, avec un objectif de 20 logements/an** (propriétaires bailleurs ou occupants) **et une aide forfaitaire de 2000€ / logement, sur les enjeux de lutte contre l'habitat indigne et dégradé, dans des secteurs identifiés**, sur les quartiers : Saint-Jean, Saint-Martin, Saint-Gaudérique et Haut Vernet
- ✓ **15 000€/an, avec un objectif de 30 logements/an** propriétaire occupant et une aide forfaitaire de 500€/logement, **pour le maintien à domicile des personnes handicapées ou en perte d'autonomie** sur l'ensemble de la Ville.

→ **Éclairage sur le bilan du PIG en 2014 :**

- ✓ **21 dossiers ont été retenus et subventionnés cette année sur le volet autonomie, pour un montant total de 47 493€ de subventions ANAH et 10 000 € de subventions Ville de Perpignan.**
- ✓ Par ailleurs, une réunion publique a été organisée sur le quartier Saint-Gaudérique, en septembre 2014, afin d'expliquer le dispositif de financement. D'autres réunions seront menées en 2015, sur les autres quartiers.

4) Le logement social à Perpignan

La question du logement et plus particulièrement du logement social est un enjeu considérable pour la majorité des Villes de France, confrontées à une demande forte.

Depuis près de 10 ans, et avant même le 1er Programme Local de l'Habitat, la municipalité de Perpignan, s'est lancée dans une politique active de développement de l'offre de logements et de rénovation du parc immobilier, tout en privilégiant la diversification des types d'opérations (publiques, privées) et des types d'habitats (individuels, collectifs, habitat social, locatif ou en accession).

Objectif affiché : éviter l'effet « ghettoïsation » et favoriser une plus grande mixité sociale sur l'ensemble du territoire, tout en favorisant l'augmentation du nombre de logements sociaux.

- Ainsi, par exemple, les OPAH menées sur Perpignan depuis 2003, ont fixé à la fois des objectifs en terme de logements sociaux, nombre de propriétaires occupants ou d'accédants à la propriété.
- Depuis 2007, Perpignan impose dans son PLU : 20% de logements sociaux dans toutes les opérations d'habitat de + de 1000m² (avec un rééquilibrage imposé entre le Nord et le Sud de la Ville).

4.1) De nouveaux dispositifs et des conventions d'engagements avec les bailleurs pour amplifier la production de logements sociaux.

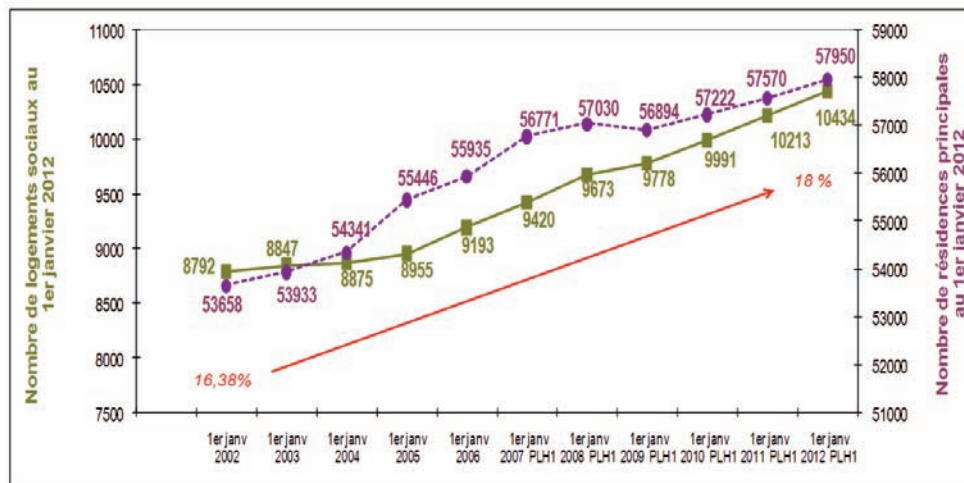
Ces mesures ont porté leurs fruits : en effet, sur la Ville de Perpignan plus de **+ 1 642 logements sociaux ont été livrés en 10 ans** pour 4 292 résidences principales nouvelles, soit **un taux effort de 38% qui a permis à la Ville de rattraper son retard, pour atteindre début 2013, un taux de 18% de logements sociaux.**

→ **Pour accélérer encore le rythme de production de logements sociaux, la Ville de Perpignan et l'Agglomération ont voté, fin 2013, un nouveau dispositif de financement du logement social.**

L'Agglomération apporte un soutien financier aux opérateurs sociaux, pour la production de logements sociaux et logements en location/accession, via le dispositif du Fond d'Intervention Logement (FIL) et la Ville, via le Fond d'Aides

pour le Logement Social(FALS).

Ces dispositifs prévoient des aides financières sous certaines conditions, au titre de la surcharge foncière, du développement durable, de l'équilibre de l'opération. Ils prévoient également les garanties d'emprunt aux opérations de logements locatifs sociaux.



➔ **Nouvelle étape en 2014, ces dispositifs de financements sont assortis de conventions entre les bailleurs et la Ville de Perpignan.**

3 conventions ont ainsi été signées en 2014, avec les 3 opérateurs qui s'engagent respectivement à lancer la réalisation d'un certain nombre de logements sociaux dans les 18 mois, suivant leur conventionnement.

• **I3F**

- ✓ Une convention cadre a été signée le 28 juillet 2014 avec un objectif de production de **90 Logements Locatifs Sociaux (LLS)**.
- ✓ Un avenant programmé pour fin 2014, prévoit de porter l'objectif à : **108 LLS**

• **OPH 66**

La convention cadre a été signée le 19 novembre 2014, avec un objectif de :

- ✓ **32 LLS : dans le diffus**

- ✓ **Dans le secteur contractualisé (OPAH RU centre-ville) : engagement de l'OPH 66 sur la promesse d'achat de 3 immeubles dans le quartier Saint-Jacques avant fin 2014 pour une production sur 2015 de 6 LLS.**

• **OPH-PM**

La convention cadre a été signée en novembre 2013.

Un second avenant signé le 29 novembre 2014, fixe les objectifs de la production comme suit :

- ✓ **95 LLS : dans le diffus**
- ✓ Dans les secteurs contractualisés :
- ✓ **OPAH RU centre-ville** : les 4 LLS initialement prévus sont désormais visés dans le cadre d'un financement ANRU, **l'OPH-PM s'engage donc à signer avant fin 2014 une promesse d'achat sur un immeuble du quartier Saint-Jacques pour une production sur 2015 de 2 LLS**
- ✓ **OPAH RU gare** : 6 LLS

La Ville de Perpignan a déjà fléché sur le Budget 2015, un acompte sur les aides aux opérateurs de 450.000€ pour les opérations qui vont démarrer en 2015.



OPH : lotissement Terra Viva

4.2) Une révision du PLH rendue nécessaire par la loi

Le Programme Local de l'Habitat 2013/2018 définit le cadre général de la politique de l'habitat mené sur toute l'Agglomération et par conséquent sur Perpignan. Il fixe les objectifs quantitatifs et qualitatifs de production de logements et notamment de logements sociaux. Des objectifs qui ont ensuite été déclinés au niveau communal dans le cadre d'une convention **entre l'Agglomération et la Ville de Perpignan qui a été adoptée par le Conseil Municipal le 14 novembre 2013.**

Cette convention a défini les conditions de mise en œuvre du PLH et notamment les engagements réciproques de chacune des parties pour répondre aux obligations inscrites dans les lois SRU et DALO et atteindre une production de 1446 logements Sociaux sur Perpignan, soit en moyenne 241/an, d'ici fin 2018.

→ **Aujourd'hui, le PLH doit être mis en modification, afin d'intégrer les dispositions de la loi Duflot et le décret du 24/07/2013.**

Désormais les collectivités doivent atteindre le taux de 25% de logements locatifs sociaux d'ici 2025. **Ce taux est toutefois réduit à 20% pour les communes qui ont déjà fait un effort de production de logement social suffisant : c'est le cas de Perpignan et de l'Agglomération.**

A contrario, les textes imposent d'accélérer encore les efforts en matière de production de logements sociaux avec des modalités de rattrapage par période triennale.

→ **La modification du PLH devra par ailleurs, être l'occasion d'une mutualisation à l'échelle de l'Agglomération afin de répartir les efforts plus équitablement.**

En effet, aujourd'hui, **Perpignan représente 45% de nombre total de Résidences principales** de l'agglomération, **mais 72% des Logements Locatifs Sociaux** produits sur l'agglomération se situent sur le territoire de Perpignan !

5) Un contrat urbain de cohésion sociale pour renforcer l'action

En complément du projet urbain et de la politique de l'habitat, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) accompagne activement les habitants des quartiers les plus en difficulté en favorisant les initiatives en faveur du développement social, économique et la lutte contre les discriminations.

Le CUCS vise en effet à réduire les inégalités territoriales à travers le financement d'un certain nombre d'actions en faveur des quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires. Il a pour objectifs d'accroître la concentration des moyens des cosignataires sur les quartiers et les publics les plus défavorisés et de contribuer à la coordination et à la cohérence d'intervention des institutions et associations en s'appuyant notamment sur la participation des habitants.

Le CUCS de Perpignan a été signé pour 3 ans, le 29 Janvier 2007 entre, l'État, la Ville de Perpignan, la Communauté d'Agglomération Perpignan Méditerranée, le Conseil Général, la CAF, la CPAM, l'OPH Perpignan Roussillon et l'OPH 66. Un avenant au CUCS signé en 2011, prolonge ce contrat jusqu'en 2014.

Le CUCS du site perpignanais prévoit de soutenir en premier lieu des projets en faveur des habitants des quartiers prioritaires, tous situés sur le territoire de la Ville de Perpignan : les cités HLM du Vernet, les quartiers du centre Ancien, les copropriétés Baléares Rois de Majorque, la cité Ensoleillée, la cité HLM du Champ de Mars, la cité des Romarins et la cité HLM Saint Assisclé.

Peuvent également être soutenus, quoique dans une moindre mesure, les projets s'adressant à des publics en difficulté habitant dans les autres communes de l'Agglomération quand ces projets s'inscrivent dans une démarche globale de développement social structurée autour d'un CLSPD ou/et d'un centre social.

Le CUCS est structuré nationalement autour de **5 axes thématiques :**

- Accès à l'emploi et au développement économique,
- amélioration du cadre de vie,
- réussite éducative,
- citoyenneté et prévention de la délinquance
- Santé.

A ces axes s'ajoutent la thématique de la lutte contre les discriminations et la culture.

→ En 2013, les partenaires du CUCS de Perpignan ont souhaité, parmi cet ensemble de thèmes, accorder la priorité à l'éducation, l'emploi, la prévention de la délinquance et la santé.

→ **Pour 2014, les thématiques prioritaires sont reconduites. Cependant, à travers l'appel à projet 2014, les cosignataires ont souhaité mettre l'accent durant cet exercice sur l'approche territoriale et les besoins spécifiques de chacun des territoires prioritaires.**

Les actions soutenues par le CUCS peuvent être de nature très diverses : ateliers collectifs réguliers (culture, sport, santé, apprentissage de la langue), accompagnement individuel (accès à l'emploi, lutte contre le décrochage scolaire...), permanences (accès au droit, insertion professionnelle...), manifestations ponctuelles (festival culturel, tournoi sportif...), des actions expérimentales (scolarisation des enfants d'origine gitane...) mais également de l'ingénierie (pôle ressource, formation, étude...).

➤ **Les actions réalisées en 2014 :**

- ➔ **129 Dossiers** ont été examinés dans le cadre du CUCS par des commissions partenariales pour l'année 2014.
- ➔ **103 actions** ont été labélisées.
- ➔ La ville de Perpignan a financé **78 dossiers** pour un montant global de **264 225 €**

➔ **Les actions se répartissent selon les thématiques suivantes :**

- ✓ 21 actions sur la thématique « Éducation/parentalité » pour un total de 57 400 €
- ✓ 14 actions sur la thématique « santé » pour un total de 41 900 €
- ✓ 10 actions sur la thématique « Emploi – Développement Économique » pour un total de 41 500 €
- ✓ 5 actions sur la thématique « Habitat – Cadre de Vie » pour un total de 25 600 €
- ✓ 17 actions sur la thématique « Citoyenneté – Prévention de la délinquance » pour un total de 69 325 €
- ✓ 7 actions sur la thématique « Culture » pour un total de 15 000 €
- ✓ 2 actions sur la thématique « Lutte contre les discriminations » pour un total de 3 500 €
- ✓ 2 actions sur la thématique « Ingénierie » pour un total de 10 000 €

➤ **Les pistes d'amélioration pour l'avenir :**

Fin 2014, le CUCS arrive à échéance. A compter du 1^{er} janvier 2015, le volet cohésion sociale de la politique de la ville sera désormais intégré dans un « contrat de ville unique et global », regroupant les interventions d'ordre urbaines, sociales, économiques et environnementales et signé en début d'année 2015, par l'ensemble des partenaires (voir la rubrique : Vers un nouveau contrat de ville).

6) L'action des centres sociaux au cœur des quartiers

Les centres sociaux sont des « lieux ressources » pour les habitants et l'ensemble des acteurs du développement social local. Ils proposent des services et activités à finalité sociale, éducative et culturelle qui favorisent les initiatives locales.

L'objectif des centres sociaux est de rompre l'isolement des habitants, de prévenir et réduire les exclusions, de renforcer les solidarités entre les personnes en les intégrant dans des projets collectifs leur permettant d'être acteurs et d'assumer un rôle social au sein d'un collectif ou sur le territoire.

Véritables foyers d'initiatives, les Centres sociaux, développent des projets, innovent et agissent donc au quotidien dans les quartiers.

A Perpignan, le centre social est donc tout à la fois :

- ✓ **Un lieu de rencontres, d'échanges et d'activités intergénérationnelles**, qui accueille toute la population en veillant au respect de la mixité sociale.
- ✓ **Un équipement de proximité** dont le projet de développement social est de favoriser le « vivre ensemble » ;
- ✓ **Un lieu de développement de liens familiaux et sociaux ;**
- ✓ **Un lieu d'animation sociale et d'expression** qui vise à développer la participation citoyenne, la prise de responsabilité par les usagers et les bénévoles ;



- ✓ **Un lieu de valorisation des initiatives locales** et d'aide au développement de la vie associative;
- ✓ **Un lieu d'accompagnement des habitants les plus exclus** vers les dispositifs de droit commun (santé, social, culture, loisirs, éducation...)
- ✓ **Enfin, un lieu d'échanges, de concertation et de coordination** entre les professionnels et les acteurs impliqués dans les problématiques sociales du territoire.

6.1) Un fonctionnement en mode projet, impliquant les habitants :

Pour favoriser l'implication des différents partenaires et la participation des habitants, les centres sociaux de Perpignan ont mis en place des instances favorisant la prise de parole et de responsabilité :

- ✓ **un comité de pilotage** réunissant les principaux partenaires impliqués (commune, Caf, associations, institutions, habitants...). Il s'assure du bon fonctionnement de la structure, valide les axes stratégiques et les orientations du projet social et du projet « famille », suit la bonne exécution du projet social.
- ✓ **un comité technique** réunissant le directeur de la structure et des représentants des différentes institutions, associations, groupes d'habitants. Il assure la mise en œuvre des actions du projet social et du projet « famille », fait remonter les besoins, propose le cas échéant des réajustements au comité de pilotage, évalue les projets ou actions.
- ✓ **un comité des usagers** : la participation des habitants est impérative dans un centre social. Elle concerne à la fois les usagers, les habitants du territoire, les familles, y compris les enfants et les jeunes ainsi que les bénévoles impliqués dans la vie de la structure. L'objectif est de les informer, les consulter sur les offres de services et d'animation du centre social pour qu'ils en deviennent acteurs et que le projet du centre social puisse être porté par les habitants, soutenus par les professionnels du centre social.

→ **Aujourd'hui, la Ville de Perpignan**, avec le soutien de la CAF (Caisse d'allocation familiale) et de l'ACSE (Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances), coordonne et anime un réseau de **9 centres sociaux et 10 Espaces Adolescence et Jeunesse** (EAJ) pour les 11-17.

6.2) L'actualité des centres sociaux :

De part leur connaissance des politiques publiques, des pratiques institutionnelles et associatives, les centres sociaux **sont des acteurs clés de la cohésion sociale**. C'est pourquoi, dans le cadre de la refonte de la politique de la Ville (cf. rubrique « vers un nouveau contrat de Ville), **Perpignan tient à positionner les centres sociaux au cœur du futur Contrat de Ville en réaffirmant leur rôle de coordination de l'ensemble des acteurs**. Leur expertise de la participation des habitants (Conseil des usagers) viendra conforter la mise en place des conseils citoyens et maisons de projets dans les quartiers prioritaires.



La fête des jardins au Bas-Vernet

6.3) Les centres sociaux et le développement durable:

Les centres sociaux ont participé activement en 2014, chacun dans leur quartier, à favoriser les économies d'énergie et les actions en matière de développement durable. Quelques exemples :

- ✓ La fête des jardins sur le quartier du bas-Vernet en juin 2014 avec la présence de différents partenaires associatifs sur les questions d'alimentation saine et équilibrée, sur la culture bio,...

- ✓ Les permanences de Médiance 66 en médiation énergétique dans les centres sociaux de : Nouveau logis, Haut-Vernet, Vernet Salanque, Diaz, Bas-Vernet, Champ de Mars, St Matthieu.
- ✓ L'accompagnement de l'association des jardins familiaux de Maillolles.
- ✓ Les ateliers jardins et culture bio sur le quartier du Bas-Vernet avec l'association des jardins familiaux de ce quartier
- ✓ Les ateliers Art du papier à St Matthieu et Bas-Vernet à partir de la récupération de prospectus afin de confectionner des objets de la vie de tous les jours.
- ✓ les projets avec les adolescents autour de la découverte de la pleine nature.

7) Politique en faveur de la jeunesse

La politique jeunesse 11 – 17 ans de la Ville de Perpignan est organisée autour de 2 services complémentaires : le Service Jeunesse et le Service des Centres Sociaux qui gèrent 10 Espaces Adolescence et Jeunesse. L'objectif, « donner à tous les adolescents, quelle que soit leur origine socioculturelle ou géographique, les moyens d'avoir leur place dans la Ville. Pas seulement la place que nous leur accorderions mais la place qu'ils souhaitent eux-mêmes définir », tel est le sens de la Politique Jeunesse de la Ville de Perpignan. **Il s'agit de permettre aux adolescents de développer des projets, de découvrir des activités, de gagner en autonomie, mais aussi de favoriser la sociabilité et le mieux vivre ensemble.**

Aujourd'hui, le service politique jeunesse est à la fois un service « ressource » et un service « gestionnaire ». Il assure une mission globale, transversale et partenariale auprès des acteurs de jeunesse, à l'échelle de la ville :

- **coordination et interface avec l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs** (Bureau information jeunesse, Mission Locale Jeunes, Résidence Habitat Jeunes, Fonds d'aide aux jeunes, Fédération d'éducation populaire, Université, ...)
- **animation et développement des dispositifs** : Zyva, forum des études supérieures et des métiers, Perpigeux, Perpinyathlon, Conseil municipal des jeunes, etc....
- **gestion et soutien à l'initiative auprès des jeunes** (Fonds initiative jeunes, passerelle BAFA, accompagnement à l'élaboration des projets de jeunes et d'association de jeunes).
- **ressources éducatives internes** au travers de la mise en place de fiches

The image shows four promotional posters for youth activities in Perpignan, arranged in a 2x2 grid. Each poster is for the 12-17 age group and is part of the 'zyva - Vacances de février 2013' program.

- Top-left: « Je vais au spectacle »**
 - Dates: Le samedi 30 mars 2013, Le vendredi 5 avril 2013
 - Activities: Concert of Psy4 de la rime, play by Max Boublil at Palais des congrès Georges Pompidou.
 - Price: 10,00 € / sortie (2) (2) quelque soit le quotient familial
- Top-right: « À la ferme »**
 - Dates: Du 4 au 8 mars 2013
 - Activity: Farm stay at Ferme Écopédagogique in Cerdagne.
 - Price: De 40,00 € à 85,00 € (1) (1) suivant quotient familial
- Bottom-left: « Microfusées »**
 - Dates: Du 4 au 8 mars 2013
 - Activity: Rocket launch at Lézignan (11).
 - Price: De 40,00 € à 85,00 € (1) (1) suivant quotient familial
- Bottom-right: « Week-end nature et photo »**
 - Dates: Du 22 au 24 mars 2013
 - Activity: Photography workshop in the Pyrenees-Orientales.
 - Price: De 16,00 € à 34,00 € (1) (1) suivant quotient familial

actions concernant tous les domaines de la jeunesse en direction de nos services et du public (insertion, prévention, formation, loisirs, citoyenneté, etc ...).

- **ressources externes en direction des associations.**

7.1) Plusieurs dispositifs et actions sont proposés chaque année :

- **Séjours collectifs Z'y va** : proposent des séjours de loisirs collectifs aux adolescents 12-17ans de la ville de perpignan. Les séjours abordent une large palette de thématiques, pleine nature, culturelle, sportives, scientifiques, environnementale, artistiques...

- **Fonds Initiative Jeunes** : s'adresse à l'ensemble des jeunes de 12 à 30 ans et se destine à soutenir, encourager et promouvoir les initiatives individuelles et/ou collectives dans les domaines culturel, sportif, social, artistique, scientifique, humanitaire. Il vise également à la mobilité des jeunes dans le cadre transfrontalier, à développer la citoyenneté et à renforcer le lien social.

- **Passerelle BAFA** : ce dispositif s'inscrit dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse et offre l'opportunité à certains jeunes volontaires d'entamer le cursus BAFA (Brevet d'Aptitudes aux fonctions d'animateur) en réduisant le coût financier de la formation (stage théorique pris en charge). De plus, ce dispositif permet un suivi personnalisé du jeune jusqu'à l'obtention du stage théorique. La finalité est de permettre la découverte du milieu de l'animation socio culturelle étape par étape. Il s'agit également de valoriser les potentialités en matière d'animation que l'on peut observer chez certains jeunes.

- **Perpigeux** : est un évènement familial et festif construit autour de la pratique du jeu. Il se décline en : une journée d'animation (jeux géants, de plateau, de figurine, du monde etc.), une soirée spéciale « jeux de sociétés » et une « nuit de jeu de rôle ».

- **Club Robotique** : accueille des jeunes entre 12 et 17 ans de Perpignan et autres villes du département. Il existe depuis 12 ans.

- **Forum des Métiers et des Etudes Supérieures** : le forum invite tous les lycéens, particulièrement les élèves de classes de Première et Terminale, à préciser leurs projets d'étude et de formation pour structurer leur choix d'avenir. C'est aussi l'occasion de rencontrer des professionnels pour permettre un échange direct.

Éclairage sur les séjours collectifs Z'Y Va

La Ville propose chaque année aux adolescents âgés de 12 ans à 17 ans résidant à Perpignan, un programme de séjours collectifs diversifiés. Organisé durant les vacances scolaires, ce programme appelé « ZY'VA » est le fruit d'une initiative de la Ville de Perpignan soutenue par la Caisse d'allocations familiales dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse.

C'est un dispositif ayant vocation à s'inscrire dans une logique de parcours et non de logique de guichet de loisirs pas cher.

L'idée est de permettre aux adolescents, quelle que soit leur origine géographique,

culturelle, de découvrir de nouvelles activités et de se rencontrer d'où son organisation territoriale.

Au rythme des saisons le dispositif «ZY'VA» propose des séjours de 3 à 7 jours, en internat ou en externat, les séjours abordent une large palette thématique : Découverte d'activités de pleine nature adaptées en fonction des saisons, d'activités scientifiques, d'activités liées au patrimoine ou à l'environnement, d'activités artistiques et culturelles.

Exemple de projet : « ZY'VA Développement durable » organisé, durant l'été 2013 :

Camping écologique, tourisme durable, énergies renouvelables et biodiversité sont les thèmes abordés dans ce séjour. L'idée est également d'aborder la notion d'empreinte écologique : comment faire pour réduire cette empreinte écologique ? Réponse : en diminuant les transports, en cuisinant solaire, en utilisant d'abord les installations du camping...

En 2014 :

➔ Ce sont plus de **775 séjours différents** et plus de **830 places** qui ont été proposés aux jeunes, par la Ville, **couvrant 12 semaines de vacances sur un total de 17.**

➔ **396 adolescents différents bénéficiaires**, issus de l'ensemble des territoires de la ville, dont 50% de nouveaux inscrits (été 2014)

➔ Le public : les jeunes sont originaires de toute la Ville. La répartition de la fréquentation est de 20 à 30% par quartier :

- ✓ Nord : 20 % de la participation totale (80 ados)
- ✓ Est : 28 % de la participation totale (113 ados)
- ✓ Ouest : 33 % de la participation totale elle est en hausse sur ce territoire (128 ados)
- ✓ Centre Ville : 19% de la participation totale (75 ados)

8) Des actions en faveur des populations fragiles mises en place par le CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est une structure clé dans la politique sociale menée par la Ville.

Une part importante de son action est orientée vers les personnes de plus de 60 ans, les personnes handicapées, les populations les plus fragiles et la lutte contre la précarité. Il assure également une mission d'accueil généraliste. Ainsi, tout citoyen de la commune connaissant une difficulté particulière peut s'adresser au

CCAS, afin d'être renseigné, orienté ou directement aidé, dans le cadre des missions d'aides légales ou de la politique sociale décidée par la Ville.

→ Le budget alloué au CCAS, a augmenté entre 2012 et 2014 de 110 000 € soit 3.13 %.

→ Le montant annuel de la subvention apportée par la Ville en 2013, aux missions du CCAS s'élève à 1,7 M €, soit + de 38,36 % de son budget Général.

➤ Les actions engagées en 2014 :

- **Le service d'aide ménagère :**

L'aide ménagère a pour mission d'accomplir chez les personnes âgées ou handicapées un travail matériel, moral et social, contribuant à leur maintien à domicile ; elle assure les travaux d'entretien courant du logement, les courses, la confection des repas et les soins sommaires d'hygiène, le lavage du linge, le repassage, l'accompagnement à l'extérieur.

→ En 2014 : 193 000 heures réalisées chez 1 355 bénéficiaires de l'aide à domicile

- **Espace Seniors :**

La Ville de Perpignan, par l'intermédiaire de son CCAS, a décidé la création d'un espace dédié au 3^e âge. Mis en place courant 2011 l'Espace Senior propose à toute



Un bureau d'accueil dédié aux seniors

personne retraitée, ainsi qu'à son entourage, **un guichet unique de proximité** centralisant l'ensemble des réponses aux questions ou préoccupations de ce public.

Il s'articule autour de trois axes :

- un espace généraliste d'écoute et d'information : **5 700 contacts reçus en 2014 (accueil physique ou téléphonique).**
- un espace spécialisé d'accompagnement social et un espace innovant d'accompagnement socio préventif des seniors au logement : **510 personnes reçues en 2014 pour lesquelles 1 770 interventions ont été réalisées (dont 1 119 RDV et 181 visites à domicile).**

- **Les sorties accompagnées :**

Solitude, exclusion, précarité, dépendance... un nombre croissant de personnes âgées se retrouvent en marge de notre société et en situation d'isolement social. Le CCAS a mis en place ce service qui est destiné aux personnes de + de 60 ans et/ou handicapées résidant sur la commune de Perpignan. Les possibilités de sorties sont variées : médecin, courses, banque, poste, coiffeur, cimetière, visite à des amis ou parents, visite au conjoint hospitalisé ou en maison de retraite.

→ 153 personnes transportées pour 1 117 sorties réalisées.

- **Le portage de repas à domicile :**

Créé en novembre 1992, le portage à domicile est ouvert aux personnes âgées et handicapées et à d'autres personnes pour des périodes courtes (exemple : sortie d'hospitalisation).

Depuis septembre 2014 les bénéficiaires peuvent commander un repas léger pour le soir. La livraison est également une source d'échanges, l'accompagnement fait partie de la prestation. Les tarifs appliqués sont fonction des ressources.

→ 6 000 repas sont livrés tous les mois à 255 bénéficiaires plus 750 collations du soir distribuées depuis la mise en place de la prestation.

- **Le plan canicule :**

Il prévoit afin de favoriser l'intervention des services d'assistance à domicile en cas d'urgence, le recensement par la Ville des personnes qui en font la demande personnellement ou par l'intermédiaire d'un tiers.

→ Plus de 28 personnes ont fait leur demande d'inscription en 2014.



Chantier : corridors écologiques



Chantier : cadre de vie/entretien

- **Le pôle insertion du CCAS**

L'insertion est une priorité de la politique sociale retenue par la Ville de Perpignan. Le chantier d'insertion est un outil qui a été mis en place dès 2006.

Objectifs de l'action :

- Accompagner vers l'insertion sociale et professionnelle des personnes sans emploi ;
- Favoriser la mixité des publics ;
- Ancrer le projet du chantier d'insertion sur le territoire.

Le passage en chantier permet :

- systématiquement de résoudre les problématiques sociales (logement, santé, difficultés financières) ;
- Mais aussi de résoudre les problèmes de mobilité (passage du permis de conduire) ;
- De donner une expérience professionnelle à des personnes qui soit n'en ont jamais eu, soit l'ont perdu depuis plus de 2 ans ;
- D'intégrer un dispositif de qualification pour environ 30% ;
- De trouver un emploi pour 20% d'entre eux.

Le CCAS porte aujourd'hui 4 chantiers d'insertion :

- Cadre de vie et entretien
- Cadre de vie et bâtiment

- Corridors écologiques
- Jardins de Ville

→ **En 2014 : 65 personnes ont bénéficié de ces chantiers d'insertion sous la forme de contrats aidés.**

Le coût brut des 4 chantiers s'élève à 932 559€.

Les contrats des salariés sont financés en grande partie par l'État. La Ville de Perpignan participe à cette action à hauteur de **31 000 €** sous la forme d'une participation à l'insertion. De plus, le CCAS qui est subventionné par la Ville ajoute **67 000 €**.

A cela s'ajoute une aide de l'OPH Perpignan Méditerranée de 66 000 € et du Fond de solidarité européen (FSE) de 120 000 € environ et de PMCA 10 500 €. La différence est financée par l'État qui intervient au titre de l'ACSE et du CUCS.

- **Des partenariats en faveur de la précarité énergétique**

Afin que l'énergie ne soit pas un facteur d'exclusion sociale, des partenariats ont été signés en 2013, entre la Ville, par le biais de son Centre Communal d'Action Sociale, avec EDF et GDF SUEZ. Ce partenariat devrait permettre aux foyers en situation de précarité de mieux maîtriser leur énergie. Il se décline par diverses actions portant notamment sur l'aide aux impayés et la mise en œuvre d'actions de préventions.

L'objectif est d'abord de former au mieux les acteurs du CCAS qui sont sur le terrain afin qu'ils puissent informer les publics sur la façon de maîtriser leur énergie. Un numéro solidarité dédié aux travailleurs sociaux, a ainsi été mis en place par les opérateurs, dans le but de faciliter leur accès à l'information face aux situations rencontrées.

En outre, des actions de sensibilisation et d'information seront proposées au personnel des centres sociaux en charge de l'action auprès des familles. Ainsi formés, les référents familles pourront, par le biais d'associations spécialisées, mettre en œuvre, des réunions d'informations auprès des habitants. De fait, les acteurs sociaux s'engagent lors de contacts avec les familles en difficulté à promouvoir les tarifs sociaux et les éco gestes. Un repérage des familles pouvant bénéficier des dispositifs d'aide à la rénovation des logements sera aussi prévu au cas par cas au sein du CCAS et des quartiers prioritaires.

➤ Les pistes d'amélioration pour l'avenir :

Améliorer encore la communication auprès des publics et l'information entre les services de la Ville et le CCAS est un des principaux axes d'amélioration du service rendu aux usagers. Objectifs : améliorer son efficacité, mais aussi simplifier au maximum les démarches afin de mieux répondre aux demandes des citoyens.

Les échanges entre le CCAS et les mairies de quartiers doivent être renforcés afin que ces dernières aient une bonne connaissance des missions du CCAS mais aussi pour qu'elles soient le relais auprès de la population en demande d'information.

9) La réduction des inégalités d'accès aux soins et le contrat local de santé

Créée en 2013, la mission santé ville a pour objectif de repérer les besoins en santé des Perpignanais et de mobiliser les professionnels, les institutions, et les associations de santé pour la mise en place d'actions concrètes auprès des habitants.

Elle est chargée de coordonner les acteurs du secteur médico-social afin de développer et d'accompagner la mise en œuvre de projets ou d'actions en matière de santé au niveau de la ville. Elle a une fonction d'animation technique et d'ingénierie en matière de santé publique.

L'objectif est véritablement de faciliter l'accès aux soins et de renforcer les actions de prévention vers les habitants des quartiers prioritaires en incitant notamment les professionnels à sortir des structures et à aller au devant de personnes souvent éloignées des dispositifs de soins habituels. Ceci afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

La mission santé ville s'appuie pour cela sur trois dispositifs :

- **L'Atelier Santé Ville** (ASV) depuis 2007: démarche relevant de la politique de la ville visant à réduire les inégalités sociales et territoriales en matière de droit et d'accès aux soins dans les quartiers prioritaires.
- **Le Contrat Local de Santé** (CLS) depuis janvier 2013 : dispositif relevant de la santé publique engageant les collectivités territoriales par une contractualisation entre l'Agence Régionale de Santé et la Ville. L'objectif du Contrat Local de Santé est de répondre aux enjeux prioritaires de santé du territoire communal en coordonnant les acteurs institutionnels et associatifs médico-sociaux pour la mise en œuvre d'actions répondant aux besoins tels que déterminés dans le contrat. Il est le garant de l'articulation de la politique locale santé avec le programme régional de santé.
- **Le Conseil Local en Santé Mentale** (CLSM) depuis janvier 2014 : il s'agit d'une convention visant à formaliser le partenariat entre le Centre Hospitalier Léon-Jean GREGORY de Thuir et la Ville de Perpignan afin de coordonner et de renforcer la réponse aux besoins en santé mentale sur le territoire de la commune.

La Mission Santé Ville coordonne le CLS. Pour ce faire, elle doit :

- ✓ **mobiliser** les acteurs et consolider les partenariats locaux autour d'un projet commun
- ✓ **pérenniser** les engagements financiers des institutions (ARS/ CPAM / Direction Départementale Cohésion Sociale...)
- ✓ **répondre** de manière adaptée aux besoins de santé de la population
- ✓ **créer des synergies** pour réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

Le contrat local de santé porte une attention particulière à des publics prioritaires : **Petite enfance, adolescents/jeunes adultes, personnes âgées** et identifie les enjeux thématiques repérés sur le territoire que sont : **la Santé mentale, l'accès aux soins, les addictions, la santé liée à l'environnement**



Pause santé Tingat



Les récrés de la santé

→ En 2014, 23 récrés ont été organisés dans les différents centres sociaux. 270 personnes participantes.

- **Module « Etre parents quel métier »** : il s'agit de groupes de parole concernant le soutien à la fonction parentale. Le module est animé par : Le CH de THUIR, les associations Parenthèse, ADSEA, APEX et le Planning Familial.

→ En 2014, il y a eu 67 modules dans les quartiers de Perpignan.

- **Centre d'Orientation et d'Accompagnement en Santé de la ville (COAS)** :
Ce centre a pour objectifs de :
 - ✓ Renforcer l'accompagnement vers les soins des «inclus vulnérables» et des personnes en situation de grande précarité
 - ✓ faciliter l'accès aux soins après les bilans de PMI / Santé Scolaire / CASNAV/ PJJ
 - ✓ développer le dispositif d'accès aux soins et aux dépistages
 - ✓ améliorer le repérage de l'offre de santé et des démarches administratives pour les habitants et les professionnels relais

Quelques exemples d'actions concrètes en 2014 :

- **La Pause santé Tingat** : depuis septembre 2013, une permanence hebdomadaire est mise en place. Elle est animée par une infirmière de santé publique et une diététicienne. Elles font du dépistage et de l'accompagnement vers les soins.

→ En un an 300 personnes ont été vues. Les thèmes les plus développés sont : l'alimentation, le sommeil et le diabète.

- **Une équipe mobile de Santé Mentale** : grâce au Contrat Local Santé le Centre hospitalier de Thuir a obtenu le financement d'une équipe mobile de psychiatrie (ELIOS). Elle est composée d'un psychiatre, d'infirmiers et d'un psychologue. Cette antenne spécifique créée sur Perpignan se déplace chez les gens afin de faire de la prévention et d'éviter les hospitalisations sous contraintes. L'équipe est joignable de 9h à 19h.

→ En un an 133 personnes ont été suivies par ELIOS.

- **Les Récrés de la santé organisés dans les centres sociaux de la Ville** : il s'agit d'informer les habitants sur l'offre de soins, de les accompagner vers les dépistages (cancer, tuberculose, hépatites...) et de les sensibiliser sur l'observance thérapeutique concernant les pathologies chroniques (diabète, hépatites...).

10) La mise en accessibilité des voiries et équipements recevant du public

La Ville s'est positionnée fortement depuis 1993, sur l'insertion des personnes handicapées dans tous les secteurs de la vie. Elle a mis en place un Comité Consultatif de Citoyens Handicapés, interlocuteurs de la Municipalité pour toutes questions relatives au handicap.

Améliorer encore les conditions de vie des personnes handicapées, leur rendre Perpignan toujours plus accessible et lutter contre les discriminations dont elles sont victimes, telles sont aujourd'hui, les ambitions de la Ville et du comité consultatif du Handicap, devenu depuis commission intercommunale englobant



Rue du Château

l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.

Aujourd'hui, les opérations d'aménagement menées sur la Ville de Perpignan prennent systématiquement en compte la problématique du handicap et de l'accessibilité, notamment à travers les aspects suivants :

Concernant les bâtiments publics :

- mise aux normes des bâtiments recevant du public,
- prise en compte des règles d'accessibilité lors de créations de bâtiments neufs,
- installation d'ascenseurs,
- accessibilité aux abords des bâtiments, (création de rampes).

Concernant la voirie et l'espace public :

- amélioration des conditions de cheminement sur l'espace public,
- assurer une continuité des cheminements piétons,
- procéder à l'élargissement des trottoirs
- assurer un meilleur partage de la voirie entre les espaces dédiés à la voiture et les espaces affectés aux piétons,
- limiter la présence des encombrants (mobiliers) sur les trottoirs,
- adapter certains équipements pour les déficients visuels (potelets, feux tricolores sonores, signalisation au sol, bandes d'éveil de vigilance,
- améliorer l'éclairage public afin de résorber les zones d'ombre et l'effet d'éblouissement et assurer une meilleure uniformité,
- abaisser des bordures de trottoirs, mise en accessibilité des quais de bus.

10.1) La mise en accessibilité des voiries :

De nombreux aménagements ont été réalisés en quelques années sur la voirie, d'autres actions se poursuivent ou sont en projet pour une meilleure accessibilité de la cité. **Toutes ces actions s'inscrivent aujourd'hui dans le cadre du plan « PAVE » de mise en accessibilité des voiries et espaces publics, adopté en décembre 2011.**

→ En 2014, 200 000€ ont été consacrés à des opérations ciblées pour la mise en accessibilité des espaces publics.

Exemple des aménagements réalisés sur la rue des Rois de Majorque et la rue du Château (devant l'entrée de la CPAM). Montant des Travaux pour cette opération 18 000 €.

10.2) La mise en accessibilité des Equipements publics

• Concernant le patrimoine Historique

Un diagnostic a été réalisé en 2011 afin de prioriser les interventions et d'établir un programme de travaux, de façon à être conforme à la réglementation au 1er janvier 2015. **500 000€, répartis sur 3 ans de 2013 à 2015, sont consacrés à ce programme.**

Fin 2015, l'objectif sera atteint, tous les bâtiments historiques ouverts au public seront accessibles aux personnes à mobilité réduite.

• Concernant les bâtiments neufs :

Toutes les nouvelles réalisations et extension de bâtiment intègrent systématiquement la problématique de l'accessibilité et sont soumis à autorisation de la commission mixte de sécurité et d'accessibilité.



Aménagement d'un ascenseur sur le groupe scolaire Romain Rolland

Ainsi, les conditions d'accessibilité pour les Personnes à Mobilité Réduite et les mises aux normes handicapées ont été améliorées, par l'intégration d'ascenseurs (si étage), la création de rampes d'accessibilité, la réalisation de cheminements podotactiles, l'installation de mains courantes et nez de marches (escaliers), la création de WC handicapés, etc., **dans le cadre des principales opérations suivantes réalisées en 2014 :**

- ✓ Maternelle Jean-Amade
- ✓ Groupe scolaire d'Alembert
- ✓ Groupe scolaire Boussiron
- ✓ Ecole Elémentaire Vertefeuille
- ✓ Extension de la Mairie de quartier Est

• **Concernant le patrimoine bâti existant**

Un programme de travaux a été mis en place à l'horizon 2015.

→ **Chaque année, depuis 2010, Perpignan consacre un budget minimal de 400 000€/an pour la mise en accessibilité des équipements publics existants (bâtiments communaux, groupes scolaires, bâtiments associatifs...)**

- ✓ En 2012, un programme important de mise en accessibilité des mairies et annexes a été engagé,
- ✓ **En 2013**, ce sont à nouveau **11 bâtiments communaux**, principalement des bâtiments associatifs.
- ✓ **En 2014 ce sont à nouveau 11 bâtiments qui ont été traités**, dont la réalisation d'ascenseurs à l'école Hélène Boucher (primaire) et sur le groupe scolaire Romain Rolland et la réalisation de sanitaires adaptés à l'école d'Alembert 1.

→ **La Ville de Perpignan compte plus de 300 bâtiments ouverts au public.**
→ **Aujourd'hui, 91% de ces bâtiments sont accessibles aux personnes handicapées et à mobilité réduite**, soit l'ensemble des mairies de quartiers et annexes, ainsi que les principaux bâtiments communaux recevant du public, 90% des structures pour enfants (groupes scolaires crèches, centres de loisirs), ainsi que les bâtiments sociaux et associatifs, et les cimetières

11) Actions en faveur de la propreté urbaine et de la prévention des incivilités

Dans un souci constant d'amélioration du cadre de vie des perpignanais, la propreté urbaine et la prévention des incivilités est l'une des priorités de l'équipe municipale :

11.1) Un plan d'actions propreté

Un plan d'actions propreté avait été mis en place fin 2010, en réponse à plusieurs dysfonctionnements constatés.

Prévu pour 3 ans, ce plan est arrivé à échéance et a porté ses fruits. En particulier : les horaires journaliers des balayeurs ont été modifiés pour une intervention en continue de 6h45 à 21h00 afin de garantir la continuité de l'action ; le matériel a été modernisé avec l'acquisition d'une benne à compaction pour les cartons, de plusieurs véhicules électriques et de soufflettes électriques ; le renforcement des équipes de balayeurs (12 contrats emplois d'avenir en 2013)...

→ **En 2014, le service propreté a mis plus particulièrement l'accent sur les diminutions des consommations :**

- **Diminution des consommations d'essence** tout d'abord : avec une programmation des activités et la mise en place de circuits pour optimiser les tournées, la création de locaux dans les quartiers pour éviter le retour au centre technique municipal, un contrôle plus serré des consommations de carburant par véhicules et enfin la mise en place d'indicateurs.
- **Diminution des consommations d'eau** : aussi, avec la mise en place de compteurs divisionnaires spécifiques à la propreté et aux espaces verts et le déploiement de bornes vertes alimentées en eau brute (cf. les actions mises en œuvre par Perpignan en matière de protection des milieux et des ressources). Là aussi, en 2014, des indicateurs ont été mis en place pour suivre précisément les consommations d'eau.

→ Par ailleurs, après avoir largement équipé le centre ancien, **la Ville a choisi en 2014, de déployer le mobilier urbain sur les quartiers :**

- ✓ **90 corbeilles à déchets,**
- ✓ **3 canisites,**
- ✓ **40 distributeurs de poches à crottes supplémentaires ont été installés.**

L'implantation se fait en collaboration étroite avec les Mairies de quartiers et les commerçants, dans un souci de réponse aux besoins de proximité.

Un nouveau plan d'actions propreté est en réflexion pour une mise en place en 2015

11.2) Les Chiffres clés de la propreté urbaine en 2014 :

→ **8,5 M€** est le budget annuel consacré en 2014, à la propreté, l'un des plus importants de la Ville.

→ L'équipe de propreté urbaine totalise **195 agents**.

→ Le **linéaire de voirie** à traiter est de **550 km**

→ **4 238 tonnes de déchets collectés en 2014** (hors balayage mécanique), dont :

- ✓ **17 tonnes de cartons** récupérés / mois auprès des commerçants, une tendance à la baisse par rapport à 2013.

- ✓ **1 385 tonnes/mois de divers déchets collectés manuellement** par le service propreté.

→ Le mobilier urbain est composé de :

- ✓ **889 corbeilles**, dont **90 supplémentaires installées en 2014**

- ✓ **226 distributeurs de poches à crottes canisites** sont disponibles sur la Ville pour lutter contre les déjections canines, **dont 40 installés en 2014**

- ✓ **36 canisistes**

→ **Plus de 1 000 tags traités par an**,

→ **44 interventions de décapage**,

→ Le parc est composé de **90 machines** :

- ✓ 5 laveuses de trottoirs,

- ✓ 4 laveuses de chaussées,
- ✓ 11 balayeuses compactes,
- ✓ 6 balayeuses de trottoirs,
- ✓ 4 balayeuses châssis,
- ✓ 2 aspire feuilles,
- ✓ 3 véhicules haute pression,
- ✓ 12 micro-bennes,
- ✓ 14 plateaux bennes,
- ✓ 3 décapeuses de trottoir,
- ✓ 1 hydro gommeur (graffitis),
- ✓ 12 voitures et utilitaires,
- ✓ 7 motocrottes
- ✓ 2 tracteurs
- ✓ 2 Multi-bennes
- ✓ 1 compacteur
- ✓ 1 véhicule électrique (karcher / ilotage mobile)



11.3) La brigade de l'environnement rattachée à la Direction de la Proximité, des Mairies de quartier et des Annexes pour un meilleur maillage du territoire.

A pied, à vélo ou à scooter, les 10 agents de la brigade de l'environnement, tous assermentés, effectuent des patrouilles, contrôlent et relèvent les incivilités en matière de propreté des voies et espaces publics : dépôts sauvages, déjections canines, encombrants, affichage sauvage, tags, animaux errants...

Lorsqu'ils constatent une infraction, les agents installent un ruban de chantier et surtout, une affiche informant que l'infraction peut donner lieu à une amende de 450€ et qu'une enquête est en cours. S'il n'y a pas de flagrants délits, les agents vont en effet enquêter afin de pouvoir identifier les auteurs des incivilités et sensibiliser les personnes concernées.

Et cela fonctionne ! Au-delà de la surprise, l'accueil de la population est plutôt positif. La plupart des infractions relève d'une méconnaissance, de la simple négligence ou de mauvaises habitudes. Un petit rappel à l'ordre suffit pour que les auteurs réparent leur incivilité.

Le rôle principal de cette brigade consiste en effet, à faire de la pédagogie, de la sensibilisation et de la prévention !



Créée en juin 2010, cette brigade a été transférée à la Direction de la Proximité, des Mairies de quartier le 5 mars 2012, dans une logique de territorialisation de l'action municipale au plus près des habitants.

Deux agents sillonnent désormais chaque territoire de la ville. Ils peuvent ainsi effectuer des tournées et une présence plus régulières. Ils réalisent aussi un travail de fond afin d'informer les syndics, les commerçants, les concierges et les habitants des moyens qui sont mis à leur disposition. Ils favorisent le contact de manière à créer un climat de confiance et de coopération auprès de citoyens qui désormais sont habitués à les voir circuler dans le quartier.

→ En 2014, **5 102 incivilités** ont été signalées par les agents et ont donné lieu à un rapport. La très grande majorité sont des constats de dépôts sauvages ou d'encombrants (1431 dépôts sauvages, 1 151 dépôts d'encombrants).

→ A noter : **le nombre de signalements est en nette baisse par rapport à 2013 !** 5 102 incivilités signalées en 2014, contre 7 259 en 2013, soit **une baisse de pratiquement 30% !**

Une baisse qui peut s'expliquer par le travail de sensibilisation effectué sur le terrain par les agents et les constants rappels à la loi (encore 582 en 2014) qui peu à peu portent leurs fruits !

3.2. Perpignan, collectivité exemplaire est responsable en matière de cohésion sociale et solidarité entre les territoires et entre les générations

1) intégration des aspects sociaux et environnementaux dans la commande publique

(se référer à la finalité 5 « Dynamique de développement selon des modes de production et de consommation responsables, page 106).

IV. L'action de Perpignan au regard de l'épanouissement des êtres humains

1.1. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son territoire

- **Les jeunes une priorité :**

- ➔ **Améliorer et développer le patrimoine scolaire :**

- ✓ **2,76 M€ investis en 2014**, pour l'extension et la restructuration de la maternelle Jean Amade, des groupes scolaires **d'Alembert, Boussiron et de l'école élémentaire Vertefeuille**.
- ✓ et 2M€ supplémentaires pour Claude Simon, Blaise Pascal et Dagnaux, dont les travaux sont en cours et seront livrés en 2015.
- ✓ A noter aussi le démarrage des travaux d'extension du groupe scolaire Jean-Jacques Rousseau pour 36 mois.

- ➔ **La réforme des rythmes scolaires :**

En accord avec Mme le Recteur d'Académie, la Ville a choisi de positionner les « temps d'activités périscolaires » les vendredis après-midis.

- ➔ **L'éducation au développement durable :**

En juin 2013, Perpignan lançait, dans le cadre du **Programme Educatif Local (PEL)** son 3^e programme d'éducation au développement durable pour l'année scolaire 2014/2015, auprès des écoles, des centres de loisirs et crèches qui sont de sa compétence. 9 fiches actions ont été proposées : **41 structures**

bénéficiaires, soit environ 840 enfants.

- ➔ **La santé par la pratique sportive**

Le Service activités physiques et sportives a pour mission de développer un programme d'actions liant activités physiques et sensibilisation à la santé, dans le cadre du PEL. Exemple d'opérations : « Parcours du cœur scolaire : « Run and bike » (17 classes bénéficiaires) et « Les interprimaires » (20 écoles, soit 1 082 enfants participants). La Ville sensibilise également les enfants de primaire à la pratique du Vélo sur un parcours spécifique aménagé au parc des sports : en 2014, ce sont à nouveau 63 classes, représentant 1500 élèves qui ont été sensibilisés.

- ➔ **Les nouvelles technologies entrent en classe**

En 2014, la Ville a poursuivi l'équipement technologique des écoles : généralisé les blogs et développé les Tableaux Blancs Interactifs (50 TBI déployés en 2014, soit un total de 140 implantés dans les écoles élémentaires, ce qui représente 50% des classes de Perpignan).

- **La proximité**

Cet été 2014, les services de la Ville ont fait l'objet d'une réorganisation. L'organigramme validé par le Comité Technique du 8 juillet 2014 est désormais organisé autour de **4 pôles**.

Le «**Pôle proximité, services à la population** » se

trouve conforté dans sa mission de proximité par rapport à l'ancienne organisation. Ces missions ont été élargies. Par ailleurs afin d'offrir un service public de qualité et adapté à tous, les élus ont décidé d'augmenter l'amplitude d'ouverture des mairies de quartier, à compter du 1^{er} octobre 2014 : de 8h30 (au lieu de 9h00) et jusqu'à 17h00, sans interruption.

La Ville développe aussi les jardins de proximité et les aires de jeux dans chaque quartier. Exemple en 2014 : le Jardin las Cobas à l'Est, le Jardin Terrus dans le Centre, l'aire de Jeux de la médaille Militaire au Nord et les jardins de la Basse à l'Ouest

- **Développement des services d'e-administration et télé-service**

Dans le cadre du processus de modernisation des services publics et de l'amélioration de la relation avec les usagers, Perpignan poursuit le déploiement des services d'e-administration et télé service en ligne : en 2014, les services informatiques de la Ville ont travaillé à l'élaboration de la nouvelle plateforme de services en ligne qui a pour objectif d'intégrer au travers d'un même portail les différents télé-services existants et de proposer un nouveau bouquet de services en ligne. La nouvelle plateforme de services sera opérationnelle au 1^{er} semestre 2015.

- **Faire de Perpignan une destination culturelle, touristique et patrimoniale de référence.**

L'enjeu est de faire en sorte que les Perpignanais redécouvrent et soient fiers de leur ville et parallèlement de développer l'attractivité touristique de Perpignan.

→ Les musées sont un vecteur particulièrement fort d'intérêt culturel.

- ✓ Après la création en 2013, du **Centre d'Art Contemporain Walter Benjamin**.
- ✓ **Les travaux du grand Rigaud ont démarré.** La restructuration et l'extension sur un hôtel particulier mitoyen permettra de doubler la surface, de le doter des équipements d'un musée moderne et parallèlement de repenser la mise en valeur des oeuvres.

→ **Des itinéraires du savoir en coeur de Ville.**

Parallèlement, la Ville va poursuivre la mise en valeur de son patrimoine historique qui est un vaste Musée à ciel ouvert. 5 itinéraires thématiques adossés à une signalisation modernisée sont en projet. Ils feront aussi appel aux nouvelles technologies embarquées et à la réalité augmentée.

- **Le sport pour tous et à chacun son sport**

Depuis plusieurs années, la Ville de Perpignan mène **un programme ambitieux de construction et de rénovation des équipements sportifs**, dans pratiquement tous les quartiers.

L'objectif est de rendre le sport accessible à tous, à tous les niveaux et dans chaque quartier.

Cela se traduit par exemple par :

- ✓ **19 aires de jeux de proximité implantées sur toute la Ville** et deux autres prévues en 2015 ;
- ✓ **des salles de sports aménagées et mises à disposition des associations**, comme : le **stade Vernet Salanque** qui a fait l'objet d'une nouvelle extension en 2014 ;
- ✓ **C'est aussi le projet ambitieux de restructuration et de modernisation du parc des sports** dont la majeure partie des travaux a été livré au 1^{er} semestre 2014 (notamment la Halle Marcel Cerdan et le parcours de santé) . Une 2^e tranche de travaux est prévue en 2015.
- ✓ **Et enfin des éducateurs sportifs** qui interviennent sur l'ensemble des écoles primaires et maternelles, plusieurs heures par semaine.

1.2. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son patrimoine

- **La gestion des ressources humaines favorisant la cohésion sociale**

Chiffres clés 2014 :

- ✓ **304 agents ont bénéficié d'une promotion sociale.**
- ✓ **119 mobilités internes**
- ✓ **647 actions de formation**
- ✓ **912 agents formés**
- ✓ Part des travailleurs handicapés au sein de la Ville : **6,1%** (bilan 2013)
- ✓ Parité Hommes Femmes : **51 % d'hommes et 49 % de femmes** (effectif au 1^{er} octobre 2014).

Par ailleurs, la démarche Cit'ergie a permis d'associer la Direction des ressources humaines au Plan Climat. Plusieurs pistes d'actions ont été validées dont une journée et un livret d'accueil du nouvel arrivant présentant le projet d'administration et les grands axes du plan climat.

- **La santé et la sécurité au travail**

- ✓ **181 accidents de services recensés au 31 décembre 2013**
- ✓ Evolution : **-7,6%** d'arrêt de travail par rapport à 2012.

IV. Bilan et analyse des politiques publiques au regard de l'épanouissement de tous les êtres humains

Placer l'homme au cœur des préoccupations du développement durable est un des premiers principes inscrit dans la déclaration de Rio. En effet, si ces dernières années, l'attention de chacun a été attirée sur les dommages causés à l'environnement et à la planète, on ne saurait oublier que la définition du développement est avant tout de permettre « *la satisfaction des besoins et des aspirations des hommes, sans compromettre les capacités des générations futures à subvenir à leurs propres besoins* ». **Le développement ne saurait être durable, s'il laissait des hommes et des femmes à l'écart des biens et services essentiels à leur épanouissement.**

A ce titre, la Ville de Perpignan mène une politique active en faveur de la jeunesse. Le Projet Éducatif Local, le développement sur le temps scolaire des pratiques sportives et le programme de réussite éducative... contribuent à l'épanouissement des jeunes perpignans dans le cadre de valeurs citoyennes.

Le développement d'une administration de proximité permettant de mieux répondre aux attentes des perpignans et à chacun de s'exprimer et de participer à la vie de la cité est également une des priorités de l'équipe municipale.

Enfin, la culture comme le sport se déclinent à tous les niveaux. L'objectif est de décloisonner les genres, les publics, de favoriser la mixité et de rendre le sport et la culture accessibles à tous et dans chaque quartier.

Mots clés déclinant la finalité « Épanouissement de tous les êtres humains », dans l'action territoriale

- Satisfaction des besoins essentiels pour tous : logement, eau potable, santé, environnement sain
- Éducation et formation tout au long de la vie
- Lutte contre la pauvreté
- Lutte contre toute forme d'exclusion
- Vigilance au regard de la santé des populations (contre les expositions aux risques, pollutions, épidémies...)
- Accès de chacun à une éducation de qualité.
- Parité et égalité professionnelle
- Accès et participation de chacun à une production culturelle de qualité
- Accès à des pratiques sportives et de loisirs adaptées à tous les publics
- Gouvernance et démocratie participatives
- Accueil individualisé sur le territoire et administration de proximité
- Participation des habitants et des usagers

4.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur son territoire, en matière d'épanouissement de tous les êtres humains

1) Les jeunes : une priorité

C'est pour cette raison, que depuis plus de 10 ans, la Ville a mis en place et anime un projet éducatif local avec l'ensemble des partenaires du territoire. C'est également dans ce cadre que chaque année, Perpignan aménage, reconstruit, agrandit son patrimoine scolaire pour permettre aux jeunes perpignanais d'étudier dans de bonnes conditions.

1.1) Améliorer et développer le patrimoine scolaire pour permettre aux jeunes perpignanais d'étudier dans de bonnes conditions

De nombreux travaux sont réalisés chaque année pour améliorer le patrimoine scolaire et permettre aux jeunes perpignanais d'étudier dans de bonnes conditions. Parmi les principales réalisations en 2014 :

➤ Les actions réalisées :



Ecole maternelle Jean Amade

- **Ecole maternelle Jean-Amade**

Extension de la maternelle : 1 classe supplémentaire, des sanitaires et 3 salles d'activités

L'extension est réalisée en ossature bois et le choix s'est porté sur des isolants naturels, à la fois pour leur qualité thermique renforcée et leur respect de l'environnement.

La réalisation comprend la création d'une salle de classe supplémentaire, un espace bibliothèque, une salle d'exercice, une salle de repos et des sanitaires, soit **une surface supplémentaire de 249 m²**.

Montant de l'opération : 476 000€ TTC – le projet a été livré en février 2014.

- **Groupe scolaire d'Alembert** – quartier Saint Assisclé

Restructuration Groupe Scolaire.

Ce groupe scolaire a bénéficié d'une restructuration dans le cadre de la politique d'éradication des bâtiments préfabriqués :

- création de bâtiments communs élémentaires I et II et ALAE
- restructuration des écoles élémentaires et de la maternelle.

L'extension permettra de créer des salles supplémentaires pour les diverses activités scolaires : motricité, bibliothèque, arts plastiques, bureaux, rangements et sanitaires.

Parallèlement à la restructuration, la mise aux normes d'accessibilité et des travaux d'amélioration de l'isolation thermique des bâtiments (toitures et façades) ont été réalisés.

La réalisation comprend : 595m² d'extension et 4000m² de surfaces réhabilitées.

Montant de l'opération : 1,4M€ TTC – le projet a été livré en août 2014

- **Groupe scolaire Boussiron** – quartier Las Cobas

Restructuration et extension du service de restauration

Ce groupe scolaire a bénéficié de la restructuration du service de restauration comprenant la mise aux normes nécessaire avec la création d'un office spacieux et fonctionnel, associé à l'agrandissement des surfaces utiles des réfectoires.

Création également d'une liaison couverte entre l'école élémentaire et la restauration.

La réalisation intègre dans son programme des prescriptions environnementales et s'inscrit dans une démarche de Très haute performance Energétique (T.H.P.E.) : optimisation des apports solaires été, comme hiver et gestion de l'énergie adaptée à l'occupation.

La réalisation comprend : 121 m² d'extension et 207m² de surfaces réhabilitées.

Montant de l'opération : 534 000 € TTC – le projet a été livré en juin 2014



Création d'un bâtiment de restauration et d'une liaison couverte sur le groupe scolaire Boussiron



Création de bâtiments communs sur le groupe scolaire d'Alembert

- **Ecole élémentaire Vertefeuille** – quartier Moulin à Vent :

Extension de l'école élémentaire : 2 classes supplémentaires + sanitaires

La réalisation de nouvelles zones d'habitation dans les quartiers sud va entraîner une augmentation sensible des effectifs scolaires.

En maternelle, les enfants peuvent être accueillis dans la structure existante mais une extension des locaux était nécessaire en élémentaire

L'extension est réalisée en ossature bois et le choix s'est porté sur des isolants naturels, à la fois pour leur qualité thermique renforcée et leur respect de l'environnement.

La réalisation comprend : 2 salles de classe, un bloc sanitaire et un local de rangement, soit une surface d'environ 180 m².

Montant de l'opération : 350 000 € TTC - le projet a été livré en août 2014

➤ Les réalisations en cours :

- **Pôle enfance Claude Simon** – quartier Mas Vermeil

Extension : 1 classe maternelle, 1 classe élémentaire.

Dans ce secteur où l'urbanisation se développe, le nombre d'enfants à scolariser est en augmentation. Pour répondre à cette demande, le groupe scolaire nécessite un agrandissement, afin de continuer à accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

Le projet comprend la réalisation de 2 classes (1 pour l'école élémentaire, 1 pour l'école maternelle), ainsi qu'un dortoir et des sanitaires. **Soit une extension de 210 m².**

Montant estimatif de l'opération : 462 000€ TTC – Début des travaux en juillet 2014. Livraison prévue en mars 2015.

- **Groupe scolaire Blaise Pascal** – quartier Mailloles

Construction d'un nouveau bâtiment de restauration scolaire et restructuration partielle des locaux existants.

Là aussi, le nombre d'enfants à scolariser est en augmentation. Une première partie des travaux est déjà réalisée. Elle concernait : les entrées extérieures de l'école maternelle et élémentaire. Il s'agissait d'améliorer et de sécuriser les conditions d'accès et d'agrandir la cours de récréation en aménageant un espace sportif réservé aux élèves. En complément, l'espace public attenant a été requalifié.

Une 2^e tranche de travaux en cours prévoit : dans un premier temps, de construire un nouveau service de restauration avec une zone office fonctionnelle aux normes européennes et 2 salles de réfectoire maternelle et élémentaire. Soit une surface totale d'extension de 260 m².

L'ancienne cantine de 124m², sera ensuite entièrement réhabilitée afin d'y aménager 2 nouvelles salles.

Parallèlement, les entrées extérieures des écoles maternelle et élémentaire seront réaménagées pour améliorer et sécuriser les conditions d'accès et agrandir la cours de récréation en aménageant un espace sportif réservé aux élèves. En complément, l'espace public attenant sera requalifié.

Montant de l'opération estimé à 668 000 € TTC – Les travaux ont démarré en juillet 2014. Livraison prévue en juillet 2015.

- **Groupe scolaire DAGNEAUX**

La cantine est devenue trop exigüe et doit être mise aux normes. D'autre part l'augmentation des effectifs de l'école maternelle impose l'aménagement d'une



Extension de l'école élémentaire Vertefeuille

classe supplémentaire.

Afin de répondre à cette double problématique il a été décidé de construire un nouveau service de restauration de 250 m², qui comprendra une zone office fonctionnelle et aux normes européennes et 2 salles de réfectoire maternelle et élémentaire spacieuses et agréables. Dans les locaux libérés de l'ancienne cantine, une salle de classe maternelle supplémentaire avec un dortoir et un bloc sanitaire seront aménagés.

Montant de l'opération estimé à 864 000 € TTC – Les travaux ont démarré en décembre 2014. Livraison prévue en décembre 2015.

➤ Les projets pour 2015 /2016 :

- **Groupe scolaire Jean-Jacques ROUSSEAU** - extension

Une étude est programmée en 2014 sur ce groupe scolaire. Le projet consiste à moderniser, mettre aux normes et restructurer entièrement le bâtiment (recomposition des salles de classe, réalisation d'un nouveau service de restauration) qui sera en outre rendu accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Parallèlement des travaux renforcés d'isolation thermique des bâtiments (toitures et façades) seront réalisés pour un confort des usagers et une réduction sensible

des consommations énergétiques. La superficie totale traitée représente 2 745 m².

Montant de l'opération estimé à 5,3M € TTC – démarrage des travaux prévu fin 2015 pour une durée de 36 mois.

1.2) La réforme des rythmes scolaires :

Durant l'année 2014, dans le cadre du PEL, les partenaires éducatifs se sont mobilisés pour écrire de façon collective le Projet Educatif de Territoire (PEDT) permettant d'organiser les nouveaux rythmes scolaires. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la finalité « épanouissement des êtres humains » en permettant à chaque enfant de bénéficier d'actions éducatives de qualité dans le domaine de la culture, du sport, de la pratique des langues étrangères et du développement durable.

Afin de mieux structurer les actions des associations d'éducation populaire et des intervenants sur les groupes scolaires, la Ville avec l'accord de Mme le Recteur d'Académie, a choisi de positionner les « temps d'activités périscolaires » les vendredis après-midis. Cette expérimentation sera évaluée de façon conjointe au terme de l'année scolaire 2014/2015.

1.3) Un projet Educatif local pour favoriser la réussite :

Les actions en faveur des enfants de 0 à 18 ans s'inscrivent dans le Projet Educatif Local (PEL) qui fédère l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

Le projet éducatif local regroupe en effet l'ensemble des acteurs éducatifs (services publics d'État, Ville de Perpignan, associations, structures culturelles et sportives, parents autour d'un programme commun d'actions éducatives qui repose sur des valeurs fortes : lutte contre les inégalités, l'accès à tous aux apprentissages et aux connaissances, à la culture, aux sports...

➔ **Le PEL 2012/2015 définit 3 priorités :**

- Diversifier les modalités d'accueil et de participation des familles aux actions éducatives.
- Expérimenter des parcours éducatifs cohérents sur les différents temps scolaires, péri scolaires, extra scolaires sur l'année.
- Conforter l'accès à une offre éducative de qualité (améliorer le cadre

d'accueil des structures, garantir la qualité d'encadrement en planifiant une formation continue des personnels, diversifier les propositions d'activités...).

➤ **Les actions réalisées :**

a) Un programme d'éducation au développement durable (AEPDD) dans le cadre du PEL

L'éducation au développement durable est indispensable pour mobiliser et faire évoluer les comportements. Les jeunes sont les citoyens de demain et donc une cible privilégiée pour faire évoluer les comportements et les habitudes sur le long terme.

C'est pour cette raison qu'en septembre 2012, la Ville de Perpignan a souhaité impulser un programme d'éducation au développement durable, notamment auprès du public jeune de 0 à 18 ans et en particulier auprès des écoles maternelles, élémentaires (temps scolaire et périscolaire), centres de loisirs et crèches qui sont de sa compétence.

• **Pour la Division Petite Enfance :**

3 axes sont développés : les jardins pédagogiques, le projet Land'art et Art Environnemental et le tri sélectif

➤ **Les actions réalisées en 2014 :**

✓ **Les jardins pédagogiques :** soutien des projets de jardins de plusieurs structures Petite Enfance :

- Multi-accueil Joan Miro (jardinières)
- Crèche familiale Las Cobas (jardinières)
- Multi-accueil Desprès (jardin extérieur)
- Halte-garderie les Mésanges (jardin extérieur)
- Multi-accueil Claude Simon (jardin extérieur)
- Multi-accueil Moulin à Vent (jardin extérieur)

Pour l'ensemble de ces structures le budget a permis d'acheter des plants de légumes et de fruits, des graines et de l'engrais, ainsi que du petit matériel de jardinage, base nécessaire à la mise en place des différents projets. L'ensemble de ces produits étant bien évidemment issus de productions biologiques.

Des expériences de jardinage ont donc vu le jour et les moyens ont été donnés aux équipes afin de mener à terme ce projet. Ces jardins sont devenus des espaces d'exploration et d'apprentissage. Ils sont un lien essentiel avec l'alimentation et plus largement avec la nature.

➔ **Environ 200 enfants concernés et 80 adultes.**

✓ **Projet Land'art et Art Environnemental sur la crèche familiale Las Cobas :**

Un projet a été mis en place courant novembre 2014 avec la crèche Las Cobas en collaboration avec l'artiste plasticien Gregory Fusier.

Ce projet s'appuie sur la découverte de l'environnement proche dans le quartier de Las Cobas (parcs, espaces verts, jardins etc.) et deviendra source d'inspiration à la création artistique. « Faire que l'éveil artistique et culturel s'inscrive dans notre quotidien et dans notre environnement le plus proche » est un des objectifs de ce projet.

Ce projet doit amener les professionnels de la structure à partager avec les enfants et leurs familles, leur sensibilité et leur regard sur la nature et l'environnement et à appréhender la nature environnante.

Dans ce projet, le durable est lié à l'artistique ce qui permettra de nourrir la créativité de chacun tout en mettant en avant le respect de l'environnement et sa diversité.

➔ **L'ensemble des enfants accueillis par la structure sont concernés ainsi que leur famille et l'équipe éducative.**

✓ **Le tri sélectif**

En 2012, le tri des déchets a été lancé sur les structures « Petite Enfance ». Après deux années d'expérience, assorties d'un accompagnement particulier à cette démarche, les adultes ont modifié leur façon de faire, le tri est devenu un automatisme !

➤ **Les perspectives pour la Division Enfance en 2015 :**

- Création d'un jardin sur la crèche familiale saint Assisclle avec la classe des tout-petits de l'école d'Alembert
- Soutien du projet de création de jardin sur la crèche Las Cobas.

• **Pour les centres de loisirs : le label éco-centre**

Un certain nombre de centres de loisirs de Perpignan se sont aujourd’hui engagés dans une démarche de labellisation.

Le label est porté sur le département par la fédération les Francas. Une initiative soutenue par l’État et de nombreux partenaires dont la Ville de Perpignan est l’un des tous premiers soutiens.

Ce label est formalisé par une fleur à huit pétales dont chacun correspond à une thématique spécifique développée au sein de l’accueil de loisirs et validé par la commission. Ainsi, ce prix récompense non seulement l’engagement et le projet pédagogique de l’équipe d’animateurs dans une démarche de développement durable, l’implication des enfants, mais aussi la qualité de la structure propice à l’épanouissement des enfants et à leur sensibilisation au respect de leur environnement.

→ **En 2014 : la ville de Perpignan compte 7 structures de loisirs labellisées**

Les accueils de loisirs maternelles et primaires Champ de Mars, du Haut Vernet et Baléares, l’accueil de loisirs maternel St-Martin, l’accueil de loisirs primaires Clos-Banet et le Mas Bresson qui fut le premier labellisé en décembre 2011.



Les jardins pédagogiques

A travers ces thématiques il s’agit d’amener les plus jeunes à s’interroger sur les bons gestes, les bons réflexes à appliquer et à transmettre dans leur entourage afin d’agir durablement sur la modification des comportements et des habitudes de consommation.

(NB : en ce sens, le programme AEPDD répond aussi aux finalités 1,2 et 4).

• **Dans les écoles et centres de loisirs : un appel à projet éducation au développement durable**

Dans le cadre du Plan Climat Energie Territorial (PCET), 6 thématiques ont été identifiées par les élus, comme prioritaires :

- la science expérimentale et l’énergie
- le tri sélectif des déchets
- les espaces et ressources naturelles (biodiversité, eau, air)
- la santé par l’alimentation et l’éducation physique
- la mobilité
- les solidarités

La Ville de Perpignan et la Direction des services départementaux de l’Education Nationale des Pyrénées-Orientales ont souhaité que **la démarche d’éducation au développement durable s’inscrive dans une procédure unique : l’appel à projet d’éducation au développement durable (APEDD)** qui est organisé autour de fiches actions répondant aux 6 thématiques identifiées.

L’Appel à Projet d’Education au Développement durable (APEDD) a pour objet de coordonner, de regrouper, de rationaliser et de favoriser la complémentarité des projets, d’optimiser et de coordonner les moyens, les compétences et les initiatives, dans le but d’assurer une meilleure cohérence et visibilité de l’action publique.

La Ville a lancé en 2014, son 3^e appel à projet.

Cette année l'appel à projet a été mis en ligne afin de centraliser les demandes et de limiter les impressions de documents.

➔ **Le 3^e appel à projet a été envoyé aux structures éducatives (écoles et centres de loisirs) en juin 2014, pour l'année scolaire 2014/2015.**

- **Découverte de la biodiversité à travers le patrimoine des jardins et des musées de Perpignan**, avec la collaboration du pôle muséal ;
- **Défi pour économiser l'énergie à l'école**, en partenariat avec Dalkia et l'association Médiance 66 ;
- **Une bourse à projet** permettant de soutenir des initiatives de développement durable. En 2014, 2 actions ont été soutenues sur le thème des solidarités : les 1ers secours et école fleurie – embellissement de la cour (groupe scolaire et Accueil de Loisirs Associé à l'École) ;
- Mise en place de **3 parcelles de jardin collectif** à St-Gaudérique-sant Vicens pour un accueil de loisirs, un accueil de loisirs associé à l'école et pour les enfants accompagnés individuellement dans le cadre du Dispositif De Réussite Educative (DRE), par les étudiants de l'Association de la Fondation Etudiante des Villes (AFEV).

➔ **31 classes, 11 Temps d'Activités Périscolaires, 7 accueils de loisirs en bénéficient, soit environ 1 110 enfants.**

b) Développement des actions de santé par la pratique sportive

Le Service activités physiques et sportives rattaché depuis 2013, à la direction de l'action éducative et de l'enfance a pour mission de développer un programme d'actions liant activités physiques et sensibilisation à la santé, dans le cadre du PEL et de structurer les partenariats autour de ces thématiques.

Les actions s'articulent autour de 3 axes :

- ✓ La nutrition : lutter contre les mauvaises habitudes alimentaires.
- ✓ L'hygiène de vie : respecter son corps.
- ✓ La pratique régulière du sport : parcours autour des sports sur tous les temps de vie, tous les âges.

• Quelques exemples d'actions sur le temps scolaire en 2014 :

✓ **Coupe du monde de rugby à XIII**

La Ville de Perpignan, l'USEP (secteur sport scolaire de la Ligue de l'Enseignement), la fédération de rugby à XIII, le Comité Départemental de rugby à XIII et l'Association Cœur Santé se sont associés cette année pour organiser, dans le cadre de l'accueil d'un match de la coupe du monde de Rugby à XIII, un tournoi en présence des



Visite de la station d'épuration dans le cadre de l'action les sentinelles de l'eau



Visite d'une exploitation dans le cadre de l'action paysans à l'école

➔ **Le programme s'est étoffé pour cette troisième année : 15 fiches actions ont été proposées (9 en 2013, 5 en 2012) :**

- **Paysans à l'école**, en collaboration avec la chambre d'agriculture qui a pour objectif de rapprocher les enfants du monde agricole ;
- **7 fiches actions autour de la création et de l'animation d'un jardin pédagogique** pour les 5-7 ans et 8-12 ans ; participation au challenge culinaire mini toques (9/10 ans) et toques mini (7/8 ans) ;
- **Eco-gestes avec l'association Médiance**, sensibilisation autour de la maîtrise des dépenses d'énergie et de fluides ;
- **Sentinelles de l'eau avec Véolia**, action pédagogique autour du cycle de l'eau et sa préservation ;



Coupe du Monde de Rugby à XIII

joueurs de l'équipe de France de Rugby à XIII. Un atelier santé était proposé qui a contribué à la lutte contre la sédentarité et les mauvaises habitudes alimentaires.

→ En 2014, 259 enfants de Perpignan ont participé à cette manifestation, (300 enfants du département, 160 enfants du département de l'Aude), soit 720 enfants sur le tournoi.

✓ **Parcours du cœur scolaire : « Run and bike »**

Dans le cadre de l'opération « **Parcours du cœur scolaire** » la Ville de Perpignan en partenariat avec l'Education Nationale et l'association Cœur Santé organise chaque année, au Parc des Sports, une rencontre sportive pour les enfants de CM1 et CM2 des écoles primaires de Perpignan, Cette manifestation bénéficie de la participation active de partenaires spécifiques sur les questions de **sensibilisation à la santé**.

Elle a pour but de sensibiliser les élèves des classes de CM1 et CM2 aux dangers de l'addiction tabagique, à la nécessité d'une alimentation équilibrée et aux bienfaits de l'exercice physique régulier à travers la **pratique du vélo et de la course à pied**. Cette action qui se déroule en binôme permet de développer aussi l'esprit d'équipe et impose une gestion de l'effort.

→ En 2014, 17 Ecoles primaires (30 classes), soit 747 enfants ont participé à cette manifestation.

✓ **Perpignan sensibilise les enfants de primaire à la pratique du vélo :**

Suite à la création, pour les élèves de primaire, d'une attestation de première

éducation à la route (APER), voulue par l'État, la Ville de Perpignan a signé en 2011, une convention de partenariat avec la sécurité routière et l'inspection d'académie.

Sur cette base et en continuité de l'action en faveur des déplacements doux, menée dans le cadre du Plan Climat, la Ville s'est engagée à organiser tout au long de l'année des actions de sensibilisation à la pratique du vélo auprès des enfants du primaire.

- Ainsi, la Ville met à disposition 2 éducateurs qui accueillent les classes sur un parcours spécifique aménagé au parc des sports, 4 après-midi par semaine, dans le cadre de la pratique sportive, sur le temps scolaire.
- En 2013 : ce sont 63 classes de CM2 qui ont été sensibilisées, représentant 1500 élèves.
- En 2014 : ce sont à nouveau 63 classes de CM2 qui ont été sensibilisées, représentant 1500 élèves.

✓ **La journée du vélo**

La Ville de Perpignan en partenariat avec l'éducation nationale, la Maïf a participé à la journée nationale du Vélo, le 2 juin 2014.

Les enfants scolarisés sur le secteur du collège St-Exupéry ont participé à des ateliers vélo (Réparation, circuit de maniement, secourisme...) puis ils ont effectué une randonnée au Lac de Villeneuve de la Raho via les pistes cyclables.

→ 3 écoles de Perpignan concernées (6 classes), soit 150 enfants



Perpignan sensibilise les jeunes à la pratique du vélo

✓ **Les interprimaires**

Tout au long de l'année scolaire, les enfants bénéficient du soutien technique et pédagogique des éducateurs sportifs de la Ville.

Au mois de juin de chaque année, les « interprimaires » permettent de réunir l'ensemble des classes de CM2 de la Ville, le temps d'une journée, afin de valoriser le parcours sportif des enfants. Performances et esprit sportif synthétisent tout le travail de l'année.

→ **En 2014 : 20 Ecoles, 46 classes concernées, soit 1 082 Enfants.**

✓ **Rencontre sportive au parc Sant Vicens de Perpignan**, le 1^{er} juillet 2014, pour les classes de l'école Fénelon.

Les objectifs sont de découvrir un site qualifié de poumon vert au sein du quartier St-Gaudérique et de donner aux enfants du secteur le goût du sport et de l'effort régulier. Cette rencontre utilise la course d'endurance pour permettre aux élèves des différents niveaux de marquer des points pour leur équipe. Chaque élève doit réaliser une performance adaptée, sur un parcours spécifique, avec un temps établi pour l'ensemble des courses. Les équipes sont composées d'élèves de grande section maternelle, de CP, CE1, CE2, CM1, CM2. Les parcours sont différents en fonction des niveaux.

✓ **Opération « sentez-vous sport » :**

La Ville de Perpignan, l'USEP (secteur sport scolaire de la Ligue de l'Enseignement), le Comité Départemental Olympique et Sportif et l'Association Coeur Santé se sont associés pour la 2^e année afin d'organiser une rencontre autour de 2 activités : randonnée et orientation. Un atelier de nutrition était également présent.

Départ de la randonnée de l'école Anatole France en direction du Serrat d'en Vaquer en utilisant les pistes cyclables. Une fois sur place les classes ont participé à une course d'orientation à l'intérieur du fort.

Cette manifestation, inscrite dans le cadre de la semaine nationale « sentez-vous sport », vise à sensibiliser les enfants aux bienfaits d'une activité physique et sportive régulière et adaptée, pour lutter contre l'obésité.

✓ **Enduro des écoles :**

L'USEP en partenariat avec la Ville de Perpignan, l'Education Nationale et l'association Coeur Santé organise chaque année, au Parc des Sports, une rencontre sportive d'endurance qui regroupe les écoles du département. Un atelier santé nutrition est proposé aux classes.

→ **En 2014, 9 classes ont participé à cette manifestation, soit 250 enfants**

✓ **Equipements de sites sportifs de pleine nature :**

- **Aménagement du Serrat d'en Vaquer en site d'orientation permanent** (septembre 2013)

Le site a été cartographié et équipé de balises d'orientation grâce au partenariat entre l'Education Nationale et la Ville de Perpignan. Cet équipement nous permet de proposer l'activité orientation aux enfants de Perpignan sur le temps scolaire et périscolaire.

- **Mur d'escalade au Parc des Sports** (mars 2014).

La Ville de Perpignan s'est dotée sur le site du Parc des sports d'une structure artificielle d'escalade. Des séances de sensibilisation à cette activité de pleine nature se sont déroulées lors de l'année scolaire 2013-2014 et seront renouvelées pour l'année scolaire 2014-2015.

• **Exemple d'action sur le temps périscolaire en 2014 :**

✓ **Opération « Manger Bouger »**

Un partenariat Ville de Perpignan, Direction Départementale de la Cohésion Sociale Pôle sport, sur le thème « Manger/Bouger » permet aux enfants de découvrir une ou plusieurs activités sportives sur le temps méridien de restauration de 12h00 à 13h00. Des ateliers sur l'hygiène alimentaire sont également proposés. L'opération est encadrée par des éducateurs sportifs et les ATSEM de l'école.

→ **En 2014, 15 écoles maternelles étaient inscrites au dispositif.**



Les Interprimaires

c) Programme en faveur de la lecture et de la réussite éducative

Au travers du programme de réussite éducative, la ville développe des actions permettant d'inscrire les enfants dans un processus de réussite. Les actions permettent de mettre en place un plan de prévention de décrochage scolaire. Dans chacune de ces actions, la place des parents est déterminante pour mieux comprendre l'institution scolaire et accompagner l'enfant dans son cursus.

Ainsi, deux actions autour du langage et de la lecture sont développées.

✓ Les clubs « coup de pouce Langage »

Destinés aux enfants de grande section maternelle qui présentent des signes de fragilité à l'oral et /ou de timidité, ils permettent à 80 enfants de bénéficier, tous les soirs de la semaine, d'1 heure d'activités autour du vocabulaire du langage. Cette action permet de remettre en confiance l'enfant et de mieux entrer dans les apprentissages de la lecture et l'écriture.

→ En 2014 : **16 clubs « coup de pouce Langage »** sur 8 écoles, soit **80 enfants bénéficiaires**

✓ Le « coup de pouce Lecture écriture ». (16 clubs sur 8 écoles).

Destinés aux enfants de cours préparatoires qui présentent des signes de fragilité autour de la lecture. Ils permettent à 80 enfants de bénéficier, tous les soirs de la semaine, d'1 heure 30 d'activités autour du vocabulaire, des jeux de son, de la création d'histoires communes.... Cette action permet de remettre en confiance l'enfant et de progresser dans l'apprentissage de la lecture et l'écriture.

→ En 2014 : **16 clubs « coup de pouce Lecture écriture »** sur 8 écoles, soit **80 enfants bénéficiaires**

Par ailleurs, les coordinateurs de territoire mettent en place avec les partenaires éducatifs, des parcours individuels permettant de favoriser le développement personnel des enfants et des jeunes pour une meilleure estime de soi. Ainsi, une aide est apportée aux familles pour leur permettre d'inscrire les enfants dans les clubs sportifs ou associations culturelles.

→ **Le Programme de Réussite éducative a suivi cette année scolaire : 277 enfants.**

➤ Les perspectives pour 2015 :

✓ Consolider la démarche d'appel à projet de développement durable sur les six thématiques.

- ✓ Impulser des projets sur le thème des solidarités (les premiers secours, devoirs de mémoire...)
- ✓ Inscrire les projets EDD, comme priorités éducatives du Projet Educatif De Territoire (PEDT)

1.4) Les nouvelles technologies entrent en classe

Si Perpignan possède les 5 arobases du label « Ville Internet », c'est parce qu'elle met en œuvre de nombreux projets en matière de démocratisation des TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) et de leurs usages.

➤ Les actions réalisées :

Qu'il s'agisse des écoles, des accueils périscolaires ou des accueils de loisirs, **tous peuvent désormais partager les actualités relatives aux enfants sur leur blog.**

Le but de ces blogs, véritables Environnements Numériques de Travail (ENT) est de fournir à tous les acteurs du système éducatif (enseignants, élèves, familles, partenaires, ...) **un point d'accès unifié à un ensemble d'outils de communication, de contenus pédagogiques et services numériques.** L'ensemble des blogs est accessible via un site dédié.

Comme pour un journal, des textes et photos sont publiés par les équipes éducatives, permettant aux familles de s'informer et suivre les activités de leur enfant. Ils peuvent également mettre en ligne la liste des devoirs, des informations destinées aux parents, de la documentation... **L'ensemble de ces blogs possède donc un espace public accessible à tous, ainsi qu'un espace privé qui requiert un identifiant et un mot de passe. C'est donc une véritable école virtuelle !**

Pour consulter ces blogs, rendez-vous sur <http://ent.perpignan.fr>.

→ **24 groupes scolaires sont aujourd'hui reliés au réseau**, les 7 groupes scolaires restants seront reliés courant 2015.

→ **les ENT sont aujourd'hui généralisés auprès de l'ensemble des écoles du territoire municipal.** Ils sont également en cours de test dans une crèche et 3 ALAE et seront généralisés sur tous les lieux éducatifs sur les 4 prochaines années.

En plus de ces blogs, **les écoles élémentaires sont peu à peu dotées d'un Tableau Blanc Interactif (TBI)**, fonctionnant à l'aide d'un système de vidéo projection et qui vient se substituer au tableau en ardoise. Attrayant et stimulant, cet outil vient

favoriser la participation en classe. Cette initiative favorise la formation, l'approche critique des outils informatiques et permet de réduire la fracture numérique.

- En 2014, une cinquantaine de TBI supplémentaires ont été installés.
- Au total, fin 2014, plus de 140 TBI sont déjà déployés dans les écoles élémentaires de Perpignan ce qui représente 50 % des classes de Perpignan.

- Le 11 décembre 2014, la Ville a organisé la première journée numérique autour de l'école.
 - ✓ **Objectif** : promouvoir les réalisations de la ville et présenter l'état de l'art sur le numérique à l'école en partenariat avec l'Education Nationale.
 - ✓ **L'ensemble des collectivités locales du sud de la France** étaient conviées le matin à une visite de plusieurs sites, afin de voir le matériel et les enfants en situation. L'après-midi une table ronde a permis de débattre avec les représentants de l'inspection d'académie de toutes ces questions et aux communes d'échanger sur leurs expériences.



➤ **Les projets pour 2015/2016 :**

- ✓ Généralisation du très haut débit aux 7 derniers groupes scolaires (connexion fibre optique) ;
- ✓ Une cinquantaine de TBI supplémentaires seront installés en 2015 ;
- ✓ Expérimentation en cours de l'usage de tablettes tactiles ;

- ✓ Expérimentation de visioconférences entre les écoles de la ville et des classes à Barcelone, Londres et New York ;
- ✓ Expérimentation d'un portail européen d'échange inter-écoles dans le cadre du projet Erasmus. Périmètre de départ : Italie, Grèce, République Tchèque, Turquie ;
- ✓ Pérenniser la journée du numérique et l'étendre à d'autres sujets.

2) La proximité une priorité municipale

2.1) Le renforcement du Pôle « proximité, services à la population »

Cet été 2014, les services de la Ville ont fait l'objet d'une réorganisation. L'organigramme validé par le Comité Technique du 8 juillet 2014 est désormais organisé autour de **4 pôles, répondant aux 4 enjeux majeurs pour la Ville de Perpignan** :

- ✓ L'attractivité, avec la création d'un pôle « projet de territoire et équipements structurants » qui regroupe l'ensemble des Directions qui œuvrent pour le projet urbain
- ✓ La citoyenneté qui regroupe toutes les directions qui participent au lien social et au « vivre ensemble », par l'éducation, la culture, le sport.
- ✓ L'enjeu de la maîtrise des moyens, avec le regroupement de l'ensemble des directions « Ressources », rattachées à la Direction Générale des Services.
- ✓ Enfin, la création d'un « **Pôle proximité, services à la population** ».

Ce dernier pôle se trouve conforté dans sa mission de proximité par rapport à l'ancienne organisation. Ces missions ont été élargies. Certains services, dont la quasi-totalité de l'ancienne Direction de l'Environnement et de la Propreté Urbaine et certains services de la division voirie qui traitent des demandes de proximité (bouchage de trous, entretien des fossés...) lui sont désormais rattachés et regroupés dans une nouvelle Direction appelée « Cadre de Vie ».

La commande politique à l'origine de cette réorganisation était de **renforcer la réactivité des services, la propreté et la sécurité et enfin d'améliorer la qualité de Ville et la qualité de vie.**

Le choix a donc été fait de regrouper les directions et services qui agissent auprès de la population et de créer une seule unité de commandement pour gérer toutes ces questions afin de renforcer la réactivité, de développer la transversalité entre

les services concernés et d'améliorer la qualité de vie des perpignanais dans leur quotidien avec une administration de proximité.



2.2) La proximité c'est aussi des structures proches des habitants :

Afin de répondre au mieux aux demandes des habitants les mairies de quartier font régulièrement l'objet d'extension.

Après la création d'une 2^e mairie de quartier au nord de la Ville en 2012, une extension des mairies de quartier Sud et Ouest en 2013, **c'est au tour de la mairie de quartier Est de bénéficier d'une extension.**

3 bureaux supplémentaires vont être créés afin d'assurer la délivrance des nouveaux



La Mairie de quartier Est fait l'objet d'une extension

passesports biométriques et cartes d'identités dans de meilleures conditions. **Les travaux ont démarré en octobre 2014. La livraison est programmée pour avril 2015.** Le montant prévisionnel s'élève à 150 000€TTC.

De la même manière, soucieux d'offrir un service public de qualité et adapté à tous, les élus ont décidé d'augmenter l'amplitude d'ouverture de l'accueil au public dans les mairies de quartier, à compter du 1^{er} octobre 2014.

→ L'amplitude horaire des mairies de quartier, validée par le Comité Technique du 4 septembre 2014, correspond désormais à une ouverture quotidienne au public à partir de 8h30 (au lieu de 9h00) et jusqu'à 17h00, sans interruption.

Par ailleurs, le choix a été fait ces dernières années de renforcer les compétences et les services de proximité des mairies de quartier qui ont été équipées de matériels en conséquence (pour réaliser les passeports biométriques, les inscriptions scolaires, périscolaires... les habilitations en matière de signature d'actes, le recensement...). A contrario, l'activité des annexes mairies qui consiste essentiellement à informer et orienter la population a connue une forte baisse. Le maintien d'une ouverture de ces antennes à temps complet n'était pas justifié.

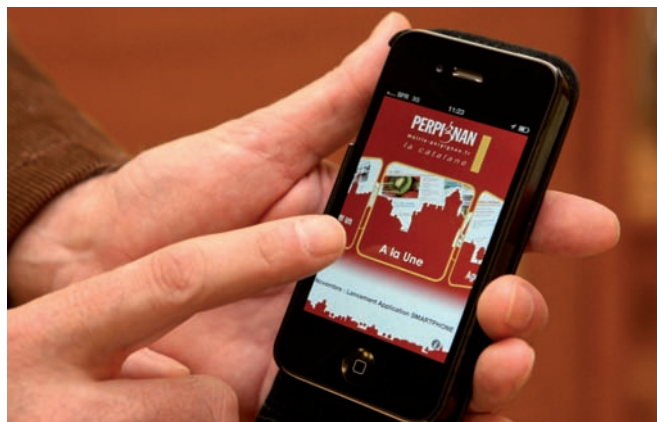
→ Il a donc été décidé, à compter du 1^{er} octobre 2014, une ouverture au public des annexes-Mairies, le matin uniquement de 8h30 à 12h00. Les agents étant affectés l'après-midi à des actions de proximité sur le terrain ou au renfort des équipes des Mairies de Quartiers.

2.3) Une application Smartphone pour renforcer la réactivité

Pour faciliter la relation entre les usagers et l'administration et rendre efficace son intervention, une application smartphone intitulée « signaler un problème », a été mise en place fin 2012. Elle permet en un clin d'œil aux perpignanais de signaler via leur mobile, un problème relatif à la propreté, sécurité, voirie ou espace vert. Avec photographie et adresse à l'appui, la Ville reçoit en temps réel l'information et peut dépêcher une équipe sur place.

→ **En 2013, première année de mise en place de l'application, 319 signalements avaient été effectués dont :**

- ✓ 152, concernaient l'Environnement (propreté urbaine, espaces verts...)
- ✓ 83, les Equipements urbains (voirie, éclairage public, assainissement, eau potable, ...)



✓ 68, la Police Municipale (incivilités, nuisances sonores, stationnements abusifs, conflits de voisinage...).

→ En 2014, **879 signalements** ont été effectués via l'application Smartphone, Soit **une augmentation de 170%** ! Preuve que les perpignanais se sont désormais appropriés ce nouvel outil qui répond à un besoin réel d'amélioration du service public.

- ✓ 428, concernaient l'Environnement (propreté urbaine, espaces verts...)
- ✓ 241, les Equipements urbains (voirie, éclairage public, assainissement, eau potable, ...)
- ✓ 173, la Police Municipale (incivilités, nuisances sonores, stationnements abusifs, conflits de voisinage...).

2.4) Développer les aires de jeux et les parcs de proximité dans les quartiers :

Lieux d'échanges, de rencontres entre les familles, entre les enfants, les jardins de proximité et les aires de jeux sont des éléments essentiels à la qualité de vie et participent du bien vivre ensemble. La ville de Perpignan développe ces espaces de proximité dans tous les quartiers.

Les réalisations en 2014 :

- ✓ **Quartier Nord**
 - Aménagement de l'aire de jeux de la médaille militaire (rue Jean Bart) pour un montant de 43 500€



Aire de jeux jardin Terrus

✓ Quartier Est

- réaménagement d'un jardin rue Las Cobas, sur 22 000m², pour un montant de 663 000€

✓ Quartier Centre

- Création d'une aire de jeux pour enfants sur le Jardin Terrus, pour un montant de 170 000€

✓ Quartier Ouest

- Création d'un jardin jouxtant la Mairie de quartier (travaux démarrés en 2013, terminés en 2014), pour un montant de 143 000€
- Création des jardins de la Basse (travaux démarrés en 2013 : 2^e tranche réalisée en 2014. Reste encore à aménager une piste cyclable et les passerelles). Montant total du projet = 660 000€



Jardin las Cobas

2.5) Etendre la surveillance des parcs et jardins :

Le service Surveillance des parcs et jardins est chargé de l'ouverture et de la fermeture des parcs et de leur surveillance.

En 2013, le service Surveillance des parcs et jardins a été placé sous l'autorité directe du Directeur de la Proximité et des Mairies de Quartier. L'objectif de ce rattachement était de permettre :

- ✓ Une meilleure synergie avec les agents de la Police Municipale et de la Brigade environnement déjà affectés dans les Mairies de quartiers,
- ✓ d'adapter le service aux demandes des usagers, en lien direct avec les mairies de quartier.

➔ **Ainsi, en 2014, les élus ont décidé d'étendre le dispositif de surveillance ponctuelle des jardins à 26 jardins supplémentaires, soit un total de 46 jardins répartis sur toute la ville, dont les équipes gèrent l'ouverture, la fermeture et assurent une surveillance ponctuelle.**

3) Développement des services d'e-Administration et télé-services

➤ Les actions réalisées :

Dans le cadre du processus de modernisation du service public et de l'amélioration de la relation avec les usagers, la Ville de Perpignan poursuit, le déploiement de ses services d'e-administration et télé services proposés en ligne.

Les objectifs généraux pour la Ville sont :

- ✓ Faciliter l'accès aux usagers en proposant un guichet virtuel qui permet d'accéder aux services de la Ville, quelque soit l'heure et le lieu géographique à partir d'une simple connexion internet.
- ✓ Permettre à l'utilisateur de suivre l'avancement du traitement de ses demandes.

Les points forts :

- ✓ Disponibilité 24h/24 – 7j/7
- ✓ Égalité de traitement de tous les usagers
- ✓ Amélioration de la qualification des demandes et donc de l'efficacité de traitement et de la réponse apportée.
- ✓ Amélioration des délais de traitement

- ✓ Gain de temps et des déplacements évités pour les usagers
- ✓ Désengorgement des points d'accès physiques et téléphoniques

➔ 2012 :

Après la délivrance des actes d'Etat Civil et le changement d'adresse, la Ville de Perpignan propose donc, **depuis 2012 de nouveaux services en ligne :**

- ✓ le paiement par Internet pour l'occupation du domaine public et pour la Taxe locale sur la publicité extérieure,
- ✓ **une Application Smartphone « Ville de Perpignan »** qui permet aux détenteurs de Smartphones d'être connectés à l'actualité de la Ville et de recueillir tous les renseignements utiles.

Innovation de cette nouvelle application : la rubrique «Signaler un problème». Les utilisateurs peuvent signifier, via leur mobile, un problème relatif à la propreté, sécurité, voirie ou espace vert. Avec photographie et adresse à l'appui, la Ville reçoit en temps réel l'information et peut dépêcher une équipe sur place.

➔ 2013 :

- ✓ le déploiement des services en ligne du réseau des Bibliothèques est effectif
- ✓ l'inscription sur les listes électorales est dématérialisée via le site « mon service-public.fr »
- ✓ Le « Portail Familles » est en service depuis avril 2013

Le « **Portail Familles** » permet aux administrés d'accéder sur internet 24h/24h, 7j/7j, à un espace personnel sécurisé, pour la réalisation d'un certain nombre d'opérations :

- ✓ consulter et modifier votre dossier famille (composition familiale, adresse, tel, courriel...)
- ✓ consulter l'agenda de vos enfants à certaines activités périscolaires.
- ✓ consulter vos factures liées aux activités périscolaires.
- ✓ payer la restauration scolaire par prélèvement automatique ou par CB sur Internet.

A terme ce portail devrait intégrer également d'autres services tels que :

- ✓ la préinscription aux activités péri et extra scolaires ; déclaration des absences aux activités par les parents (donne droit à un remboursement si réalisée antérieurement), déclaration de présences (ajout de présences non prévues) ;
- ✓ d'effectuer une demande de prélèvements...

→ **2014 :**

Les services informatiques de la Ville ont travaillé à l'élaboration de la nouvelle plateforme de services en ligne qui a pour objectif d'intégrer au travers d'un même portail les différents télé-services existants et de proposer un nouveau bouquet de services en ligne.

Exemples de nouveaux services proposés :

- ✓ Demandes d'intervention de la ville pour le nettoyage de Tag sur la voie publique ;
- ✓ Déclarer un problème ou un incident sur les thèmes prioritaires de la proximité (sécurité, propreté, voirie) ;
- ✓ Demandes de numérotation des voies (pour dématérialiser un flux important d'échange papier et améliorer l'efficacité des traitements) ;
- ✓ Demandes d'occupation du Domaine Public (ex : mise en place d'une manifestation) ;
- ✓ Permis de stationnement sur le domaine public.

La nouvelle plateforme de services sera opérationnelle au 1^{er} semestre 2015.

➤ **Les actions prévues entre 2015/2020 :**

La réflexion engagée sur l'extension des télé-services en ligne va se poursuivre :

Exemples de domaines de développement des télé services qui pourront faire l'objet de cette réflexion :

- ✓ enfance et école (inscriptions scolaires et aux activités péri et extra...);
- ✓ voirie, urbanisme ;
- ✓ relation aux usagers (prise de rendez-vous...);
- ✓ activités sportives et culturelles...

4) Faire de Perpignan une destination culturelle, touristique et patrimoniale de référence.

La volonté de l'équipe municipale est de faire de Perpignan **une destination culturelle, touristique et patrimoniale de référence.**

Cela passe par la redéfinition d'une politique culturelle, de nouveaux Musées, dont le projet phare est le futur Musée Hyacinthe Rigaud et la mise en valeur de la richesse patrimoniale de Perpignan (**création d'itinéraires du savoir notamment**). Il s'agit à travers ces projets, en combinant le levier de la politique de la ville, de la rénovation urbaine et celui de la préservation active du patrimoine, de redynamiser le cœur de ville et de valoriser son image.

Tout d'abord auprès des perpignanais. L'enjeu est de faire en sorte que les Perpignanais redécouvrent le cœur de Ville, qu'ils se le réapproprient et soient fiers de leur ville. Bref, de leur donner envie de vivre et d'investir le centre urbain. Encore une fois, l'ambition des élus est celle de la diversité et de la mixité urbaine afin de redynamiser le tissu économique du cœur de Ville.

Il s'agit aussi de développer l'attractivité touristique de Perpignan, d'améliorer l'image de la Ville à l'extérieur et son rayonnement en développant une offre culturelle et touristique de qualité et reconnue au niveau national voire international.

4.1) Les deux axes de la politique culturelle :

2014 est une année de transition pour la Direction de la Culture, avec l'arrivée en avril d'un nouvel adjoint au maire, délégué à la Culture et celle, en novembre, d'un nouveau directeur. Le projet de service est en cours de construction et ne peut être développé dans le présent rapport. Toutefois, nous pouvons annoncer que le projet sera construit autour de deux axes déterminés par l'élu à la culture :

➔ Un axe dit « vertical » **Perpignan Destination**, c'est-à-dire l'attractivité et le rayonnement de la ville avec deux orientations :

- ✓ transversalité entre les structures culturelles, les équipes et les acteurs culturels
- ✓ transversalité entre les délégations (Culture/Patrimoine/Tourisme et Commerce)



Entrée principale du futur Musée Rigaud



Le jardin suspendu sera mis en valeur

➔ Un axe dit « horizontal » **Culture de partage et proximité**

C'est-à-dire toutes les formes artistiques et tous les publics, avec un maillage du territoire en termes de relais des structures de centralité, de médiation culturelle et de valorisation de l'activité culturelle dans les quartiers,

Des premiers objectifs sont définis, corrélés à ces axes :

1. Mettre la ville en mouvement artistique permanent ;
2. Faire participer la culture au rayonnement et à l'attractivité de Perpignan ;
3. Soutenir et diffuser la création contemporaine ;
4. Mettre à niveau les établissements culturels d'un point de vue structurel et fonctionnel ;
5. Concevoir et coordonner la mise en œuvre d'une nouvelle charte de la coopération culturelle ;
6. Mettre en place des actions de médiation culturelle sur l'ensemble du territoire de la commune

4.2) De nouveaux musées pour faciliter l'accès à la culture pour tous

Les musées sont un vecteur particulièrement fort d'intérêt culturel.

Le choix qui a été fait de situer en cœur de ville deux sites d'arts plastiques, à savoir le futur musée d'art Hyacinthe Rigaud et le Centre d'art contemporain Walter Benjamin, vise à atteindre une fréquentation de 40 000 à 50 000 personnes dans le centre perpignanais.

Les atouts patrimoniaux et culturels de Perpignan, ainsi mis en lumière, renforceront son attrait touristique et, de ce fait, son économie locale.

En outre, la présence du futur musée à proximité du centre d'art contemporain offrira un dialogue entre les deux structures et devrait créer naturellement un parcours de déambulation sur cet axe de la Ville.

• **Le projet du musée d'art de Perpignan Hyacinthe Rigaud :**

Le redéploiement du musée d'art de Perpignan Hyacinthe Rigaud s'inscrit dans la trame culturelle de la Ville. Situé dans le cœur historique, le musée était jusqu'à présent installé sur les trois niveaux de l'Hôtel de Lazerme, accessible par la rue de l'Ange. Une telle configuration permet de proposer, aujourd'hui, aux visiteurs une surface d'exposition permanente de 300 m² et d'expositions temporaires de 60 m². Un nouveau musée est en train de naître, grâce à l'extension de la structure sur un hôtel particulier mitoyen propriété de la Ville, l'Hôtel de Mailly.

Dans le futur musée, **l'exposition permanente se répartira au niveau 1 et totalisera une surface d'exposition permanente de 800 m²** (416 m² sur l'Hôtel de Mailly, 384 m² sur l'Hôtel de Lazerme).

L'exposition temporaire se positionnera au niveau 2 de l'Hôtel de Mailly et totalisera une surface de l'ordre de 380 m².

Cette extension permettra à terme de doubler les surfaces existantes : la surface hors œuvre "bâtiments" nette est portée à environ 4 300 m². Le jardin suspendu de l'hôtel particulier sera conservé et réaménagé.

Ce redéploiement s'accompagne de la création **des espaces d'accueil du public, de surfaces de réserves, d'un centre de documentation** et de locaux techniques, indispensables au bon fonctionnement d'un musée moderne.

Cette rénovation est également l'occasion d'un véritable chantier sur les collections du musée : étude, nettoyage, confortation et restauration de plus de 50 œuvres, peintures, sculptures, objets, dont 14 fragments de retables gothiques.

Le redéploiement du musée se base sur le programme fonctionnel et sur le projet scientifique et culturel établi par les responsables du musée Rigaud.

Le projet architectural, celui de l'architecte Stéphane Barbotin-Larrieu (Atelier d'architecture Barbotin-Larrieu), s'appuie donc avant tout sur une compréhension des lieux et sur l'identification des éléments les plus remarquables et les plus intéressants.

L'exposition permanente sera organisée autour des trois grands "axes" définis dans le projet scientifique et culturel.

- 1 - Axe gothique :
- 2 - Axe baroque, fin XVII / XVIIIe siècles :
- 3 - Axe moderne, le tournant XXe siècle, le second âge d'or :

Les salles d'expositions temporaires seront configurées pour accueillir divers formats de présentation d'œuvres.



Le fonctionnement général s'appuie sur :

- ✓ la recherche d'une organisation claire, simple et repérable,
- ✓ la création d'un parcours de visite qui utilise le potentiel des 2 hôtels particuliers,
- ✓ le déploiement de l'exposition permanente en créant des rythmes qui s'insèrent dans les bâtis anciens,
- ✓ la création d'un accueil en relation avec l'extérieur,
- ✓ le positionnement des fonctions d'accompagnement du public
- ✓ Une intégration des techniques (ventilation, électricité,...) abouties qui permettent un bon usage des espaces, ainsi que les règles de conservation préventives associées aux espaces d'exposition et de traitement des collections.

Une politique de médiation culturelle viendra compléter le projet.

Les travaux ont démarré le 19 novembre 2014 et se termineront en octobre 2016, pour une ouverture au public programmée au printemps 2017.

Dates approximatives du déroulement des travaux :

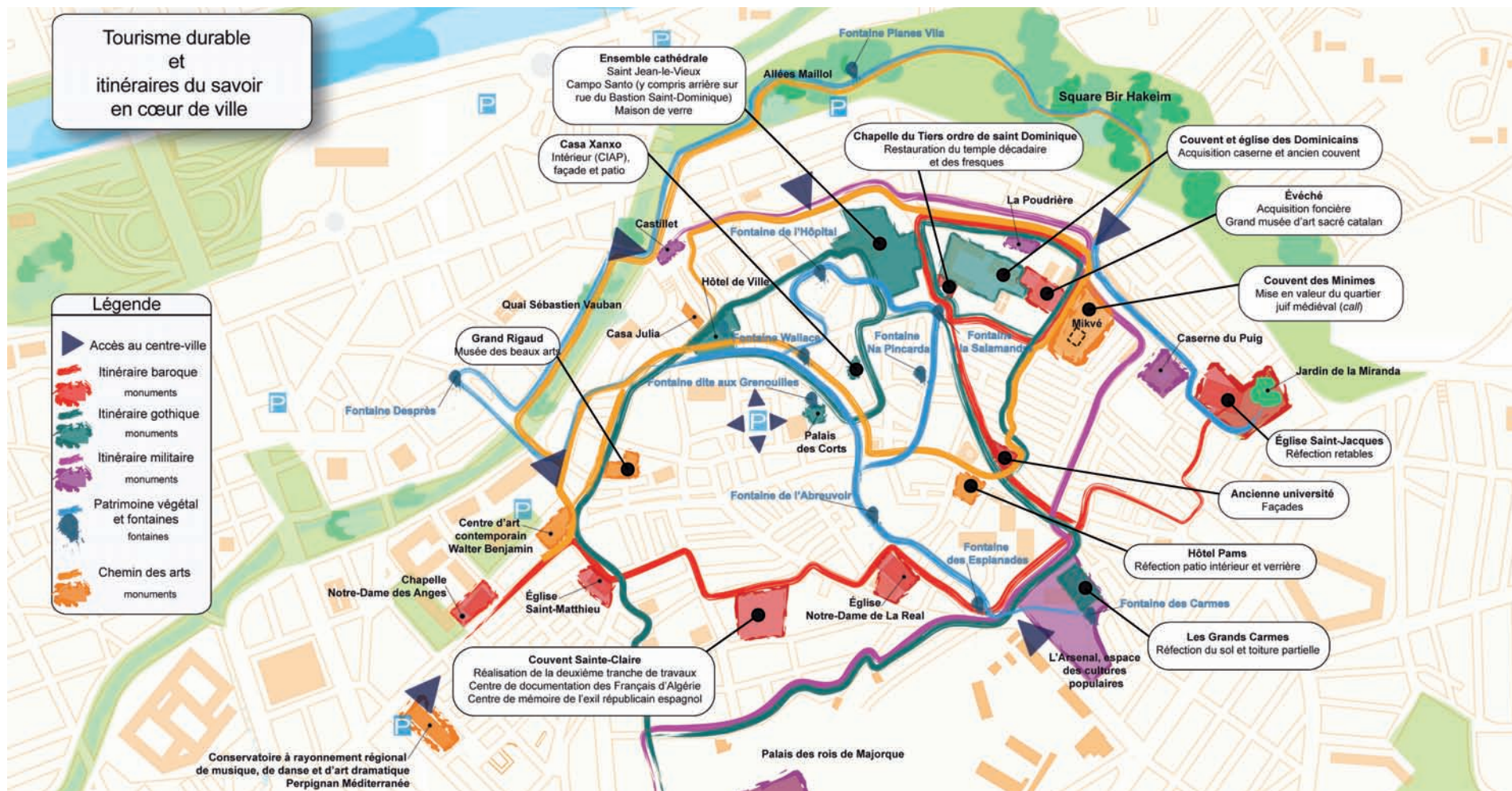
- ✓ Démolitions, reprises en sous-œuvre : de novembre 2014 à mars 2015.
- ✓ Gros-œuvre, charpente, couverture : de janvier 2015 à mai 2015 et de février 2016 à mai 2016.
- ✓ Cloisons, doublage, faux plafond, électricité, chauffage, ventilation, climatisation : de mars 2015 à janvier 2016 et de mai 2016 à octobre 2016.
- ✓ Peinture, scénographie, muséographie, façades, jardin : d'avril 2015 à octobre 2016.
- ✓ Visites de sécurité et réception travaux : novembre 2016.
- ✓ Installation des œuvres et organisation du musée : décembre 2016 à février 2017.
- ✓ Prévision d'ouverture du Musée : printemps 2017.

4.3) Des itinéraires du savoir en cœur de ville

Le développement d'une offre culturelle et touristique durable et son animation sont des leviers majeurs pour l'amélioration du rayonnement et de l'image de la ville et son attractivité touristique et résidentielle. La ville de Perpignan envisage donc la restauration concertée avec l'État de différents bâtiments (musée d'Art Hyacinthe Rigaud, couvent Sainte Claire, couvent des Carmes, chapelle du Tiers Ordre, Maison de Verre, Casa Xanxo, hôtel Pams), l'acquisition auprès du Ministère de la défense de bâtiments historiques encore gelés (caserne Mangin), celle de l'Evêché, et enfin l'installation de centres d'interprétation dédiés.

Ville d'Art et d'Histoire, Perpignan possède en effet un patrimoine historique de tout premier plan et le centre-ville est un vaste musée à ciel ouvert.

De nombreux sites ont déjà été entièrement ou partiellement restaurés, comme l'église Notre-Dame de la Réal, l'église Saint-Jacques, le couvent des Minimes, l'Hôtel Pams, l'Arsenal, la Poudrière, le Parvis de la Cathédrale... Perpignan souhaite poursuivre cette démarche et la mener à son terme à travers la restauration et la mise en valeur de tout l'hypercentre historique et la création d'itinéraires croisés en cœur de ville accessibles en modes doux (réseau des petits Bus électriques, marche à pied ou vélo).



5 itinéraires thématiques seront déclinés :

- ✓ **Itinéraire de l'architecture militaire** : depuis le Castillet, en passant par la Poudrière, la Caserne Puig et l'Arsenal ;
- ✓ **Itinéraire de l'architecture gothique** : avec l'hôtel de Ville, le palais des Corts, la Casa Xanxo, l'ensemble cathédral, le couvent et l'église des Dominicains et les Grands Carmes ;
- ✓ **Itinéraire du baroque** : Chapelle Notre-Dame des Anges, les Eglises Saint-Matthieu, La Réal, Saint-Jacques, le Couvent Sainte-Claire, l'Ancienne Université, la Chapelle du Tiers Ordre et l'Evêché.
- ✓ **Itinéraire chemin des arts** : avec en point d'orgue, le centre d'art contemporain

et le futur Musée Hacinthe Rigaud en cours de rénovation,

- ✓ **Itinéraire patrimoine végétal et des fontaines** : avec plus d'une dizaine de fontaines à découvrir, le Jardin de la Miranda et le Square Bir-hakeim, deux écrans de nature en centre ville.

Pour accompagner ces itinéraires, Perpignan a opté pour **une signalétique patrimoniale moderne**, récemment rénovée, adossée à une signalétique piétonne qui sera revisitée et densifiée et **le soutien des nouvelles technologies embarquées et de la réalité augmentée** (accès direct aux informations via des tablettes et les téléphones mobiles proposant des fiches, des interviews filmées, des images et documents numérisés).

Perpignan parie donc sur ses atouts naturels, culturels, catalans et patrimoniaux pour impulser l'émergence d'un tourisme durable, culturel, porteur d'une croissance intelligente, inclusive (capable de fédérer les énergies publiques et privées) favorisant la mixité sociale, la connaissance réciproque des populations et un meilleur partage des espaces au profit des piétons (favorisant l'abandon de la voiture au profit du pédestre et des transports doux).

Cette démarche est d'autant plus nécessaire, que contrairement à beaucoup de villes, c'est autour de cet hyper centre que se concentrent à Perpignan la pauvreté et la précarité avec des quartiers particulièrement fragiles et anciens comme Saint Jacques où résident majoritairement des groupes sociaux gitans et immigrés, et Saint Matthieu, royaume des marchands de sommeil. L'enjeu est donc primordial pour maintenir en centre-ville une véritable mixité garante de lien, de dialogue, d'émulation, favorisée par le regard extérieur des visiteurs. L'enjeu est aussi pour Perpignan de faire du tourisme culturel et durable le levier de son développement économique et de son rayonnement.

Ce projet structurant a fait l'objet d'une demande de subvention dans le cadre des fonds Feder 2014/2020. Plusieurs opérations de réhabilitation, en lien avec le projet urbain de requalification du Centre Ville, sont ainsi programmées jusqu'en 2020. Ces travaux seront présentés dans les prochains rapports au fur et à mesure du lancement des chantiers.

5) Le sport pour tous et à chacun son sport !

A travers sa politique sportive, la Ville entend développer le sport sous toutes ses formes et permettre ainsi l'accès à des pratiques adaptées à tous les publics.

La politique sportive s'articule ainsi autour de 3 grands axes :

1. Le sport en pratique autonome
2. Le sport en pratique de loisirs et pour les scolaires, par le biais notamment des missions éducatives et le soutien aux associations
3. Le sport de haut niveau et de compétition, avec notamment le soutien aux grands clubs.

5.1) Des infrastructures sportives pour répondre à toutes les pratiques et tous les publics

Depuis plusieurs années, la Ville de Perpignan mène un programme ambitieux de construction et de rénovation des équipements sportifs, dans pratiquement tous les quartiers.

L'objectif est de rendre le sport accessible à tous, à tous les niveaux et dans chaque quartier. Toutes les disciplines et toutes les structures sportives s'inscrivent dans cet ambitieux projet, décliné depuis les équipements de quartier en passant par les espaces aquatiques, jusqu'aux complexes professionnels que sont les stades Aimé Giral et Gilbert Brutus. Il s'agit tout à la fois, de permettre la pratique autonome, de soutenir la pratique dans les établissements scolaire et enfin de donner la possibilité à chacun de trouver à proximité de son domicile la structure et l'association qui répondent à ses besoins et à son épanouissement.

- **Un ensemble d'infrastructures de proximité réparties dans tous les quartiers de la Ville.**

Il existe aujourd'hui à Perpignan **19 aires de jeux de proximité** implantées (ou en projet) sur les différents quartiers.

→ **En 2015, 2 nouvelles aires de jeux de proximité seront créées** (à Vernet Salanque et sur la Cité Ensoleillée) **ainsi que 2 nouvelles aires de fitness** (Parc des sports et Vernet Salanque).



Perpignan compte 19 aires de jeux de proximité réparties sur toutes la Ville

- **Le soutien de la Ville aux associations et à la pratique sportive scolaire.**

En parallèle des ESP, la Ville de Perpignan construit et rénove les équipements sportifs (gymnases, terrains et salles). Ces équipements sont notamment mis à disposition des associations et des clubs pour la pratique de loisirs et des écoles dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive.

Parmi les principales réalisations en 2014 :

- ✓ **Extension du stade Vernet Salanque**

Cet équipement est important pour le développement du quartier. Il participe à son animation et au renforcement du tissu associatif et vise à améliorer le cadre de vie des habitants à travers le renforcement de la trame des équipements sportifs, éducatifs... Implanté en bordure du canal du Vernet, ce stade contribue aussi à la rénovation de la trame verte.

→ Une première série de travaux ont été effectués en 2013 avec la construction de deux vestiaires, d'un logement concierge et d'un terrain en gazon synthétique pour la pratique du football.

→ En 2014, de nouveaux travaux ont été engagés pour la réalisation de deux vestiaires supplémentaires répondant aux besoins des associations. Dans un souci d'économie des ressources les vestiaires sont éclairés en leds, équipés d'une pompe à chaleur performante et de tous les équipements habituels permettant de réduire les consommations d'eau : boutons poussoirs, mousseurs...

Les travaux ont démarré en octobre 2014 et se poursuivront jusqu'en juillet 2015. 162 m² supplémentaires seront créés, pour un coût estimatif de 317 000€TTC.



- ✓ **La restructuration du Parc des sports**

L'objectif de ce projet ambitieux a été de moderniser les équipements existants, en intégrant l'évolution des pratiques sportives, comme les nouvelles disciplines. Par ailleurs, les espaces ouverts favorisant les pratiques autonomes ont été entièrement réhabilités.

Les travaux ont débuté en 2013.

→ Au 1^{er} semestre 2014, la Halle Marcel Cerdan a été livrée pour partie, ainsi que le parcours de santé et l'aire de Fitness qui ont été entièrement rénovés.

➤ **Les projets d'équipements sportifs pour 2015/2016 :**

→ Une nouvelle tranche de travaux est prévue sur le Parc des sports : avec la rénovation du Skate Parc et du Bike Parc (reprise des enrobés sur toute la structure), 2 cours de Padle et enfin la rénovation de l'éclairage des salles de gymnastique de la halle Marcel Cerdan (éclairage Led).

Montant prévisionnel : 2,5M€

- **Soutenir le sport de haut niveau.**

La Ville de Perpignan considère, au regard de l'impact qu'engendre le sport de haut niveau auprès des médias et du tissu économique, que celui-ci constitue un vecteur promotionnel privilégié de la Ville pour son image et qu'il favorise, par sa valeur d'exemple, la participation de sa jeunesse à la pratique sportive. Grâce à un investissement conséquent et à des installations sportives compétitives, la Ville

apporte un soutien fort au sport de haut niveau.

Ainsi, la Ville assure l'entretien des stades Aimé Giral et Gilbert Brutus afin d'offrir à ces deux équipes, des équipements sportifs de haut niveau.

Par ailleurs, le Parc des sports entièrement réaménagé, a été intégré depuis 2014, dans le classement UEFA pour être potentiellement le centre d'entraînement d'une équipe nationale de foot de l'Euro 2016.

5.2) Une politique sportive, pour rendre le sport accessible à tous, à tous les niveaux et dans chaque quartier.

Pour faire vivre ces infrastructures et permettre l'épanouissement de chacun, la ville s'appuie sur :

- ✓ **Une dizaine d'agents ayant le statut d'éducateurs sportifs,**
- ✓ **Un réseau diversifié d'associations,**
- ✓ **Les 2 grands clubs** : l'USAP et les Dragons Catalans.

• **L'action des éducateurs sportifs :**

En partenariat avec l'Inspection d'Académie et les chefs d'établissements, les éducateurs sportifs de la Ville interviennent sur l'ensemble des écoles primaires et maternelles. Plusieurs heures par semaine, dans le cadre des cours d'éducation physique et sportive. Ils apportent ainsi leurs compétences en soutien aux enseignants.

Ils sensibilisent par exemple les élèves de primaire à la pratique du vélo et organisent un certain nombre d'actions durant l'année liant activités physiques et sensibilisation à la santé (cf. la rubrique « les jeunes une priorité »).

D'autres actions sont également proposées :

✓ **La Ville apprend à nager gratuitement aux enfants de primaire**

Perpignan propose à tous les élèves des écoles primaires du CP au CM2 de suivre des stages de natation. Ces cours sont assurés par 4 éducateurs sportifs, tous maîtres nageurs sauveteurs et spécialisés dans l'enseignement de la natation. Le transport, l'enseignement et la mise à disposition des structures sont pris en charge par la Ville.

Cette action est le résultat d'une volonté commune de la Ville, de l'inspection d'académie et de la régie des espaces aquatiques de permettre aux enfants d'acquérir les bases du « savoir nager » et l'autonomie dans l'eau pour la rentrée



de 6^e. Grâce à des séances régulières et rapprochées, sous forme de stage, dispensées durant le temps scolaire, les enfants assimilent et progressent plus facilement. Un livret individuel permet en outre de suivre cette progression de l'élève tout au long de sa scolarité.

Plus de 5 500 enfants sont concernés chaque année, par ces stages.

Eclairage sur 2 autres actions :

✓ **Challenge petit XIII** : la ville propose, chaque année à près de 400 élèves des écoles primaires de Perpignan, du CE2 au CM2, de découvrir le Rugby à XIII, durant l'année scolaire, dans le cadre des cours d'Education Physique et sportive. Ces cours sont assurés par les éducateurs sportifs de la Ville, les enseignants et le cadre de la fédération de Rugby à XIII.

✓ **Tournoi de Football Ville de Perpignan** : l'organisation de ce tournoi s'inscrit dans un objectif de cohésion sociale : 250 jeunes de 18 à 30 ans, issus des quartiers de la ville côtoient, ainsi, le temps d'un tournoi et dans un cadre différent, des agents de diverses institutions dont la Police Nationale, la Police Municipale, la Justice...

• **Un réseau diversifié d'associations**

Perpignan, au travers des ses aides multiples, subventions, soutien logistique pour l'organisation de manifestations et surtout construction, entretien et mise à disposition des équipements, permet aux associations sportives et aux petits clubs de s'épanouir.

Quelques chiffres clés :

- Près de **200 associations** permettent de pratiquer à Perpignan, plus de 66 disciplines différentes, des plus traditionnelles comme le rugby, le football, le basket, en passant par le judo, la boxe, le badminton, le tennis, la danse... jusqu'aux moins répandues, comme l'escrime, l'escalade, le hockey...
- On estime à plus de **50 000 le nombre de personnes** qui utilisent régulièrement ou non les installations perpignanaïses
- Perpignan c'est aussi, plus de **150 structures publiques** (stades, gymnases, salles...) mises à disposition de tous les sportifs, que ce soit dans le cadre scolaire, universitaire, les clubs ou les associations

Ces associations et clubs, sont aussi, soutenus par la ville et par les services de l'État, dans le cadre de conventions. Ils organisent des séances de découverte et d'initiations sportives, dans les écoles primaires de la Ville, sur le temps scolaire et périscolaire et durant l'été, pour les jeunes inscrits dans des centres aérés de la Ville.

Ses séances permettent aux jeunes de découvrir et pratiquer de nombreuses disciplines et aux associations de se faire connaître.

- **Un partenariat avec les 2 grands clubs : l'USAP et les Dragons, afin de créer des passerelles avec les jeunes des quartiers**

Dans le cadre d'une convention de partenariat signée avec la Ville, les sportifs professionnels de l'USAP et des Dragons animent chaque année, une vingtaine



Partenariat avec les clubs pour animer des séances dans les quartiers

de séances d'initiation pour 250 jeunes des quartiers en difficulté. Des places pour les matchs leurs sont également réservées.

Dépassement de soi, respect des règles, exigences et contraintes du sport de haut niveau, ces séances sont un moyen de créer du lien avec les jeunes des quartiers et une bonne école de la citoyenneté.

6) La sécurité et la prévention des risques

➤ **Les principales actions menées en 2014 :**

- **Une mission d'observation dans le cadre de l'exercice PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) dans les établissements scolaires de la Ville (écoles, collèges et lycées, sur la base du volontariat).**

Afin d'évaluer la maîtrise de la mise en œuvre des plans particuliers de mise en sûreté par les directeurs des établissements scolaires de la ville, un exercice de simulation a été organisé par l'Inspection d'Académie et la Préfecture, auquel la Ville s'est largement associée.

Cet exercice a porté sur le risque de transport de matières dangereuses : l'accident d'un camion transportant un gaz toxique entraînant une obligation de confinement. La mission des observateurs a permis de relever certains dysfonctionnements qu'il conviendra de corriger.

- **Amélioration du système d'alerte et d'information des populations (SAIP)**

Dans le cadre de la modernisation et du déploiement du SAIP, 3 sirènes ont été implantées sur les sites suivants : écoles Jean-Jacques Rousseau, Pasteur Lamartine et HLM St Matthieu. Par ailleurs, une convention État/Ville a été signée pour étendre le dispositif dans les écoles Ludovic Massé et Léon Blum.

Ces équipements permettent un déclenchement à distance via l'application SAIP et le réseau « infrastructure nationale partageable des transmissions » du Ministère de l'Intérieur.

➤ **Les projets 2014**

- **un exercice de simulation « inondation » est prévu, dans le but de maintenir la dynamique engagée par les services de la ville sur la gestion de crise.**
- **SAIP : une sixième et dernière sirène sera implantée sur le secteur Est (site pressenti : lycée Pablo Picasso).**

4.2. Perpignan : collectivité exemplaire et responsable, en matière d'épanouissement de tous les êtres humains

Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son fonctionnement interne.

1) La gestion des ressources humaines favorisant la cohésion sociale

1.1) Eléments de politique générale.

La Ville de Perpignan accorde une importance particulière à la politique de promotion sociale. **L'avancement de grade ou l'accès à une catégorie hiérarchique supérieure par le biais de la promotion interne, constituent des leviers essentiels en termes de management des organisations.**

En favorisant le déroulement des carrières, la Ville permet à ses agents d'avoir accès à des perspectives favorables d'évolution mais également, de parvenir à des niveaux de responsabilités supérieurs.

→ En 2014, **304 agents** ont ainsi bénéficié d'une promotion sociale.

1.2) La formation des agents :

La Ville de Perpignan a par ailleurs mis en place un plan de formation en vue de proposer aux agents municipaux des actions s'inscrivant à la fois dans une perspective de service mais également individuelle.

A titre d'exemple, **les demandes en formation sont recensées de manière individuelle dans le cadre de l'entretien annuel d'évaluation mais également de façon collective en proposant à chaque Directeur d'établir les différents besoins de ses services.** Les besoins ainsi recensés sont ensuite synthétisés et priorisés en fonction du budget annuel alloué aux actions de formation.

Ces actions de formation présentent notamment l'intérêt de permettre d'acquérir

de nouvelles compétences et de proposer des plans de carrière revalorisés. Les agents mieux formés et mieux préparés à l'évolution de leurs métiers sont nécessairement plus performants et efficaces dans la réalisation quotidienne de leurs missions, quel que soit le niveau hiérarchique où ils se situent.

Enfin, la mobilité interne est devenue un outil important dans la gestion des ressources humaines. Chaque nouveau poste ouvert est d'abord et systématiquement proposé à la mobilité interne.

→ **119 mobilités internes en 2014.**

→ **Nombre global d'actions de formation : 647**, dont :

✓ 491 sessions individuelles

✓ 156 sessions collectives (formations internes)

→ **912 agents ont suivi une formation** (extraction au 16/12/2014).

1.3) La parité et l'égalité professionnelle au sein de la Ville de Perpignan :

→ **Part des travailleurs handicapés au sein de la Ville : 6,1% (bilan 2013)**

Une démarche de recensement des agents municipaux en situation de handicap est actuellement conduite. Ceci afin de mieux évaluer le nombre de travailleurs handicapés au sein des services de la Ville et de leur proposer un accompagnement spécifique ou dans leurs démarches auprès des partenaires (FIPH).

→ **Parité Hommes / Femmes (Effectifs au 1^{er} octobre 2014).**

51 % d'hommes

49 % de femmes

Sur un total de 2 393 agents (statutaires + contractuels sur emplois permanents), soit une parité presque parfaite qui se confirme également dans la répartition au sein des 3 cadres d'emplois.

Catégorie	A	B	C
Hommes	46%	58%	51%
Femmes	54%	42%	49%

1.4) Une charte de management co-construite affirmant le Développement Durable comme une valeur partagée



Une démarche participative a été engagée dans le cadre de l'élaboration de la Charte de management. Des groupes de travail ont été mis en place à compter de janvier 2014, pour co-construire cette charte de management. Les agents ont été invités à faire remonter leurs propositions. **Le DGS a souhaité que cette charte rappelle que la collectivité est engagée dans une démarche de développement durable. A l'occasion de ces ateliers, la Chargée de mission est intervenue pour rappeler les objectifs du plan climat. Ces réflexions ont également été l'occasion d'intégrer un volet Développement Durable dans la charte de management et de traiter du projet d'administration éco-responsable.** La Charte a fait l'objet d'une première diffusion sous forme d'un dépliant simplifié et sera prochainement publiée dans un format plus étoffé.

1.5) DRH et démarche Cit'ergie

La démarche Cit'ergie a permis d'associer la Direction des ressources humaines au Plan Climat. A l'occasion des ateliers de diagnostic et de programmation, plusieurs pistes d'actions ont ainsi été évoquées et validées. Elles sont désormais intégrées au tableau de bord de suivi des actions PCET :

- **Organisation d'une journée d'accueil et de sensibilisation des nouveaux agents arrivants, intégrant la présentation du projet d'administration et les grands axes du plan climat ;**
➔ projet à lancer
- **intégrer dans le livret d'accueil et dans la charte de management la présentation de la démarche de Développement Durable** engagée par la Ville et rappeler aux agents qu'ils s'inscrivent dans cette démarche, tant dans la pratique de leur métier, que dans leurs comportements, au quotidien
➔ Fait pour la charte de management. Elle doit maintenant être diffusée plus largement
➔ Le livret d'accueil est en cours de rédaction
- **actualiser les fiches de postes des agents avec un volet écoresponsabilité et participation aux démarches transversales de développement durable.**
3 niveaux de lecture : 1/ un en-tête général pour tout le monde ; 2/ pour les référents Plan Climat : inscrire et valoriser le fait qu'ils sont référents PCET dans la fiche de poste 3/ développer un volet «savoir être» et permettre aux agents de suggérer des choses en terme d'éco-responsabilité, dans l'entretien d'évaluation ;
➔ projet à mettre en place. Seront traitées en priorité les fiches de postes des référents de fiches actions PCET et les nouvelles prises de fonction
- **Lancement d'un Plan de Déplacement d'Etablissement (PDE) à Perpignan**
➔ Un 1^{er} Comité de pilotage a été organisé le 1^{er} décembre 2014, afin de partager avec les élus et Directeurs Généraux les enjeux et les objectifs du PDE de Perpignan. Le comité de pilotage a validé une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la phase de diagnostic et les préconisations.
La démarche sera pilotée par la DRH avec le soutien d'un groupe projet composé de Marc Govi et Patrice Lafargue pour les questions relatives aux

équipements et à la voirie et Sandrine Cottineau pour les questions relatives au développement durable, à l'organisation et à l'animation du PDE

- **organiser un séminaire** d'élus sur la politique Développement Durable et le Plan Climat de Perpignan et un séminaire sur l'écoresponsabilité dans l'Administration pour les agents
→ projet à lancer

2) La santé et sécurité au travail :

Depuis plus de 10 ans, la Ville de Perpignan développe sa politique de sécurité et d'amélioration des conditions de travail et a mis en place de multiples moyens qu'elle fait évoluer pour répondre aux besoins constants des agents et des nécessités de qualité et de continuité des services rendus aux usagers. Parmi ces moyens : le comité hygiène sécurité et conditions de travail, 78 Assistants de Prévention, un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI), un service Hygiène et Sécurité du Travail, les formations obligatoires, les contrôles périodiques, les diagnostics techniques amiante, un règlement hygiène et sécurité, et le Document Unique ...).

L'objectif de la politique de santé et sécurité au travail est de répondre aux enjeux de la prévention des risques professionnels : humains, économiques et juridiques.
→ A noter : dans le cadre de la mise en place d'un système de management de la sécurité (SMS), le développement de la culture de prévention a fait l'objet en 2014, d'un accompagnement régulier en formation, en sensibilisation de l'encadrement, des agents et des acteurs de la prévention (ACMO, CHS ...).

- **Les acteurs de la prévention des risques au travail, en santé et sécurité.**
- **Le service hygiène et sécurité du travail rattaché à la DRH** a pour mission de piloter des actions collectives, voire individuelles en assistant et conseillant l'encadrement et les agents dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité au travail. Il est composé de 4 agents : un responsable (préventeur), 3 agents, 1 conseiller en prévention des risques.
- **L'inspection et le contrôle sont assurés par l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI).** Il a en charge une mission de contrôle de l'application

et du respect des règles d'hygiène et de sécurité. Cette mission est déléguée au Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées Orientales. Une lettre de mission a été validée en séance du CHSCT du 06 juin 2013.

- **Les Assistants de Prévention (ex ACMO) au nombre de 78** : sont des agents désignés, référents, au sein de chaque service, chargés d'assister et de conseiller le maire, par l'intermédiaire de la hiérarchie du service concerné, dans la démarche d'évaluation des risques et dans la mise en place d'une politique de prévention des risques. (appelés depuis le 3 février 2012 « Assistants de prévention »).
- **Les animateurs du Document Unique** : agents référents (cadre B) soutenus par le service Hygiène et Sécurité du Travail qui seront nommés dans les directions pour l'évaluation des risques et la mise à jour du Document Unique.
- **Le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).** Le rôle et les missions de cette instance paritaire sont définis dans le décret du 10/6/85, modifié le 03/02/2012, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale.

• Principales missions engagées ou réalisées en 2014 par le service Hygiène et Sécurité du Travail

- **Mise en œuvre de la démarche de prévention, du Système de Management de la Sécurité** dont la 1^e étape est l'évaluation des Risques Professionnels (EvRP). Elle sera suivie de plans d'actions et de réévaluations en continu. **La démarche mise en place en 2013, dans 2 services pour une expérimentation, s'est poursuivie dans 4 autres services jusqu'à la fin de l'année 2014** (la PM, les crèches, la propreté urbaine, les travaux divers à la DMPB). Un comité de pilotage est chargé de formaliser le planning et le suivi de la démarche.
- **Élaboration d'un guide méthodologique dans tous les services ;**
- **Analyse des accidents de travail ;**
- **Mise à jour du Règlement Hygiène et Sécurité.** Fil conducteur et cadre interne réglementaire (réalisé) ;
- **Evaluation experte du risque chimique** élaborée en partenariat avec la CARSAT et la médecine préventive. Pour maîtriser les risques immédiats et différés.
- **Élaboration d'un portail Hygiène et Sécurité.**
- **Développement d'un progiciel de gestion des risques** pour suivre les évolutions des plans d'actions et pour gérer les accidents de travail. Il

comprendra également un registre santé et sécurité dématérialisé. Il sera disponible dans le courant de l'année 2015.

- **Formations de base et recyclages Sauveteur Secouriste Travail**, Prévention des Risques liés à l'activité Physique, incendie, Assistant de Prévention en continu.
- **Diagnostic travaux en hauteur** pour mise en œuvre des formations
- **Diagnostic amiante** pour mise en œuvre des formations
- **Diagnostic habilitations** électriques pour mise en oeuvre des formations

• **Les projets et procédures mises en œuvre en 2014 :**

- **Mise en œuvre de la démarche de prévention** dans les services pour mettre à jour le Document Unique de la Ville.
- Mise en œuvre du **Protocole pour gérer les accidents de travail** sur la collectivité qui a été soumis à l'avis du CHSCT le 15 novembre 2013
- **Mise en oeuvre du Protocole agression et violences** soumis à l'avis du CHSCT le 15 novembre 2013 et immédiatement opérationnel.
- **Réorganisation de la sécurité incendie** dans les grands établissements recevant du public de la ville. Le CTM et l'hôtel de ville sont priorisés.
- **Mise en œuvre de la démarche de prévention dans les services** (DMPB, DEU, DAEE, SPORTS...)
- Référentiel pour organiser le rôle, les missions et les responsabilités du chef d'établissement.
- **Evaluation des risques psychosociaux.**
- **Mise en œuvre du dispositif « alcool »**. Suite à l'adoption du Règlement Alcool validé en date du 6 juin 2013 et opérationnel dans les services depuis le 31 octobre 2013.

• **Chiffres clés 2014 :**

- **181 accidents de services recensés au 31/12/2013** (accidents de travail, accidents de trajet). Les arrêts pour accident de travail ont représenté **7 727 jours d'absence.**
- **Les principales Directions concernées :** Propreté Urbaine et Espaces Verts (55), Direction Action Éducative et Enfance (31), La Police Municipale (12), la Direction de la Maintenance du Patrimoine Bâti (11) Direction de l'équipement Urbain (19).
- **Evolution : -7,6% par rapport à 2012**

V. L'action de Perpignan au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

1.1. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son territoire

- **Promotion de l'agriculture locale et des circuits courts**

➔ **La Fraich'attitude**

Pour la 7^e année consécutive, la Ville de Perpignan a organisé une opération locale de sensibilisation, dans le cadre de la semaine nationale Fraich'attitude. L'opération vise à promouvoir les bonnes pratiques alimentaires, mais pas uniquement. **Au travers des divers stands, c'est toute une valorisation de l'agriculture de proximité qui vient encourager la population à consommer local et à privilégier les circuits courts.** Cette année encore,

- ✓ 550 élèves de primaires ont participé aux divers ateliers, le vendredi 13 juin
- ✓ Le samedi la Fraich'attitude s'est poursuivie avec des animations grand public.

➔ **Un fruit pour la récré, concilie impératif de santé public, soutien à l'agriculture locale et à la filière Bio**

Sur l'année scolaire 2013/2014 :

- ✓ **A nouveau plus de 6 300 enfants de Perpignan**, répartis dans 46 écoles ont été initiés, un jour par semaine, à la découverte et au goût des fruits frais,

✓ 27 tonnes de fruits distribués, **dont 69% issus de l'agriculture locale.**

- **Privilégier les produits locaux dans la restauration collective.**

Le nouveau marché de restauration des cantines qui a pris effet en septembre 2014 **permet de renforcer le bio et surtout l'approvisionnement local.** Un bon moyen de soutenir l'agriculture de proximité et de préserver notre environnement (limiter les friches et réduire les émissions de GES liées au transport) :

- ✓ **Obligation de 20% de produits bio à chaque repas** pour les cantines scolaires, le portage à domicile et les centres de loisirs
- ✓ **Et 100% de bio, pour les crèches.**

D'autre part, le prestataire s'est engagé contractuellement **sur des pourcentages de provenance locale et régionale, par produits**, par exemple :

- ✓ **45% de fruits et légumes locaux**, ce qui représente **une augmentation de 20%** par rapport aux pourcentages actuels constatés.
- ✓ 100% des volailles et de viande porcine provenant de producteurs régionaux.

- **Sensibiliser les Perpignanais aux économies d'énergie et lutter contre la précarité**

En partenariat avec une association la Ville développe

une action de sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau pour les foyers perpignanais.

- ✓ sur 2013/2014, **l'association a rencontré plus de 1700 familles, à leur domicile pour leur apporter des conseils personnalisés.**

Dans un objectif de lutte contre la précarité, l'action concerne, principalement les quartiers d'habitat social mais en 2014, l'action a aussi été étendue à une centaine de logements sur la Gare et le Moulin à Vent.

L'action sera renouvelée chaque année dans le cadre du Plan Climat.

- **Sensibiliser les enfants pour agir durablement sur les comportements :**

Dans le cadre du PEL, quatre actions sur les thématiques de l'eau, de l'énergie, les écogestes et l'agriculture amènent les plus jeunes à s'interroger sur les bons réflexes à appliquer et à transmettre dans leur entourage afin d'agir durablement sur la modification des comportements et des habitudes de consommation.

- **Sensibiliser les entreprises au «o phyto»**

Aujourd'hui, les mêmes pratiques s'imposent sur tous les espaces verts, qu'ils soient réalisés en régie ou confiés à des entreprises prestataires. A ce titre, le

cahier des charges du marché d'entretien des espaces verts stipule clairement que « **les prestataires ne sont autorisés à utiliser, ni herbicides, ni produits phytopharmaceutiques** ».

- **Lutte contre la prolifération de la publicité**

La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE), qui prend sa source dans le Code de l'Environnement, constitue **un moyen efficace de réguler l'affichage publicitaire par une dissuasion financière**. Le but est d'améliorer le cadre de vie des habitants, de lutter contre la pollution dite «visuelle» en freinant la prolifération des panneaux et en réduisant la dimension des enseignes.

- ✓ Surfaces démontées en 2014 : 653 m²

1.2. La stratégie et les actions mises en œuvre par Perpignan sur son patrimoine

- **La Ville éco-responsable**

→ **Mise en œuvre de la démarche Cit'ergie**
L'axe 4 du Plan Climat, **décline l'ensemble des actions qui permettront de « renforcer l'exemplarité de la Ville »**, par exemple, en optimisant la performance de son patrimoine, en développant une stratégie de commande publique durable, ou encore en mettant en place la dématérialisation des procédures...

En novembre 2014, la Ville de Perpignan s'est vue attribuer le label Cap Cit'ergie.

Avec Cit'ergie, c'est l'ensemble de l'organisation

de la collectivité qui est évaluée : la gouvernance, le pilotage, la gestion des ressources humaines, la formation, la participation des agents et élus, le budget... Il s'agit de mesurer et de **renforcer la transversalité entre les services, de faire évoluer les habitudes** vers plus d'exemplarité et d'engager chacun dans **un véritable processus de management de la qualité**.

Ce label attribué par une Commission Nationale indépendante atteste de l'importance et de la qualité des actions mises en œuvre à Perpignan et de l'engagement constant des équipes.

La Commission Nationale a d'ailleurs souligné la qualité et la transversalité de l'organisation mise en place sur Perpignan, la forte mobilisation des services municipaux et leur bonne appropriation des thématiques de développement durable, aujourd'hui inscrites dans leurs pratiques et un portage fort au plus haut niveau.

→ **Une consommation de papier en baisse**

Entre 2001 et 2014, la consommation des papiers de type et grammage standards a diminué de 20% (+ de 3 000 ramettes économisées).

- **Les engagements de développement durable dans la commande publique**

→ **Un Plan Local d'Application des Clauses d'Insertion pour favoriser l'emploi des publics en difficulté**.

Depuis 7 ans, Perpignan utilise sa commande de travaux et de prestations pour améliorer l'accès à l'emploi des personnes en difficultés.

Une clause d'insertion est intégrée à ses marchés permettant de réserver 5 à 10% des heures générées par les travaux à l'insertion de personnes en recherche d'emploi.

Bien que cette clause ne soit obligatoire que dans le cadre du PNRU, la Ville a fait le choix de l'appliquer à l'ensemble de ses marchés.

Chiffres clés 2014 :

- ✓ depuis 7 ans, ce dispositif a permis à **473 personnes éloignées de l'emploi de bénéficier de 799 contrats** de travail .

- ✓ De janvier à octobre 2014, **la Ville de Perpignan a lancé, à elle seule, 24 marchés de travaux ou services intégrant une clause d'insertion**, pour un total de + de **30 000 heures réservées à l'insertion**.

→ **Vers une politique de commande publique durable**

Les services achats et marchés publics ont rédigé un guide de l'achat durable, mis à disposition sur intranet depuis septembre 2014.

Par ailleurs des outils permettant le suivi de la prise en compte du développement durable dans les marchés ont été élaborés.

→ **Une fiche qualimétrique des achats** (phase aval) sera présentée et mise à disposition des services début 2015.

→ **Une fiche navette achat** (phase amont), en cours d'expérimentation, devrait être déployée en 2015.

V. Bilan et analyse des politiques publiques au regard d'une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

S'inscrire dans une démarche de développement durable suppose de revoir nos habitudes économiques et d'adopter des modes de consommation et de production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de notre qualité de vie. Il s'agit tout simplement de prendre conscience de nos choix et de s'interroger au quotidien sur les moyens et les alternatives possibles.

La Ville de Perpignan ne dispose pas de la compétence développement économique qui a été transférée à la Communauté d'Agglomération. Cependant,

elle peut contribuer à changer les habitudes de chacun, par exemple en mobilisant et incitant ses partenaires à avoir des pratiques éco-responsables, en organisant des manifestations de sensibilisation aux circuits courts... Elle peut également agir à travers ses achats et marchés publics afin de favoriser les clauses sociales et environnementales.

Mots clés déclinant la finalité « Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables »

- Coopération inter territoriale en matière de développement économique
- Organisation territoriale rationnelle des espaces de production et de distribution et des flux induits
- Actions favorisant le recours à l'emploi local
- Promotion des systèmes productifs locaux et de l'écologie industrielle
- Promotion de l'économie solidaire
- Diversification des producteurs et des activités
- Adoption de systèmes de management environnemental
- Réduction des déchets à la source
- Recours aux écolabels et à la certification environnementale
- Écoresponsabilité des services publics
- Développement de la responsabilité environnementale et sociale des organisations
- Développement d'une politique d'achats responsables
- Adéquation entre ressources humaines locales et activités
- Fiscalité
- Actions visant la modification des comportements de consommation (pédagogie, information...)
- Organisation des transports d'usagers, de personnels et de marchandises
- Protection des ressources naturelles
- Lutte contre les nuisances et les atteintes au paysage

5.1. La stratégie et les actions remarquables mises en oeuvre par Perpignan, sur son territoire, en matière de dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1) Promotion de l'agriculture locale et des circuits courts

- **La Fraich'attitude :**

Événement national, la semaine Fraich'attitude a pour objectif de sensibiliser le grand public aux bienfaits des fruits et légumes.

Dans une démarche de proximité, la Ville de Perpignan, en partenariat notamment avec le Syndicat Intercommunal Scolaire et de Transport et la Chambre d'Agriculture ont lancé en 2008, l'opération « Vis Ta Mine » pour inciter petits et grands à consommer local et en circuit court.

→ La 7^e édition de cette opération avait lieu les 13 et 14 juin 2014, allées Maillol.

- Le vendredi est réservé au public scolaire : cette année, la Fraich' Attitude a accueilli **550 enfants**, durant la journée du vendredi 13 juin : 273 enfants le matin venant de 12 classes des communes membres du SIST et 279 enfants l'après midi provenant de 12 classes de Perpignan
- Le samedi la Fraich' Attitude s'est poursuivie avec des animations grand public. Au programme : plus d'une quinzaine de stands, avec des animations, jeux, dégustations, , des ateliers culinaires... et le grand marché de l'association de producteurs locaux, les Jardins de Perpignan.



Chaque année plus de 500 élèves participent à la Fraich'attitude

Cette opération véhicule de nombreux messages, à commencer par les bonnes pratiques alimentaires, mais pas uniquement. **Au travers des divers stands, c'est toute une valorisation de l'agriculture locale qui vient encourager la population à privilégier les circuits courts** pour de multiples raisons : développer les productions agricoles locales, réduire les coûts des transports, faire des économies d'énergie... **Autant de points qui font désormais partis des axes majeurs du Plan Climat Energie Territorial de la Ville de Perpignan.**

- **Un fruit pour la recr , concilie impératif de santé public et soutien à l'agriculture locale et à la filière bio**

L'objectif de l'opération est d'accompagner les jeunes dans la découverte des fruits et légumes, de leur faire découvrir le goût, le plaisir des fruits et ainsi de contribuer durablement à modifier leurs habitudes alimentaires. Cette opération, initiée par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a démarré dans les écoles maternelles de Perpignan, en septembre 2008 et s'est développée progressivement, pour aujourd'hui concerner 50 écoles, réparties sur 13 communes de l'Agglomération.

Sur l'année scolaire 2013/2014 :

- **6 300 enfants de Perpignan**, répartis dans 46 écoles, ont ainsi été initiés, un jour par semaine, à la découverte et au goût des fruits frais,
- **27 tonnes de fruits distribués, dont 69% issus de l'agriculture locale** (soit 19 tonnes de fruits locaux) et 15% issus de l'agriculture biologique (4,5 tonnes).

- **Privilégier les produits locaux dans la restauration collective.**

La Ville de Perpignan a transféré cette compétence à un syndicat intercommunal qui gère la restauration et le transport scolaire sur 17 communes de l'Agglomération. **Dans le cadre du Grenelle 2015 et aujourd'hui du Plan Climat, ce partenaire s'est engagé aux côtés de Perpignan à développer les produits locaux dans l'alimentation des cantines scolaires, crèches et centres de loisirs.**



L'opération s'est faite de manière progressive depuis 2009, sur la base de la bonne volonté du prestataire et en partenariat avec les agriculteurs locaux. Il s'agissait en effet de permettre au marché local de s'adapter car les volumes nécessaires sont conséquents : en moyenne 8 500 repas, quatre jours par semaine et environ 1500 repas les mercredis et durant les congés sont servis par le SIST Perpignan Méditerranée !

Par ailleurs, le département des Pyrénées Orientales étant gros producteur de fruits et légumes, le SIST privilégie naturellement la provenance des fruits et légumes des producteurs locaux :

- ➔ En 2014, sur les **280 tonnes** de produits nécessaires à la confection des repas, **73 tonnes, soit 26% provenaient déjà de l'agriculture locale.**
- ➔ Des pourcentages qui se répartissent ainsi (pour les plus significatifs) : 100% des kiwis sont locaux ; 100% des cerises ; 100% des courgettes fraîches ; 86% des nectarines ; 85% des abricots ; 75% des pommes ; 71% des pêches ; 64% des melons ; 50% des salades.
- ➔ Un objectif tenu également dans le cadre de l'opération un fruit pour la récré évoquée plus haut : en effet, sur l'année scolaire 2013/2014, **69% des fruits distribués provenaient de l'agriculture locale, soit une augmentation de 17%, représentant 6 tonnes supplémentaires par rapport à l'année scolaire 2012/2013**

Aujourd'hui, avec le nouveau marché de restauration collective (qui a pris effet au 1^{er} septembre 2014 pour une durée de 2 ans) une nouvelle étape est franchie. **Désormais, cette volonté de développer les produits locaux dans l'alimentation des cantines scolaires, crèches et centres de loisirs est clairement affichée avec un engagement sur des objectifs minimums.**

Le choix a été fait de décomposer le marché en 2 lots, afin de favoriser l'approvisionnement local. Grâce à ces 2 lots, les volumes sont répartis et le prestataire a la possibilité de proposer des menus différents en fonction des approvisionnements.

Résultat : le prestataire retenu s'est engagé contractuellement sur des pourcentages de provenance locale et régionale, par produits :

Il s'est engagé, par exemple, sur un objectif de

- 100% des volailles provenant de producteurs régionaux
- 80% de charcuterie provenant de producteurs régionaux
- 88% de viande bovine et entre 50 et 100% de viande porcine provenant de producteurs régionaux
- **45% de fruits et légumes locaux, ce qui représente une augmentation de 20% par rapport aux pourcentages des derniers chiffres constatés sur 2012/2013.**

Par ailleurs le CCTP oblige le prestataire à fournir :

- **20% de produits bio** à chaque repas pour les repas des cantines scolaires, le portage à domicile, et les centres de loisirs
- **Et 100% de bio** (soit 250 à 300 repas/jour), **pour les crèches.**

Il est aujourd'hui trop tôt pour faire le bilan, le marché n'étant entré en vigueur que depuis quelques mois. Mais déjà les résultats sont plutôt encourageants :

- ➔ De septembre à fin décembre 2014, la viande de bœuf, de veau et d'agneau servie dans les cantines provenait à 100% d'agriculteurs locaux. La volaille et le porc à 100% d'agriculteurs régionaux.

En conclusion, l'enjeu de ces 3 actions est primordial et multiple : agir pour améliorer la santé publique, en favorisant la consommation de fruits et légumes qui ont un effet bénéfique sur la santé, développer le goût et le plaisir de bien manger en favorisant les produits de saison et à maturité ; **maintenir la pérennité économique d'un secteur essentiel de notre économie locale** à travers le développement d'un marché de proximité ; **et préserver notre environnement**, en évitant le développement des friches agricoles d'une part, et en réduisant les temps de transport, d'autre part.

Les terroirs de l'agglomération perpignanaise offrent l'opportunité de produire à proximité immédiate des consommateurs des denrées, notamment fruits et légumes, dont le coût carbone est réduit. Moins de transport, c'est moins de pollution et des économies d'énergies !

2) Sensibiliser les Perpignanais aux économies d'énergie, d'eau et leur apporter des conseils ciblés.

2.1) Une action ciblée au domicile des familles



La Ville de Perpignan, en partenariat avec l'Association Médiance 66, l'OPH PM, et les différents opérateurs d'énergie (Véolia, EDF, GDF Suez) développe une action de sensibilisation aux économies d'énergie et d'eau pour les foyers perpignanais. Cette opération qui avait été testée et labellisée sur 2011-2012, dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), a été pérennisée dans le cadre du Plan Climat et étendue à de nouveaux secteurs.

Les conseillers de MEDIANCE 66, au nombre de 4, interviennent en binôme **au domicile des familles pour leur apporter des conseils personnalisés et évoquer concrètement avec eux, les économies qu'ils peuvent réaliser**, en fonction de leur logement, par quelques améliorations, de petits équipements ou en modifiant leurs habitudes.

- de **novembre 2011, à juin 2012** : l'association avait rencontré **224** familles habitant des HLM Diaz et 377 sur les HLM Vernet Salanque.
- **En 2013** : **1 326 médiations** ont à nouveau été effectuées
- **Et 440 sur 2014.**

L'action est menée en priorité sur les logements d'habitat social. Toutefois, en 2014, l'opération a été testée sur une centaine de logements du parc privé du

quartier de la gare et du Moulin à vent.

Par ailleurs, un questionnaire a été élaboré afin d'évaluer, quelques mois après la sensibilisation, l'impact de l'action et la satisfaction des habitants.

Une réunion de bilan est prévue début 2015 pour tirer les enseignements de ces 3 années et envisager la poursuite de cette action sur de nouvelles bases.

2.2) Sensibiliser les enfants pour agir durablement sur les comportements :

Les jeunes sont les citoyens de demain et donc une cible privilégiée pour faire évoluer les comportements et les habitudes sur le long terme.

C'est pour cette raison qu'en septembre 2012, la Ville de Perpignan a souhaité impulser un programme d'éducation au développement durable, notamment auprès du public jeune de 0 à 18 ans et en particulier auprès des écoles maternelles, élémentaires (temps scolaire et périscolaire), centres de loisirs et crèches qui sont de sa compétence.

Parmi les actions proposées 4 visent à responsabiliser les jeunes sur leur mode de consommation :

- ✓ **Les Eco-gestes avec l'association Médiance**, sensibilisation autour de la maîtrise des dépenses d'énergie et de fluides ;



Visite d'une installation dans le cadre du défi «économiser l'énergie à l'école»

- ✓ **Les sentinelles de l'eau**, action pédagogique autour du cycle de l'eau et sa préservation ;
- ✓ **Le Défi pour économiser l'énergie à l'école**, mis en place dans le cadre du contrat de Performance énergétique, en partenariat avec l'entreprise Dalkia.
- ✓ **Paysans à l'école en collaboration avec la chambre d'agriculture** qui a pour objectif de rapprocher les enfants du monde agricole avec visite chez un maraicher local.

A travers ces actions, il s'agit d'amener les plus jeunes à s'interroger sur les bons gestes, les bons réflexes à appliquer et à transmettre dans leur entourage afin d'agir durablement sur la modification des comportements et des habitudes de consommation.

3) Sensibiliser les entreprises au « 0 phyto »

Aujourd'hui, les mêmes pratiques s'imposent pour tous les travaux sur les espaces verts, qu'ils soient réalisés en régie par les services ou confiés à des entreprises prestataires. A ce titre, le cahier des charges du marché d'entretien des espaces verts stipule clairement que **« les prestataires ne sont autorisés à utiliser, ni herbicides, ni produits phytopharmaceutiques »**.

De la même façon, des clauses techniques relevant de critères de performances en matière de protection de l'environnement et des critères de sélection pour le jugement des offres sont peu à peu introduits dans les marchés des espaces verts.

4) Lutte contre la prolifération de la publicité

Parallèlement au règlement local de publicité en vigueur sur Perpignan, la Ville a mis en place, à compter de 2009, la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) comme le lui permet la loi sur la modernisation de l'économie du 4 août 2008.

La TLPE, qui prend sa source dans le Code de l'Environnement, constitue **un moyen efficace de réguler l'affichage publicitaire et une dissuasion financière, contre la prolifération de ces messages**. Le but est d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Il s'agit de lutter contre la pollution dite « visuelle » en freinant la prolifération des panneaux et en réduisant la dimension des enseignes, par l'instauration de cette taxe dont le tarif varie selon la superficie et le type de support.

→ Surfaces démontées en 2014 : **653 m²**
→ Recettes TLPE 2014 (enseignes + publicité) : **1 789 772 €**

5.2. Perpignan : collectivité exemplaire et responsable, en matière de dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Stratégie et actions remarquables mises en œuvre par Perpignan dans son fonctionnement interne.

1) La Ville éco-responsable

1.1) La Commission nationale Cit'ergie souligne la qualité et la transversalité de l'organisation mise en place sur Perpignan

Perpignan ne peut ignorer les objectifs de développement durable qu'elle souhaite voir prendre en compte par ses habitants. Il s'agit d'une question de responsabilité et de crédibilité.

A ce titre, l'axe 4 du Plan Climat, décline l'ensemble des actions qui permettront de « renforcer l'exemplarité de la collectivité », en optimisant la performance de son patrimoine par exemple (cf. : le contrat de performance énergétique, l'optimisation de la flotte de véhicules, le programme de modernisation de l'éclairage...), en développant une stratégie de commande publique durable, ou encore en mettant en place la dématérialisation des procédures et de nouveaux services d'e-administration destinés à la population.

De plus, pour tendre encore vers l'exemplarité en matière d'approche durable, la Ville de Perpignan s'est engagée en 2013, dans une démarche de labellisation de son Plan climat.

Cit'ergie est un label européen qui récompense pour 4 ans les collectivités qui s'inscrivent dans un processus de management de la qualité.

En Novembre 2014, la Ville de Perpignan s'est vue attribuer le label Cap Cit'ergie. Elle est la 1^{re} Collectivité en Languedoc Roussillon à être labellisée.



Une reconnaissance attribuée par une Commission Nationale indépendante qui atteste de l'importance et de la qualité des actions mises en œuvre et de l'engagement constant des équipes.



Agir simultanément sur 6 domaines : 1: Aménagement et urbanisme ; 2 : patrimoine ; 3 : Approvisionnement en énergie, eau et assainissement ; 4: mobilité ; 5 : organisation interne ; 6: communication et partenariats.

Avec Cit'ergie, c'est aussi l'organisation interne de la collectivité qui est évaluée : la gouvernance, le pilotage des actions, la gestion des ressources Humaines, la formation, la participation des agents et élus, le budget... Il s'agit de mesurer et de **renforcer la transversalité entre les services**, de **faire évoluer les habitudes vers plus d'exemplarité et d'engager chacun dans un véritable processus de management de la qualité**, avec des méthodes, des outils de pilotage et des indicateurs d'évaluation communs à tous les pays européens.

Dans son évaluation, le conseiller Cit'ergie a d'ailleurs mis en avant :

- La forte mobilisation des services municipaux et leur bonne appropriation des thématiques de développement durable, aujourd'hui inscrites dans leurs pratiques
- Un portage fort au plus haut niveau : DGS, DGST, chargée de mission

La Commission nationale du label, dans son courrier officiel, a quant à elle, souligné la qualité de l'organisation mise en place à Perpignan, la transversalité et la cohérence de la démarche.

(Pour plus de détail sur l'organisation voir la rubrique « pilotage de la politique de développement durable »).

1.2) Baisse des consommables

- Une diminution des consommables informatiques :

Depuis 2013, le marché des consommables informatiques intègre l'achat d'encre recyclées.

→ La consommation a diminué en valeur de **38,32%** entre 2012 et 2013, pour se stabiliser en 2014.

→ La mise en place d'un nouveau marché de « fourniture de moyens d'impression et de contrats de service associés » en 2015, avec pour corollaire une diminution du parc des imprimantes, devrait fortement infléchir à la baisse des achats de ces consommables.

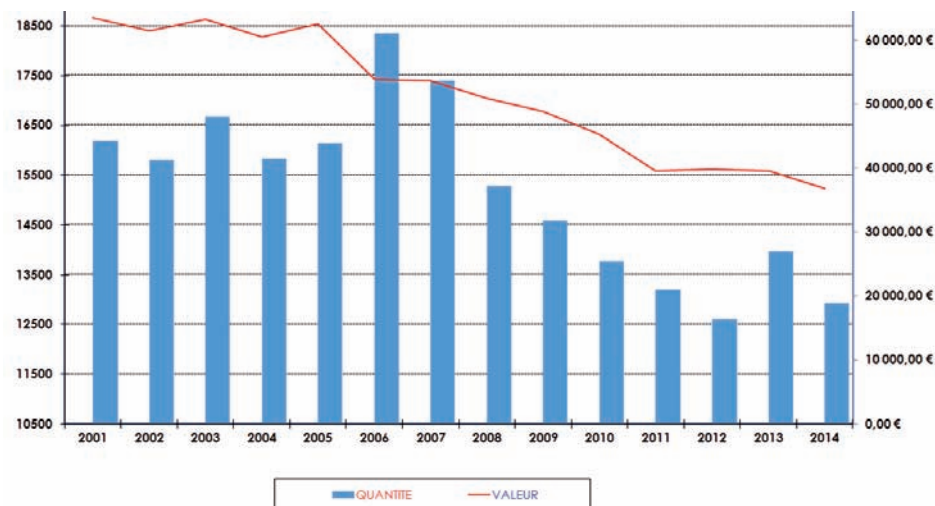
- Une consommation de papier en baisse :

Dans le cadre d'un objectif d'optimisation des ressources - et en l'occurrence avec un impact direct sur celle des ressources naturelles -, la Ville a mis en œuvre une politique visant à réduire les consommations de papier dans l'ensemble des services. Les agents ont été sensibilisés à une utilisation ajustée à leurs réels besoins et à la modification de leurs pratiques d'impression.

A partir de 2015, le pilotage des systèmes d'impression prévu dans le cadre d'un nouveau marché devrait également contribuer, in fine, à la réduction de ce type de consommable.

La réduction de consommation de papier, initiée depuis plus de 10 ans, se stabilise sur les 3 dernières années. La poursuite de diverses actions de dématérialisation portera ses fruits à moyen terme, ce qui relancera la dynamique de tendance à la baisse

Évolution de la consommation de papier A4 et A3



+ de 3 000 ramettes de papier économisées par les services entre 2001 et 2014

Les résultats sont tangibles :

- de 2001 à 2014, + 3 000 ramettes de papier ont été économisées par les services
- Entre 2001 et 2014, la consommation des papiers de type et grammage standards (A4 et A3, 80 et 70 g) a diminué de **20,20%**.

Par ailleurs, en 2014, les achats de papier ont majoritairement été effectués en grammage de 70g* : **84% pour le A4, 78% pour le A3** en 2014. En 2012, les données étaient de 28% A4 et 12% en A3.

* rappel économie du 70g par rapport au 80 g : 23% matière, 20% d'eau, 28% énergie, 13% déchets.

- Perpignan s'engage et recycle les lampes usagées :

→ En 2014, **6100 Kg de lampes usagées** ont été récupérées pour être recyclées, sur le point de collecte du centre technique municipal, ce qui correspond aux mêmes volumes collectés en 2012 et **une augmentation de 20%** par rapport à 2009, année de mise en place du point de collecte.

1.3) Un cahier des charges de prescriptions techniques et environnementales

Perpignan s'est dotée d'un «cahier des charges de prescriptions techniques et environnementales, pour les constructions neuves et les réhabilitations». La volonté est de raisonner en coût global, en prenant en compte : investissement, entretien et maintenance. Ce cahier des charges, issu d'une collaboration entre les équipes des directions des travaux neufs et de la maintenance est intégré systématiquement aux marchés publics. Il fixe ainsi pour les prestataires, le type de matériaux et les objectifs à atteindre pour répondre aux exigences économiques et environnementales voulues par la ville, afin de limiter les consommations de fluides, d'énergies, les coûts d'entretien et de maintenance.

3 ans après sa mise en place, ce document est aujourd'hui bien appliqué par les maîtres d'œuvre et les prescriptions attendues régulièrement précisées en fonction des retours d'expériences.

2) L'intégration des engagements de développement durable dans la commande publique :

2.1) Un Plan Local d'Application des Clauses d'Insertion pour favoriser l'emploi des publics en difficulté (PLACI)



Depuis maintenant 7 ans, Perpignan utilise sa commande de travaux et de prestations de services comme un levier de développement de l'insertion et de l'accès à l'emploi des personnes en difficulté sociale et professionnelle. **Une clause d'insertion est intégrée à ses marchés permettant de réserver 5 à 10% des heures générées en faveur des personnes en difficulté.**

Les clauses sociales sont des outils juridiques fiables qui permettent, d'une part, aux acheteurs publics de répondre aux exigences de développement durable sur le volet social et, d'autre part, aux entreprises de mettre en œuvre concrètement leur responsabilité sociale sur le territoire

Bien que cette clause ne soit obligatoire que dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine (PNRU), la Ville a fait le choix de l'appliquer à l'ensemble de ses marchés.

Fort de l'expérience positive menée dans le cadre du PNRU et afin de donner toutes ses chances de réussite au Plan Local d'Application de la Clause d'Insertion, **un nouveau dispositif a en effet été signé en 2012 qui s'applique désormais pour tous les marchés de travaux**, dans les mêmes conditions (10% des heures générées par les travaux sont réservées aux bénéficiaires de la clause d'insertion).

Les signataires du plan d'action d'application de la clause d'insertion (PLACI) s'engagent à développer les partenariats permettant la mise en réseau des acheteurs publics avec les partenaires économiques et la mutualisation des heures d'insertion propice à des opportunités de création de parcours professionnels et d'emplois pérennes.

L'objectif étant de créer, par le biais des marchés, toutes les conditions pour permettre aux publics en difficulté d'accéder à des emplois durables de qualité et à de la qualification.

Chiffres clés , cumulés à fin 2013* :

→ Depuis le démarrage de l'opération se sont **375 888 heures d'insertion**, qui ont déjà été dégagées en faveur du dispositif « clauses d'insertion », grâce au volontarisme de l'ensemble des Maîtres d'ouvrages, et à la synergie mise en place avec les partenaires de proximité : Direction développement social, mission emploi et centres sociaux de la Ville de Perpignan, partenaires économiques (Fédération du Bâtiment, Fédération des Travaux Publics, CAPEB, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, entreprises), partenaires de l'emploi, de la formation et de l'insertion (GEIQ BTP, Pôle emploi, MLI).

→ Ce dispositif a permis à **473 personnes** éloignées de l'emploi de bénéficier de plus de **799 contrats** de travail au total, répartis sur 746 marchés.

→ On dénombre **161 sorties positives**.

→ dont **22 CDI**

* NB : les chiffres 2014, ne sont pas connus à ce jour

2.2) Vers une politique de commande publique durable :

Comme évoqué ci-dessus, selon un axe constant depuis 2005, la Ville de Perpignan participe à la politique « emploi-insertion ».

La clause sociale (heures d'insertion) est intégrée de façon récurrente dans tous les marchés de travaux et de prestations de service (entretien des locaux, entretien des espaces verts...). Depuis 2013, elle est prévue dans certains marchés de prestations intellectuelles (maîtrise d'œuvre).

Chiffres clés :

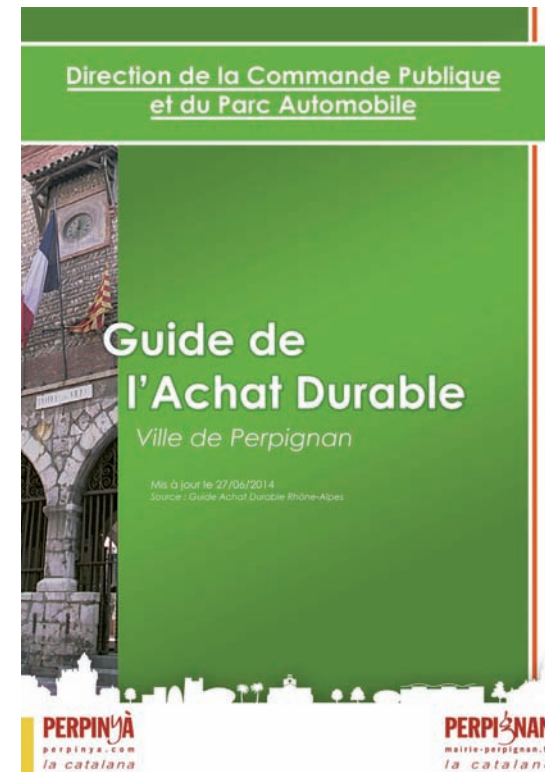
→ De janvier à mi-octobre 2014, **24 marchés** de travaux ou services de la Ville (16 notifiés et 8 en cours de procédure) ont intégré une clause d'insertion, pour un total de **30 038 heures réservées** à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés particulières d'insertion.

Par ailleurs, le service Achats a continué à expérimenter sur certains marchés, la mise en œuvre de pratiques d'achat durable ou écologique.

Exemples :

- **Acquisition de produits d'entretien et de produits chimiques** : demande de l'attestation REACH (Registration Evaluation Autorisation And Restriction of Chemical substance) au stade de la candidature pour certains produits, intégration de critères de jugement des offres (ex : Performance de l'offre en termes d'environnement et de développement durable)
- **Acquisition de scooters déjections canines électriques** 2014/2015 (8 scooters)
- **Acquisition de pièces détachées pour le Parc Automobile** dans lequel un mémoire environnemental a été demandé (sous critère) démontrant la démarche d'entreprise en terme de développement durable (transport, source d'énergie, recyclage, et réduction des emballages...)

En règle générale, un mémoire environnemental est demandé aux entreprises et examiné scrupuleusement avant attribution du marché.



Service pilote, le service achats participe au développement et teste des outils dans une perspective de déploiement vers l'ensemble des services de la ville.

→ Avec le service des Marchés Publics, il a contribué à la rédaction d'**un guide de l'achat durable, mis à disposition sur intranet depuis septembre 2014** (rubrique : informations-des-services/marches-publics).

Des outils permettant le suivi de la prise en compte du développement durable dans les marchés ont été élaborés.

→ **Une fiche qualimétrique des achats** (phase aval) sera présentée et mise à disposition des services début 2015

→ **Une fiche navette achat** (phase amont), en cours d'expérimentation, devrait être déployée en 2015.

Des crédits ont été sollicités en 2015 pour un plan de formation intégrant les besoins du service en matière d'achat durable.

VI. Intégration des engagements de développement durable dans la gestion des finances publiques : éléments de synthèse

L'engagement de la Ville en faveur d'une logique de développement durable est constant et transversal.

Le Budget 2014 a mobilisé les moyens nécessaires à la réalisation de projets majeurs tels que : la 2^e tranche de rénovation du Parc des sports, le lancement des travaux du Musée d'art Hyacinthe Rigaud, l'extension et la réhabilitation de plusieurs groupes solaires (notamment le Groupe scolaire d'Alembert), les travaux de modernisation des installations des deux piscines, dans le cadre du Contrat de Performance Energétique, la fin des travaux des Berges de la Basse, la réalisation d'un ouvrage sous le giratoire du Serrat d'en Vaquer...

D'autre part, une grande partie des investissements réalisés vise à maintenir un service public de proximité et de qualité pour renforcer la qualité de vie des perpignans et favoriser l'épanouissement de chacun.

Pour mémoire :

A) Budget consacré aux économies d'énergie et d'eau

- En 2014, la Ville a accompagné la régie des espaces aquatiques pour la mise en place d'un contrat de performance énergétique. Dans ce cadre, près de **700 000€ de travaux** ont été engagés par la Ville pour moderniser les installations.

En contrepartie, le prestataire s'est engagé à :

- ✓ réduire de **-36% la consommation de gaz** cumulée des 2 piscines
- ✓ réduire de **-20% la consommation d'électricité** cumulée des 2 piscines
- ✓ et de **-29% la consommation d'eau** cumulée des 2 piscines
- ✓ une économie garantie de **105 000 €HT/an**, avant intéressement

- La Ville effectue également chaque année des **travaux de rénovation de son patrimoine** : isolation des toitures, changement de menuiseries ou

amélioration du système de régulation.

→ En 2014, l'enveloppe consacrée aux opérations de rénovation du patrimoine de la Ville s'élève à un peu plus de **446 000 €**, dont près de **300 000€ sur le site du centre technique municipal** qui a été choisi comme site pilote des actions d'économie d'énergie.

- La Ville a poursuivi son programme de rénovation de l'éclairage public.

→ En 2014 : le budget éclairage public s'élève à **500 000 €** dont **283 000€ consacrés au programme de rénovation du patrimoine existant** (une centaine de luminaires remplacés) et 60 000 € pour « le circuit lumières » (équipement led du cloître de la Cathédrale St-Jean et du Campo Santo).

→ Enfin, elle a lancé la **1^e phase du dispositif de gestion centralisée de l'arrosage sur 200 secteurs d'arrosage, pour un montant de 36 000€**

B) Travaux de sécurisation des abords des écoles

La Ville s'est engagée dans un programme pluriannuel d'investissement afin d'améliorer la sécurité aux abords des groupes scolaires.

→ Chaque année un budget d'environ **140 000 €** est affecté sur cette thématique pour notamment réduire la vitesse des véhicules et sécuriser les cheminements piétons.

→ En 2014, d'importants investissements ont été affectés sur **l'aménagement des extérieurs du groupe scolaire Blaise Pascal** (amélioration des accès et des cheminements piétons) pour un montant de **716 000 €**.

C) Travaux de mise en accessibilité des voiries et équipements

→ En matière d'aménagement des espaces publics, les principales réalisations sur voirie, concernent : **la 2^e tranche du Chemin Passio Vella pour un montant de 330 000€ et les trottoirs du Quai de Barcelone pour un montant de 94 000€**

→ Par ailleurs, en 2014 : **200 000€ ont été consacrés à des opérations ciblées pour la mise en accessibilité des espaces publics.**

(Abaissement de bordures de trottoirs pour faciliter les traversées piétonnes, création de rampes pour Personnes à Mobilité Réduite, amélioration de continuités piétonnes..., à l'exemple des aménagements réalisés sur la rue des Rois de Majorque et la rue du Château).

Enfin, chaque année, depuis 2010, Perpignan consacre un budget minimal de **400 000€/an** pour la mise en accessibilité des équipements publics existants (bâtiments communaux, groupes scolaires, bâtiments associatifs...).

→ En 2014 ce sont à nouveau **11 bâtiments** qui ont été traités, dont la réalisation d'ascenseurs à l'école Hélène Boucher (primaire) et sur le groupe scolaire Romain Rolland et la réalisation de sanitaires adaptés à l'école d'Alembert 1.

D) Budget consacré aux déplacements doux

La Ville a consacré **1,6M€**, pour la réalisation d'un **passage sécurisé sous le giratoire du Serrat d'en Vaquer** et la réalisation d'une **liaison sécurisée de plus de 1,5km** depuis le rond-point du Serrat d'en Vaquer jusqu'au passage à niveau de la Fossella.

E) Espaces verts, parcs, jardins et aires de jeux

La Ville porte une attention particulière à son patrimoine environnemental et écologique.

→ Les investissements réalisés par la Direction du Cadre de Vie, notamment pour l'aménagement de **parcs, jardins, aires de jeux et plantations** s'élèvent en 2014 à : **3,3 M€**.

→ Dont : 600 000€ pour les jardins de la Basse, 170 000€ pour l'aire de jeux du jardin Terrus, 150 000 € pour le Jardin Las Cobas.

F) Habitat

La question du logement est un enjeu majeur pour les français.

La municipalité de Perpignan, depuis près de 10 ans, s'est lancée dans une politique active de développement de l'offre de logements et de rénovation.

→ En 2014, ce sont plus de **1,1 M€** qui ont été consacrés aux aides à la pierre, à l'éradication de l'habitat indigne, aux acquisitions et au relogement, dans le cadre des 2 OPHA-RU (centre ville et quartier gare).

G) Budget consacré aux politiques de cohésion sociale, à l'adolescence et à la jeunesse :

Les jeunes sont les citoyens de demain. Afin de favoriser la sociabilité, le mieux vivre ensemble et que chacun puisse prendre toute sa place dans la cité, la Ville consacre un budget important à la jeunesse :

→ En 2014, le Budget de fonctionnement consacré à **l'adolescence et à la jeunesse et aux politiques de médiation** approche les **1 M€** (986 580€).

→ **690 000 €** c'est le montant consacré par la Caisse des Ecoles pour financer des projets en faveur de la réussite éducative, le programme éducatif local et l'opération un fruit à la récré, sur un budget total de 1,4 M€, auxquels il faut ajouter **28 000 €** pour les actions de **l'appel à projet Education au développement durable**.

→ En matière d'investissement et afin de permettre aux enfants d'étudier dans de bonnes conditions, elle a également consacré : **476 000€ TTC** pour l'extension de l'école maternelle **Jean-Amade** ; **1,4M€ TTC** pour la restructuration du **Groupe Scolaire d'Alembert** ; **534 000€ TTC** pour la restructuration et l'extension du service de restauration du **Groupe scolaire Boussiron** ; **350 000 € TTC** pour l'extension de l'école élémentaire **Vertefeuille**.

Des travaux sont également engagés sur plusieurs autres groupes scolaires qui seront livrés en 2015 : 462 000€ TTC pour l'extension du Pôle enfance Claude Simon ; 668 000 € TTC, pour la construction d'un nouveau bâtiment de restauration scolaire et la restructuration du Groupe scolaire Blaise Pascal ; 864 000 € TTC pour l'extension du Groupe scolaire DAGNEAUX.

Malgré un contexte financier difficile, le budget alloué au CCAS a progressé entre 2012 et 2014 de 110 000 €.

→ Le montant annuel de la subvention apportée par la Ville en 2014, aux missions du CCAS s'élève à 1,7M€, soit + de 38,36 % de son budget Général.

H) Budget consacré au sport

Afin de rendre le sport accessible à tous et dans chaque quartier, la ville s'est engagée depuis 10 ans, dans un programme ambitieux de construction et de rénovation des équipements sportifs.

→ Le budget global 2014 de la Direction des sports s'est élevé à 4,9M€.

Les principales réalisations 2014, en termes d'équipement :

→ La restructuration du Parc des sports, financée par la Ville a débuté en 2013 et s'est achevée en 2014, pour un budget total réparti sur les 2 années de 7,3M€ TTC.

→ Les deux vestiaires supplémentaires du stade Vernet Salanque seront livrés en juillet 2015, pour un montant de 317 000€ TTC.

I) Budget consacré à la culture

→ En matière d'équipement, 2014 est marquée par le démarrage des travaux du Musée d'art Hyacinthe Rigaud dont les travaux vont s'étaler jusqu'en 2017, pour un montant global de 9,6M€ TTC (1,9M€ engagés en 2014).

J) Budget consacré aux nouvelles technologies, téléservices et dématérialisation des procédures

→ En 2014, la Ville a consacré 180 000 € à l'équipement technologique des écoles.

→ 90 000 € à la mise en place de téléservices et à la dématérialisation des procédures.

K) Propreté urbaine et prévention des incivilités

Dans un souci constant d'amélioration du cadre de vie des perpignanais, du respect de notre environnement et de celui de chacun des citoyens, la propreté urbaine et la prévention des incivilités font partie des priorités de l'équipe municipale :

→ 8,45 M€ est le budget annuel consacré en 2014, à la propreté, l'un des plus importants de la Ville.

Partie 2 :

La mise en application des principes et méthodes du développement durable

I. Le pilotage de la politique de développement durable

1) Le comité de pilotage

La responsabilité globale de la politique de développement durable est confiée à Monsieur Dominique Schemla, élu délégué au développement durable et à l'énergie, qui est aussi le Vice-président au développement durable, à l'énergie et aux déchets de PMCA.

Le comité de pilotage du Grenelle 2015 est devenu **comité de pilotage du Plan Climat en 2012**. Composé initialement des élus en charge de la mobilité, de l'environnement, du patrimoine, de l'éducation et d'un Maire adjoint de quartier, ce dernier a été élargi en 2013, lors du lancement de la démarche Cit'ergie, de façon à couvrir les 6 thématiques étudiées par le label (aménagement et urbanisme ; patrimoine ; approvisionnement en énergie, eau et assainissement, déchets ; mobilité ; organisation interne ; communication et partenariats.)

Dans un souci de transparence et afin de renforcer les partenariats, la DREAL, l'Ademe et la Région ont été associées au comité de pilotage lors de l'élaboration du PCET. Leurs représentants ont été invités à chacune des réunions ainsi qu'aux forums du plan climat. Ils pourront également être invités ponctuellement aux prochains comités de pilotage.

Le comité de pilotage est co-présidé par le Maire, Jean-Marc Pujol et l'élu au développement durable, Dominique Schemla. Le DGS, le DGST et la chargée de mission développement durable sont membres permanents du comité de pilotage. Les élus sont également assistés par les Directeurs de services en cas de besoin et selon les thèmes abordés. Le Comité de pilotage se réunit 1 à 3 fois par an.

Le 4 juin 2014, le comité de pilotage PCET/Cit'ergie s'est réuni notamment pour entériner le travail réalisé par les services dans le cadre de la démarche Cit'ergie et valider la candidature à la reconnaissance Cap Cit'ergie de la Ville à la Commission Nationale du Label de novembre 2014. La Directrice Régionale

Adjointe de l'Ademe a participé à ce comité de pilotage en tant que partenaire extérieur.

Par la suite et chaque année, le comité de pilotage se réunira pour valider le bilan annuel Cit'ergie. Il suivra également la mise en œuvre des actions du Plan climat. Son rôle : échanger et valider toutes les questions relatives au développement durable (validation de nouvelles actions, définition de la stratégie de concertation et participation de la population, identification des points de blocage et des nouvelles opportunités...).

2) L'équipe projet

Au niveau technique, toutes les actions concernant le développement durable sont placées sous la responsabilité direct, **du Directeur Général des Services Techniques, Dominique Pieri.**

Il est assisté sur cette thématique par **une chargée de mission Aménagement Durable** (Sandrine Cottineau) qui a un statut d'encadrement supérieur. La mission aménagement durable a été créée le 1er novembre 2008.

L'équipe projet pilote la démarche au sein de la Ville : elle monte les réunions et les ateliers, en dresse les comptes rendus et prépare l'ensemble des livrables à présenter aux élus et aux instances de direction.

Pour l'accompagner dans la mise en œuvre du PCET, la ville a également missionné un bureau d'études d'assistance à maîtrise d'ouvrage, sous la forme d'un marché à bon de commande d'une durée de 3 ans pour la mise en œuvre du Plan Climat et de la politique de développement durable.

La mission développement durable est responsable de la cohérence de la démarche. Elle a un rôle de coordination, de suivi de l'avancement et de valorisation des actions

→ **Des directeurs de projets (élus) et des chefs de projets (techniciens) pour chaque action :**

Comme pour le Grenelle 2015, pour chacune des actions du Plan Climat-Energie territorial, Perpignan a désigné un binôme composé : d'un élu pilote, assisté d'un technicien. Ce binôme élu/chef de projet est responsable de la mise en œuvre opérationnelle, du suivi de l'action et des résultats.

L'élaboration du rapport annuel développement durable, qui est présenté lors du Débat d'Orientations Budgétaires, en février de chaque année est l'occasion de mettre à jour le tableau de bord et de faire un point sur la mise en œuvre du Plan climat, les performances et les progrès de la Ville, auprès de l'ensemble du Conseil Municipal.

II. Une stratégie d'amélioration continue et un dispositif d'évaluation partagé à construire

- **Un processus d'amélioration continue de l'action publique engagée depuis 2008 :**

La Ville de Perpignan s'est engagée dès janvier 2008 dans une démarche volontaire de développement durable, le Grenelle 2015. Elle est alors la première collectivité en France, à signer une convention cadre avec l'État et l'Agglomération, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement.

Avec sa participation, fin 2009, à l'appel à projet lancé par l'Ademe et la Région, pour l'élaboration de Plans Climats Énergie Territoriaux exemplaires, avant l'obligation réglementaire, la Ville de Perpignan affiche une nouvelle fois son volontarisme en matière de développement durable.

Démarche qu'elle a concrétisée par l'adoption de son Plan Climat Energie Territorial (PCET), le 13 décembre 2012.

Dans la continuité de cet engagement politique et afin d'amplifier l'action impulsée, Perpignan s'est engagée en 2013 dans la démarche de labellisation Cit'ergie.

La démarche Cit'ergie a été lancée officiellement le 27 septembre 2013, par une

réunion de lancement, présidée par l'élu au développement durable, le DGS, le DGST, animée par le Conseiller Cit'ergie et la chargée de mission, en présence des élus et des techniciens (environ 40 personnes présentes).

L'état des lieux s'est déroulé entre septembre 2013 et juin 2014, avec notamment l'organisation de 12 groupes de travail.

Ces ateliers, les échanges avec les services et partenaires, les comités techniques et le comité de pilotage ont permis de maintenir la mobilisation des élus et techniciens dans le temps et de fixer des objectifs d'amélioration à court et moyen termes.

Au terme de cette évaluation, la Ville de Perpignan s'est vue décerner le label Cap Cit'ergie. Elle est la 1^{ère} Collectivité en Languedoc Roussillon à être labellisée.

Cette reconnaissance attribuée par une Commission Nationale indépendante atteste de la qualité des actions mises en œuvre, mais aussi de la forte mobilisation des services municipaux et de leur bonne appropriation des thématiques de développement durable

Ainsi, depuis 2008 et le Grenelle 2015, la politique de développement durable de Perpignan n'a cessé de s'enrichir et d'évoluer afin de tenir compte du contexte, des opportunités et des marges de progrès.

- **Une démarche d'évaluation continue :**

L'évaluation des politiques publiques, de la politique énergie climat et plus largement de la politique de développement durable **est un élément essentiel du pilotage. Il s'agit d'éclairer la décision pour éventuellement réorienter l'action.**

Avec Cit'ergie, la Ville est engagée dans un processus d'amélioration continue.

La démarche Cit'ergie repose en effet, sur un référentiel d'actions, des outils de pilotage et des indicateurs communs à tous les pays d'Europe. Toutes les collectivités européennes sont évaluées au regard de ce référentiel, ainsi qu'au travers des mêmes indicateurs.

Ainsi, une évaluation annuelle de Perpignan, confiée à un auditeur externe indépendant, accrédité par l'Ademe sera réalisée chaque année. L'état des lieux des actions engagées, le tableau des indicateurs et l'évaluation globale de la collectivité seront mis à jour.

A noter : avec sa performance de 49%, Perpignan est aujourd'hui très proche du 2^e niveau du label.

L'état des lieux a permis de mettre en évidence les points à améliorer avec en ligne de mire le label Cit'ergie courant 2016 !

Indicateurs de réalisation des actions du PCET				
Résultats généraux du PCET				
Etats des actions	En nombre/196	En %age		
Actions réalisées	44	22%		
<i>dont actions à renouveler chaque année</i>	28			
Actions en cours	96	49%		
réalisées à 25 %	10			
réalisées à 50 %	1			
réalisées 75 %	6			
Actions à lancer	52	27%		
Actions arrêtées / suspendues	4	2%		
Les 196 actions sont regroupées en 47 fiches actions / NB : 4 actions suspendue en 2013 / 8 nouvelles actions inscrites en 2014				
Résultats par objectif stratégique du PCET				
AXE	Titre de l'axe		% Actions réalisées	Nombre d'actions par axe
AXE 1	Aménager un Archipel durable	○	10%	31
AXE 2	Construire le territoire à énergie positive	○	0%	11
AXE 3	Se déplacer autrement	◐	32%	28
AXE 4	Renforcer l'exemplarité des collectivités	◑	29%	59
AXE 5	Partager et animer les PCET	◒	24%	21
AXE 6	Informier, sensibiliser et développer la connaissance	◓	22%	46

Extrait du tableau de bord

III. Une approche transversale

- **Des modes de travail transversaux :**

Le **Plan Climat Énergie Territorial** est l'axe principal de la politique de développement durable de Perpignan. Il réunit dans un même document **les principaux projets** (PNRQAD, éco-quartier, Bus-tram, piétonisation, e-administration, gestion différenciée...), et **domaines de compétence** de la Ville, à savoir : l'énergie, les transports et déplacements, l'habitat, l'urbanisme et l'aménagement, les déchets, les espaces verts, les marchés publics et enfin, la communication et la sensibilisation.

Le Plan Climat Énergie Territorial constitue en ce sens, un cadre stratégique de référence, sorte de feuille de route à l'horizon 2017, permettant d'assurer la cohérence de l'action territoriale et de la transversalité des actions.

La multitude de thématiques abordées impose également un travail en transversalité et de renforcer l'échange d'informations entre les services.

La mission aménagement durable, créée en novembre 2008, est en contact direct et régulier avec les différents services. Elle a un rôle transversal d'animation, de suivi, de lien entre les services et d'échange **d'informations afin de permettre à chacun des acteurs d'appréhender la globalité des enjeux et de favoriser les collaborations.**

La mission aménagement durable **participe aux réunions hebdomadaires des Directeurs des services techniques** afin d'être informée de l'évolution des dossiers. Elle anime également **un comité technique des référents Plan Climat** auquel l'ensemble des Directeurs et chefs de projets engagés dans cette démarche (une cinquantaine) sont conviés.

Ces réunions ont une fonction d'échange, de mise à niveau et d'information de tous les cadres concernés.

Le réseau des référents est également un relais pour une conduite en transversalité des actions.

En dehors de ces réunions techniques, le Plan Climat fait également l'objet d'un point particulier au moins 1 fois par an, lors des réunions « des Directeurs » qui réunissent l'ensemble des cadres de la Ville.

Enfin l'engagement dans le cadre de la démarche Cit'ergie vise également à renforcer la transversalité. C'est l'ensemble de l'organisation qui est évaluée : la gouvernance, le pilotage des actions, la gestion des ressources humaines, la formation, la participation des agents et des élus, le budget... Il s'agit de mesurer et de **renforcer la transversalité entre les services**, de **faire évoluer les habitudes vers plus d'exemplarité et d'engager chacun dans un véritable processus de management de la qualité**, avec des méthodes, des outils de pilotage et des indicateurs d'évaluation communs à tous les pays européens.

- **La transversalité existe également avec la Communauté d'Agglomération.**

Dans un souci de cohérence de l'action territoriale et de recherche d'une synergie, les deux collectivités ont décidé de réaliser leurs bilans des émissions de gaz à effet de serre et leur plan climat de façon concomitante en les réunissant dans une stratégie territoriale unique :

- ✓ désignation d'un même bureau d'études,
- ✓ organisation commune des ateliers de travail interne,
- ✓ des forums...

Cela leur permet aujourd'hui d'afficher une seule stratégie et des actions complémentaires, en fonction des compétences de chacune des deux collectivités.

En 2014, le fait d'avoir déposé une candidature commune à l'appel à initiatives « 200 territoires à énergies positives pour la croissance verte » témoigne aussi de cette volonté de complémentarité de notre action.

La mission Aménagement durable de la Ville et la Délégation au Développement Durable de l'Agglomération sont en contact régulier : la ville participe au Comité de pilotage Agenda 21 de l'Agglomération et l'Agglomération participe aux réunions Plan Climat et Cit'ergie organisées par la Ville.

Les objectifs territoriaux sont partagés, les services échangés régulièrement, et à contrario, chaque collectivité est responsable sur le périmètre de son fonctionnement, de son patrimoine, de ses compétences et de ses activités.

Par ailleurs dans Cit'ergie, Perpignan est évaluée aussi sur les actions menées par PMCA et sur l'influence qu'elle exerce pour améliorer les choses. Les services de l'Agglomération ont ainsi été étroitement associés au diagnostic et aux ateliers Cit'ergie.

Plan Climat-Energie Territorial de la Ville de Perpignan

Introduire un volet énergie climat dans les outils de planification

Axe 1 : Aménager un archipel Durable

FICHE ACTION P 111

Finalité(s) du Développement Durable concernée(s) :

- 1. Lutte contre le changement climatique
- 2. Préservation de la biodiversité
- 3. Cohésion sociale et solidarité
- 4. Espaces verts et biodiversité
- 5. Production et consommations responsables

Etat initial, enjeux et objectifs :

Le développement de notre Ville, se construit à travers les outils de planification, le SCOT (en cours d'élaboration), le PLU (en révision)... qui conditionnent l'organisation de l'espace de demain.

Perpignan doit renforcer son rôle et prendre sa voix dans la construction des outils d'aménagement à l'échelle de la plaine du Roussillon, des potentiels dont elle dispose, pour lutter contre l'étalement urbain, adopter de nouvelles formes et typologie d'habitat, développer les mobilités douces, par exemple.

En effet, en planifiant l'urbanisme, l'habitat, et les mobilités, la collectivité induit pour de nombreuses années un certain volume de consommation énergétique et GES au travers des règles d'urbanisme qu'elle fixe et des investissements qu'elle réalise.

Que ce soit à l'échelle d'un bâtiment, d'un quartier, ou d'un ensemble urbain, ce sont dans ces outils de planification et dans leur cohérence que Perpignan trouvera les leviers d'actions efficaces pour contribuer à la prise de conscience de chacun des acteurs, de la nécessité d'anticiper les évolutions climatiques.

Actions mises en œuvre :

n°	Intitulé des sous-actions	Début	Durée	Avancement	Personne(s) Pilote(s)	Service(s) référent(s)
P111.1	Intégrer un volet énergie-climat dans le PLU de Perpignan en révision (préconisations en terme d'Aménagements et de Bâtiments Méditerranéens Durables).	Fin 2012	3 ans	A lancer	D. Zitoli	DAU
P111.2	Veiller à la compatibilité du PLU, du SCOT et du PLH, avec le SRCAE et le Plan Climat	2012	Permanent	En cours	D. Zitoli	DAU
P111.3	Intégrer un volet énergie-climat dans le Plan de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine	2012	2 ans	A lancer	D. Zitoli	DAU

Autre service(s) Ville ou Agglo partenaire(s) des actions :

- P111.1 - P111.2 : DHARU et Mission DD (Ville) + en collaboration avec les services de l'Agglo : Solidarités urbaines, Mobilités, Prospective
- P111.3 : DHARU (Ville)

Partenariat(s) technique(s) Extérieurs :

- P111.1 : Etat, collectivités locales, Chambres consulaires, Ademe
- P111.2 : Aurca, Etat, Région, Ademe
- P111.3 : Etat, Ademe

Impact politique Energie Climat :

Gains CO₂ : /

Gains Energie : /

Publics Visés : tout public

● Sous action à faible enjeu ●● Sous action à enjeu modéré ●●● Sous action à fort levier sur la politique énergie climat

• Une lecture transversale intégrée dans le Plan Climat

Par ailleurs, la **nécessaire transversalité** de l'approche développement durable au regard des 5 finalités, mise en évidence par le cadre national pour les projets territoriaux de développement durable, **a été intégrée dès l'élaboration du Plan Climat.**

En effet, chacune des fiches actions présente une lecture transversale au regard des 5 finalités. Un curseur à 4 niveaux permet de souligner quelles sont les finalités du développement durable concernées par l'action et d'évaluer le niveau de l'impact de la fiche action sur les 5 finalités : de 0 pour un impact neutre à 4 pour un impact très fort.

• La période 2014-2017, sera l'occasion de renforcer encore l'articulation et la transversalité des différents outils de planification.

- ✓ Dans le cadre du PLU, la Ville a mis en place un groupe de travail afin d'intégrer un volet énergie climat dans les documents d'urbanisme. Par ailleurs les échanges sont réguliers avec la Direction du cadre de vie afin de renforcer la trame verte et bleue dans le PLU et son rôle comme élément structurant du projet urbain.
- ✓ Les échanges vont se poursuivre entre la Direction de l'Habitat, la Mission Contrat de Ville et la Mission Développement Durable sur les thématiques de la précarité énergétique et de nouvelles actions de sensibilisation du grand public sur les économies d'énergie sont en réflexion.
- ✓ Les études menées par l'Agglomération pour la mise en place du nouveau Plan de déplacement urbain (PDU2) sont en cours. Véritable dispositif visant à favoriser les transports en commun et modes doux, ce plan doit permettre

une mise en cohérence de l'ensemble des déplacements dans l'Agglomération.

- ✓ Une réflexion sur les liens entre santé et environnement va être lancée en 2015 par la Mission Santé Ville, en collaboration avec la Mission Développement Durable
- ✓ Les échanges sur la thématique des marchés et achats durables vont se poursuivre en 2015, notamment avec la mise en place du guide et de la fiche qualimétrique.

- **Un travail en réseau avec d'autres collectivités est également recherché.**

La Ville est adhérente au réseau régional des Villes Plan Climat animé par l'Ademe et la Région (une réunion organisée le 10 juillet 2014, au cours de laquelle la Ville de Perpignan a été invitée à présenter la démarche « 0 phytosanitaire » et la gestion différenciée des espaces verts).

Elle participe également au Club Régional des Villes Cit'ergie animé par l'Ademe Languedoc-Roussillon (1 réunion organisée le 16 mai 2014). Elle a participé à la Journée Nationale d'échanges des collectivités Cit'ergie qui a eu lieu le jeudi 22 mai 2014 à Paris. Elle est aussi adhérente du réseau national « Plante et Cité »...

IV. Analyse de quelques actions du Plan Climat-Énergie Territorial au regard des 5 finalités du développement durable

Légende :

















L'action contribue prioritairement à cette finalité



L'action répond aussi à cette finalité

	Finalité 1 : lutte contre le changement climatique	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des res- sources	Finalité 3 : Cohésion sociale et solida- rité entre territoires et entre générations	Finalité 4 : Epanouisse- ment de tous les êtres humains	Finalité 5 : Dynamique de développe- ment suivant des modes de production et de consom- mation responsables	Commentaires
Eco-quartier : « Pou de las Colobres » <i>Fiche action P161.1</i>						<p>3 axes majeurs guident l'aménagement de ce futur quartier :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>Rechercher la performance énergétique (finalité 1) :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Agir sur les formes urbaines, privilégier les énergies renouvelables dans l'objectif d'un quartier à énergie positive. - Limiter et organiser la place de l'automobile. • <u>Créer les conditions d'une qualité de vie et d'usages (finalité 3 et 4) :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Variété des formes urbaines, des fonctions et des typologies de bâti (accession à la propriété, logements sociaux, petits collectifs, maisons individuelles, locaux commerciaux...) qui visent à créer les conditions d'une mixité sociale et d'usages. - le plan d'aménagement vise à favoriser la convivialité et les échanges au travers d'espaces publics omniprésents. • <u>Maîtriser l'eau dans un climat méditerranéen (finalité 2) :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Par le choix d'une palette végétale adaptée, - Gérer le risque inondation en créant un chemin de l'eau à ciel ouvert et des espaces de rétention et d'infiltration paysagés.
Développer l'énergie solaire photovoltaïque sur le patrimoine public <i>Fiche action P224</i>						<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeu et résultat escompté au regard de la finalité 1 :</u> développement de la production locale d'ENR • <u>Enjeux et résultats escomptés au regard de la finalité 5 :</u> montrer l'exemple et soutenir les énergies alternatives

	Finalité 1 : lutte contre le changement climatique	Finalité 2 : Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des res- sources	Finalité 3 : Cohésion sociale et solida- rité entre territoires et entre générations	Finalité 4 : Epanouisse- ment de tous les êtres humains	Finalité 5 : Dynamique de développe- ment suivant des modes de production et de consom- mation responsables	Commentaires
<p>PNRQAD du quartier de la Gare <i>Fiches actions P 142.1 et 143.1</i></p>						<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeu et résultat prioritaire escompté au regard de la finalité 1</u> : réduction des consommations d'énergie du parc privé par l'amélioration de la performance des bâtiments. • <u>Enjeux et résultats prioritaires escomptés au regard de la finalité 3</u> : - conseiller et orienter les propriétaires vers le meilleur choix : performance/qualité/coûts. - lutter contre la précarité énergétique en contribuant à abaisser les consommations d'énergie des occupants - contribuer à remettre sur le marché des logements vacants • <u>Enjeux et résultats escomptés au regard de la finalité 5</u> : - encadrer et augmenter la qualité des études énergétiques réalisées et structurer progressivement le marché - développer un marché potentiel de travaux
<p>Renforcer les mobilités douces et les aménagements nécessaires au développement d'autres services d'écomobilité <i>Fiche action P332</i></p>						<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeu et résultats escomptés au regard de la finalité 1</u> : développer l'usage du vélo pour les trajets domicile/travail des Perpignanais et réduire ainsi la part de la voiture en ville • <u>Enjeux et résultats escomptés au regard de la finalité 3 et 4</u> : - sécuriser les déplacements des usagers et plus particulièrement des plus vulnérables (cyclistes et piétons) - promouvoir un usage partagé de l'espace public et une meilleure cohabitation des usagers (vélos, piétons et cyclistes).
<p>Plan lumière <i>Fiche action P415</i></p>						<ul style="list-style-type: none"> • <u>Enjeux et résultats escomptés au regard de la finalité 1</u> : - Ce programme d'investissement représente un gain équivalent carbone de 580 tonnes de CO₂ en moins rejetées dans l'atmosphère - La "charte lumière" (en cours de finalisation) imposera à tous les maître d'ouvrages publics et privés une norme de performance d'économie d'énergie. • <u>Enjeu et résultat escompté au regard de la finalité 2</u> : l'objectif est aussi d'améliorer la qualité de l'espace public pour tous. Grâce au système de régulation, la Ville va améliorer la qualité de vie des perpignanais en adaptant l'éclairage en fonction des saisons, de la météo du jour et de la typologie des rues. • <u>Enjeu et résultat escompté au regard de la finalité 5</u> : La charte imposera également des normes de qualité d'éclairage et l'utilisation de matériaux 100% recyclables.
<p>Développer les actions et projets d'éducation au développement durable <i>Fiche action P621</i></p>						<ul style="list-style-type: none"> • Il s'agit de sensibiliser les plus jeunes aux différentes thématiques du développement durable, de contribuer à changer les habitudes et de donner l'envie aux jeunes générations d'adopter des comportements éco-responsables

Lexique

PCET : Plan Climat Energie Territorial. Les lois Grenelle imposent à toutes les collectivités de + de 50 000 habitants d'adopter leur Plan Climat Energie Territorial avant le 31 décembre 2012. Le PCET est un plan d'actions qui vise à la fois à réduire l'impact du territoire sur le climat et à accompagner l'adaptation du territoire, face aux changements climatiques. Il englobe les principaux **domaines de compétences de la Ville et réunit dans un même document les principaux projets** (habitat, logement, urbanisme, aménagement, énergie, espaces verts, déchets, déplacements, marchés publics, communication, sensibilisation...). En cela, il constitue une grande partie d'un Agenda 21. Le PCET est mis à jour tous les 5 ans.

Bilan GES : Bilan des Gaz à effet de serres. Les lois Grenelle imposent à toutes les collectivités de + de 50 000 habitants de réaliser un bilan de leurs émissions de gaz à effet de serre à l'échelle de leur patrimoine, avant le 31 décembre 2012. Le Bilan GES est mis à jour tous les 3 ans.

Cit'ergie : Cit'ergie est un label européen, avec des outils et critères communs à tous les pays. Il récompense pour 4 ans les collectivités qui s'inscrivent dans un processus de pilotage de la qualité de leur Plan Climat. En France, le label est animé par l'Ademe.

Agenda 21 : est un plan d'actions en faveur du développement durable pour le 21^e siècle, il a été adopté par 173 chefs d'État lors du sommet de la Terre, à Rio de Janeiro, en 1992. L'Agenda 21 aborde des thématiques plus larges que le PCET : la culture, le sport, et le volet social notamment.

Développement durable : est « un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux

leurs », citation de Mme Gro Harlem Brundtland, Premier Ministre norvégien (1987). Le Sommet de la Terre à Rio, en 1992, a officialisé la notion de développement durable et celle des trois piliers (économie/écologie/social) : un développement économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable. Pour faciliter la mise en place des Agendas 21 locaux, le ministère a élaboré un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable.

Ce cadre de référence précise que le développement durable vise cinq finalités :

- la lutte contre le changement climatique ;
- la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Rapport sur la situation en matière de développement durable : la loi Grenelle 2, dans son article 255, instaure, pour les communes de plus de 50 000 habitants, la présentation, chaque année, à compter de 2012, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable, préalablement aux débats sur le projet de budget. Le décret 2011-687 et la circulaire du 3 août 2011 précisent les modalités d'élaboration de ce rapport, qui doit s'appuyer sur les cinq finalités du développement durable.

AEPDD : Programme d'éducation au développement durable. Ce programme, lancé par la Ville en septembre 2012, auprès du public jeune de 0 à 18 ans et en particulier auprès des écoles maternelles, élémentaires (temps scolaire et périscolaire), centres de loisirs et crèches, vise à faire évoluer les comportements et les habitudes.

Rapport 2014 sur la situation en matière de développement durable à la Ville de Perpignan

changements climatiques

consommation responsable

Biodiversité et ressources

cohésion et solidarité

épanouissement des humains